



Rapport de l'EASO relatif à l'information sur le pays d'origine

Érythrée Étude de pays

Mai 2015



Rapport de l'EASO relatif à l'information sur le pays d'origine

Érythrée Étude de pays

Mai 2015

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

D'autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
(<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

ISBN 978-92-9243-446-5

doi:10.2847/34099

© Bureau européen d'appui en matière d'asile, 2015

Ni l'EASO ni aucune personne agissant en son nom n'est responsable de l'usage qui
pourrait être fait des informations contenues dans le présent rapport.

Printed in Italy

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

Remerciements

L'EASO tient à remercier le secrétariat d'État aux migrations (SEM), division Analyses et Services (Suisse), auteur du présent rapport.

Les services d'asile et de migration nationaux et les experts externes suivants ont révisé le rapport:

Allemagne, Office fédéral des migrations et des réfugiés, analyse par pays, qui a relu la première version en langue allemande.

Autriche, Office fédéral de l'immigration et de l'asile, service d'information sur le pays d'origine

Belgique, Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, centre de documentation et de recherche (Cedoca)

Danemark, Service de l'immigration danois, département d'information sur le pays d'origine

Dan Connell, expert externe qui travaille sur l'Érythrée depuis plus de 25 ans en tant que journaliste, conférencier et chercheur.

Table des matières

Remerciements	3
Avertissement	6
Glossaire et abréviations	7
Introduction et évaluation des sources	9
Méthodologie	10
<i>Définition du contenu</i>	10
<i>Collecte d'informations</i>	10
<i>Contrôle de la qualité</i>	10
Carte de l'Érythrée	11
1. Informations générales relatives au pays	12
1.1 <i>Géographie</i>	12
1.2 <i>Démographie</i>	12
1.2.1 <i>Groupes ethniques</i>	12
1.2.2 <i>Langues</i>	14
1.2.3 <i>Noms érythréens</i>	15
1.3 <i>Histoire</i>	15
1.4 <i>Structure administrative</i>	18
1.5 <i>Éducation</i>	20
1.5.1 <i>Écoles publiques</i>	20
1.5.2 <i>Universités</i>	22
1.6 <i>Médias</i>	23
1.7 <i>Système de santé</i>	24
1.8 <i>Transports</i>	25
1.9 <i>Monnaie</i>	26
2. Structure et politique de l'État	27
2.1 <i>Institutions de l'État</i>	27
2.1.1 <i>Constitution</i>	27
2.1.2 <i>Gouvernement transitoire (exécutif)</i>	27
2.1.3 <i>Parlement (législatif)</i>	28
2.1.4 <i>Système de justice (pouvoir judiciaire)</i>	28
2.2 <i>Partis politiques</i>	29
2.3 <i>Associations et société civile</i>	30
2.4 <i>Critique du gouvernement</i>	31

3. Service national	33
3.1 <i>Structure</i>	33
3.2 <i>Exemptions</i>	34
3.3 <i>Recrutement</i>	35
3.3.1 Recrutement par l'intermédiaire de la douzième année scolaire à Sawa.....	35
3.3.2 Autres méthodes de recrutement.....	36
3.3.3 Recrutement de mineurs.....	38
3.4 <i>Douzième année scolaire à Sawa</i>	38
3.5 <i>Service militaire</i>	39
3.5.1 Femmes effectuant leur service militaire.....	40
3.6 <i>Service national civil</i>	40
3.7 <i>Durée</i>	41
3.7.1 Démobilisation et congédiement.....	42
3.8 <i>Désertion</i>	43
3.8.1 Puntion en cas de désertion et d'insoumission.....	43
3.8.2 Sanction pour les déserteurs et les insoumis rapatriés.....	43
3.8.3 Persécution des membres de la famille.....	44
3.9 <i>Armée populaire</i>	45
4. Prisons et détention	46
4.1 <i>Conditions de détention</i>	46
4.2 <i>Torture</i>	48
5. Religion	49
6. Documents d'identité et sortie du territoire	51
6.1 <i>Citoyenneté érythréenne</i>	51
6.2 <i>Carte d'identité</i>	51
6.3 <i>Passeport</i>	52
6.4 <i>Sortie du territoire</i>	53
6.4.1 Visa de sortie.....	53
6.4.2 Sorties légales.....	54
6.4.3 Sorties illégales.....	55
6.4.4 Sanctions en cas de sorties illégales.....	55
6.5 <i>Carte de résidence</i>	56
6.6 <i>Documents officiels relatifs à l'état civil</i>	56
6.7 <i>Documents religieux relatifs à l'état civil</i>	57
Annexe: Bibliographie	58

Avertissement

Le présent rapport a été rédigé conformément à la méthodologie de rapport relatif à l'information sur le pays d'origine de l'EASO (2012) ⁽¹⁾. Le rapport se fonde sur des sources d'information soigneusement sélectionnées. Toutes les sources utilisées sont référencées. Toutes les informations présentées, à l'exception des faits incontestables ou évidents, ont fait l'objet de vérifications par recoupement dans la mesure du possible, sauf indication contraire.

Les informations que contient le présent rapport ont fait l'objet de recherches, d'évaluations et d'analyses approfondies. Cependant, ce document ne prétend pas à l'exhaustivité. Si un événement, une personne ou une organisation ne sont pas mentionnés dans ce rapport, cela ne signifie pas que l'événement n'a pas eu lieu ou que la personne ou l'organisation n'ont pas existé.

Par ailleurs, le présent document ne permet pas de se prononcer sur l'issue ou le bien-fondé d'une demande de statut de réfugié ou d'une demande d'asile. La terminologie utilisée ne doit pas être considérée comme révélatrice d'une position juridique particulière.

Des termes tels que «réfugié», «risque» et toute autre terminologie similaire sont utilisés à titre de terminologie générique, et non suivant la définition juridique figurant dans l'acquis de l'Union en matière d'asile et dans la Convention de Genève.

Ni l'EASO ni aucune autre personne agissant en son nom ne peut être tenu responsable de l'usage pouvant être fait des informations que contient le présent document.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Le public cible se compose des agents en charge des dossiers, des chercheurs en matière d'information sur le pays d'origine, des décideurs politiques et des autorités décisionnelles.

La rédaction du présent rapport a été terminée en avril 2015. Aucun événement survenu après cette date n'y figure.

⁽¹⁾ La méthodologie de l'EASO se fonde en grande partie sur les lignes directrices européennes communes pour le traitement des données factuelles relatives à l'information sur le pays d'origine ou COI (2008) et peut être téléchargée sur le site internet de l'EASO: <http://www.easo.europa.eu>

Glossaire et abréviations

ADE	Alliance démocratique érythréenne (Eritrean Democratic Alliance)
Adi	Village (tigrigna)
Arbi Harnet	Mouvement d'opposition fondé sur la diaspora
Awraja	Province, subdivision administrative de 1 ^{er} niveau (jusqu'en 1996)
Baito	Parlement élu (à tous les niveaux administratifs)
CDWY	Campagne de développement Warsay Yikealo
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
Demhit	Mouvement démocratique populaire du Tigré
DMLEK	Democratic Movement for the Liberation of Eritrean Kunama (Mouvement démocratique pour la libération des Kunamas d'Érythrée)
EYSC	Eritrean Youth Solidarity for Change (Solidarité de la jeunesse érythréenne pour le changement)
EYSNS/Simret	Eritrean Youth Solidarity for National Salvation (Solidarité de la jeunesse érythréenne pour le salut national)
FDE	Forces de défense érythréennes
FLE	Front de libération de l'Érythrée
FPDJ	Front populaire pour la démocratie et la justice (successeur du FPLE)
FPLE	Front populaire de libération de l'Érythrée
FSE	Front de solidarité érythréen
FSNE	Front de salut national érythréen
Giffa	Rafle, razzia
GPE	Gouvernement provisoire d'Érythrée
GTE	Gouvernement transitoire d'Érythrée
Hafash	Les masses populaires
Hagerawi Agelglot	Service national
Hagerawi Baito	Parlement national
Higdef	Front populaire pour la démocratie et la justice (tigrigna)
Hizbawi Ginbar	Front de libération populaire érythréen (tigrigna)
Hizbawi Serawit	Armée populaire
ITE	Institut technologique érythréen
Jebha	Front de libération de l'Érythrée (arabe)
Kebabi	Municipalité, subdivision administrative la plus basse (après 1996)
Kebele	Terme amharique désignant l'administration locale

Kirshi	Nakfa (devise)
Megaba'aya	Assemblée générale de la population
Menqesaqesi Wereqet	Permis de voyager
MLE	Mouvement de libération de l'Érythrée
Mmhidar	Administration (tous les niveaux)
NBHE	National Board of Higher Education (Conseil national de l'enseignement supérieur)
NCEW	National Confederation of Eritrean Workers (Confédération nationale des travailleurs érythréens)
NDFLES	National Democratic Front for the Liberation of the Eritrean Saho (Front démocratique national pour la libération des Sahos d'Érythrée)
NUEW	National Union of Eritrean Women (Union nationale des femmes érythréennes)
NUEYS	National Union of Eritrean Youth and Students (Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens)
Nus-awraja	Sous-province, subdivision administrative de 2 ^e niveau (jusqu'en 1996)
Nus-zoba	Sous-région, subdivision administrative de 2 ^e niveau (après 1996)
PDPE	Parti démocratique populaire d'Érythrée
RSADO	Red Sea Afar Democratic Organization (Organisation démocratique afar de la Mer rouge)
Shaebia	Front populaire de libération de l'Érythrée (tigrigna)
Tegadelti	Anciens combattants pour l'indépendance (<i>singulier</i> : Tegadelay)
TPDM	Tigray People's Democratic Movement (Mouvement démocratique populaire du Tigré, organisation éthiopienne basée en Érythrée)
Woreda	Subdivision administrative de 3 ^e niveau (jusqu'en 1996)
Zoba	Région, subdivision administrative de 1 ^{er} niveau (après 1996)

Introduction et évaluation des sources

La présente étude de pays concernant l'Érythrée a pour objectif de fournir des informations sur une sélection de sujets pertinents pour la procédure de détermination du statut (PDS – statut de réfugié et protection subsidiaire) de protection internationale. Le rapport a été rédigé en allemand par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), division Analyses et Services (Suisse), et a été traduit en anglais.

L'accès à l'information sur le pays d'origine (COI) pertinente concernant l'Érythrée, dans le domaine des droits de l'homme en particulier, est généralement difficile. Cette difficulté émane surtout du fait que les organes contrôlant les droits de l'homme n'ont pas accès au pays ⁽²⁾, que les possibilités de recherche dont disposent les spécialistes sont très limitées et que la presse libre n'existe pas ⁽³⁾. Par ailleurs, les autorités s'abstiennent généralement de diffuser des informations sur des sujets tels que le service national. Les informations relatives à des questions sensibles doivent donc dépendre, dans une large mesure, de sources extérieures à l'Érythrée. Les rares rapports disponibles se fondant sur des recherches menées en Érythrée font principalement appel à des déclarations gouvernementales et à des connaissances anecdotiques de représentants internationaux, et non à des informations de première main. La récente polémique sur un rapport d'enquête danois a illustré cette difficulté ⁽⁴⁾.

Compte tenu de l'accès direct limité aux informations pertinentes en Érythrée et du fait que certaines sources bien établies (telles que le département d'État américain, Human Rights Watch et Amnesty International) ne citent pas systématiquement l'origine de leurs informations, il existe un risque de *round tripping* (aller-retour de l'information d'une source à une autre sans mention de la source primaire) ⁽⁵⁾ et de fausses confirmations d'informations.

Le présent rapport utilise par conséquent une variété de sources aussi large que possible. Des informations émanant d'un large éventail d'experts, d'observateurs des droits de l'homme, d'organisations humanitaires, d'organisations non gouvernementales et d'agences gouvernementales ont été employées afin de présenter une description aussi équilibrée que possible dans les circonstances décrites ci-dessus.

Certains sujets fondamentaux du présent rapport sont particulièrement touchés par la problématique de l'accès à des sources fiables. Il s'agit notamment du service national, des conditions de détention, de la torture et du traitement réservé aux déserteurs et aux insoumis; les chapitres concernés sont clairement signalés. Sur ces sujets, les organisations de défense des droits de l'homme faisant rapport se fondent principalement sur des informations communiquées par des personnes connaissant bien la situation des droits de l'homme en Érythrée, mais vivant à l'étranger. Ces personnes sont notamment des réfugiés, des journalistes, des activistes politiques et d'anciens hauts fonctionnaires en exil, des diplomates et des travailleurs humanitaires internationaux précédemment établis en Érythrée, des universitaires, des autorités gouvernementales ainsi que des représentants d'organisations internationales ⁽⁶⁾.

Les informations concernant d'autres sujets sans rapport avec la situation des droits de l'homme en Érythrée sont moins contestées et, de ce fait, plus fiables. Sur ces sujets, les données communiquées par les autorités érythréennes ont été utilisées, de même que d'autres publications qui ne sont généralement pas contradictoires (à quelques exceptions près, relatives, par exemple, à l'émission de visas de sortie). Les publications actuellement disponibles sont relativement peu nombreuses sur certaines questions. Les sources plus anciennes utilisées dans le rapport sont toujours fiables.

⁽²⁾ Voir UN Office of the High Commissioner for Human Rights, *Oral Update by Mr. Mike Smith, Chair of the Commission of Inquiry on Human Rights in Eritrea at the 28th session of the Human Rights Council*, 16 March 2015; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 6.

⁽³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltnjeneste*, 23 March 2015, pp. 5-6; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 18; voir [chapitre 1.6](#).

⁽⁴⁾ Human Rights Watch, *Denmark: Eritrea Immigration Report Deeply Flawed*, 17 December 2014; UNHCR, *Fact Finding Mission report of the Danish Immigration Service, "Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return. Country of Origin Information for Use in the Asylum Determination process", UNHCR's perspective*, December 2014; Caperi, *Eritrea: Professor Gaim Kibreab replies to the Danish Report*, 28 November 2014; Arnone, A. and 21 other signatories, *Statement on EU Asylum and Aid Policy to Eritrea*, 31 March 2015.

⁽⁵⁾ Le phénomène de *round tripping* existe lorsque des sources secondaires se citent mutuellement, au lieu de citer la source originale/primaire. European Union, *Common EU guidelines for processing COI*, April 2008, p. 7.

⁽⁶⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 11; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 8; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 6; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 18-19; US Department of State, *2013 Human Rights Report: Appendix A – Notes on Preparation of Report*, 27 February 2014.

Méthodologie

Définition du contenu

Les termes de référence du rapport ont été conçus par le secrétariat d'État aux migrations suisse, sur la base des besoins d'information par pays d'origine (COI) concernant des questions précises pertinentes pour la détermination du statut de protection en Suisse. Le réseau de spécialistes de l'information sur le pays d'origine de l'EASO a apporté une contribution complémentaire sur les termes de référence en février 2015.

La présente étude de pays, après les chapitres introductifs consacrés aux informations générales relatives au pays et au système politique, examine les sujets suivants: service national, prisons, religion, documents d'identité et sortie (illégal) du territoire.

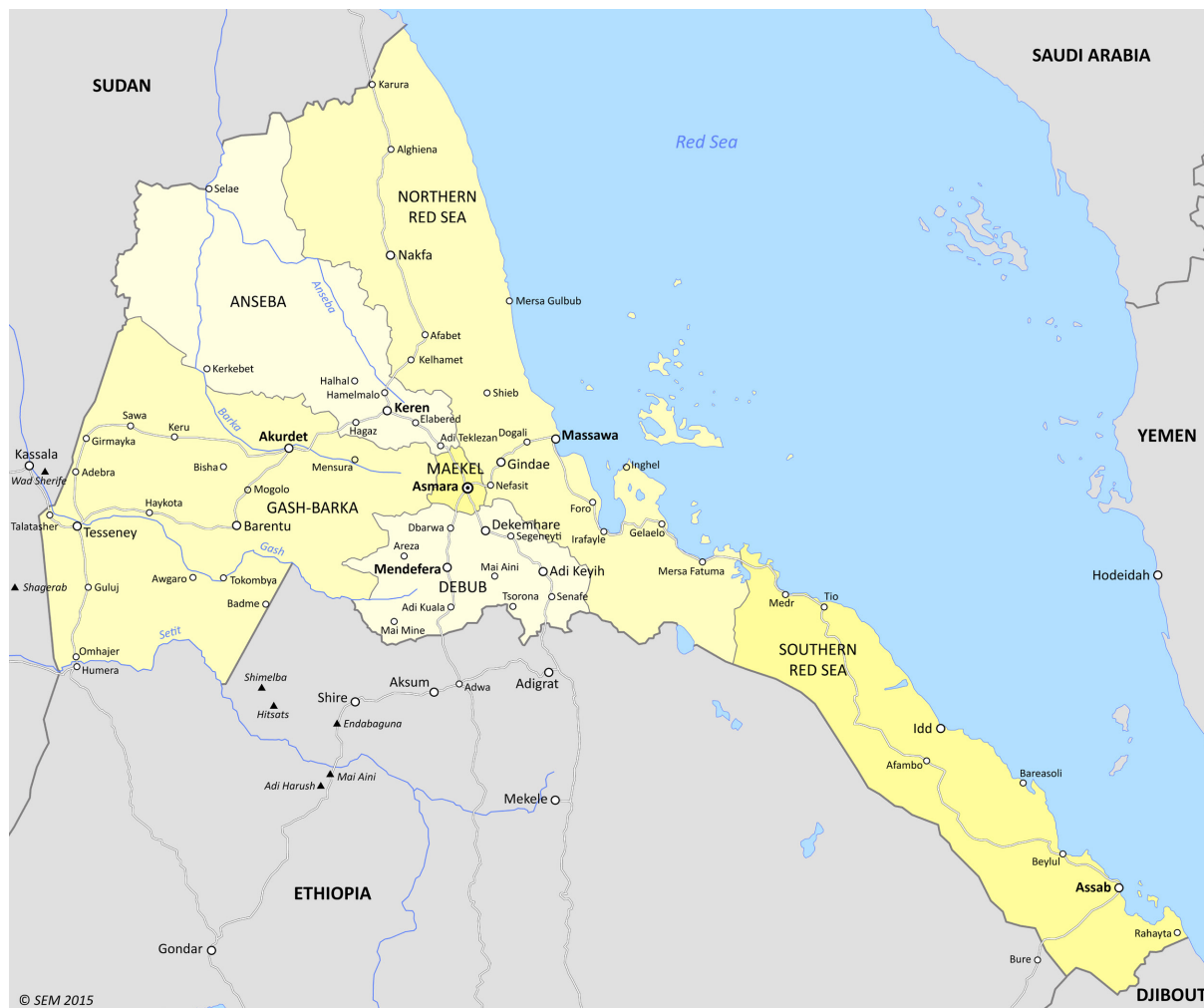
Collecte d'informations

Le rapport se fonde sur les rapports accessibles au public, émanant des services de COI, des agences de l'ONU, des organisations de défense des droits de l'homme et des experts, sur les documents émanant d'organes officiels et d'ONG et des médias contrôlés par le gouvernement et par la diaspora. Il a été complété par des informations obtenues lors d'entrevues, lors de missions de collecte d'informations par exemple. Pour des raisons de sécurité, tous les contacts n'ont pas été nommés. Il s'est avéré nécessaire de faire un choix entre s'abstenir de les interroger et les citer en tant que «sources anonymes». Cette dernière approche a été préférée, en tenant compte de la valeur des informations communiquées.

Contrôle de la qualité

Afin de s'assurer que l'auteur a respecté la méthodologie applicable aux rapports relatifs à l'information sur le pays d'origine, des spécialistes des COI des pays cités en tant que réviseurs au paragraphe «Avertissement» ont procédé à une révision. En outre, Dan Connell, l'expert externe, a été engagé pour réviser le rapport d'un point de vue universitaire. Tous les commentaires formulés par les réviseurs ont été pris en considération et la plupart d'entre eux ont été intégrés dans la version finale du présent rapport.

Carte de l'Érythrée



Source: secrétariat d'État aux migrations 2015 (Suisse) (7). L'ensemble des frontières et des noms utilisés sur cette carte et sur d'autres cartes du présent rapport ne constituent pas un soutien ou une acceptation à titre officiel de la part de l'Union européenne. Le tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie correspond à la décision rendue par la commission frontalière Érythrée-Éthiopie de 2002 (8). Cette décision n'ayant pas été mise en œuvre, le tracé effectif de la frontière s'écarte de cette ligne à plusieurs endroits (9).

(7) Carte créée par le secrétariat d'État aux migrations (Suisse), 2015, sur la base d'Eritrean Demining Authority et al., *Landmine Impact Survey – 2004* [map], 2004; UN Cartographic Section; *Eritrea* [map], n.d.; Eritrea-Ethiopia Boundary Commission, *International Boundary between the State of Eritrea and the Federal Democratic Republic of Ethiopia* [map], 2002.

(8) Eritrea-Ethiopia Boundary Commission, *International Boundary between the State of Eritrea and the Federal Democratic Republic of Ethiopia* [map], 2002.

(9) TesfaNews, *Africa's Cuba: Eritrea Endures 13 Years of Illegal Occupation and Sanctions*, 16 April 2015.

1. Informations générales relatives au pays

1.1 Géographie

L'Érythrée se situe en Afrique du Nord-Est (Corne de l'Afrique), sur les rives de la mer Rouge. Elle partage une frontière avec le Soudan à l'ouest, l'Éthiopie au sud et Djibouti au sud-est. Au nord-est, l'Érythrée borde la mer Rouge en face de l'Arabie saoudite et du Yémen. Le pays dispose d'environ 120 000 km² de terres émergées ⁽¹⁰⁾ et le littoral long de 1 151 km borde la mer Rouge ⁽¹¹⁾.

Sur le plan géographique, l'Érythrée peut être globalement divisée en trois régions principales: les hauts plateaux, les basses-terres côtières et les basses-terres et les zones montagneuses de l'ouest, avec des zones de transition entre ces différentes régions. Les basses-terres côtières s'étendent sur tout le littoral et se caractérisent par un climat désertique très chaud et une humidité très élevée. Elles comprennent la dépression de Danakil dans le sud-est du pays et l'archipel de Dahlak, composé de plus de 350 îles en mer Rouge. Des paysages verdoyants vallonnés séparent les basses-terres des hauts plateaux. Ceux-ci sont à une altitude moyenne d'environ 2 250 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les hauts plateaux bénéficient d'un climat tempéré et d'un sol fertile et constituent la région la plus densément peuplée du pays. Ils sont bordés, à l'ouest, par d'autres collines et basses-terres qui s'étendent jusqu'à la frontière soudanaise, avec un climat tempéré et une végétation de savanes ⁽¹²⁾.

L'agriculture se pratique sur les hauts plateaux. Les basses-terres sont principalement habitées par des peuples nomades ou semi-nomades ⁽¹³⁾.

1.2 Démographie

1.2.1 Groupes ethniques

Aucun recensement n'a été réalisé en Érythrée depuis 1938 ⁽¹⁴⁾. Les estimations de la population oscillent entre 2,5 (en 1995) ⁽¹⁵⁾ et 6,5 millions (en 2014) ⁽¹⁶⁾ d'habitants. Le ministère de l'information érythréen a estimé la population du pays à 3,56 millions d'habitants en 2002 ⁽¹⁷⁾.

La population érythréenne se compose de neuf groupes ethnolinguistiques différents officiellement reconnus:

- Les **Tigrignas** (nom complet: «Bihere-Tigrinya», qui se désignent également «Deqi Kebessa», habitants des hauts plateaux) représentent près de la moitié de la population érythréenne. La plupart d'entre eux sont des chrétiens orthodoxes vivant sur les hauts plateaux érythréens et dans les villes des basses-terres. La minorité musulmane tigrigna est désignée «Jiberti». La plupart des catholiques habitent dans certaines parties des hauts plateaux du sud.
- Les **Tigréens**, deuxième groupe en termes d'importance (près de 30 % de la population), sont principalement des musulmans vivant de l'élevage. Ils se concentrent sur le littoral de la mer Rouge et dans les collines et les basses-terres de l'ouest et se divisent en de nombreux clans; le plus grand d'entre eux, les «Beni Amers», peut être considéré comme un groupe ethnique intermédiaire partageant de nombreuses caractéristiques avec les Bedjas (ou Hidaarebs). La langue parlée par les Tigréens compte de nombreux dialectes régionaux distincts, mais compréhensibles entre eux.

⁽¹⁰⁾ 124 300 km² d'après le ministère de l'information érythréen, 117 600 km² selon la CIA, 125 320 km² selon Tesfagiorgis et 121 144 km² selon Europa Regional Surveys of the World. Ces écarts s'expliquent probablement par les litiges frontaliers non résolus avec l'Éthiopie et Djibouti.

⁽¹¹⁾ Eritrea – Ministry of Information, *Eritrea at a Glance*, 1 October 2009; CIA, *The World Factbook, Eritrea, People and Society*, 22 June 2014; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 1; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 455.

⁽¹²⁾ Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara*, 2013, p. 463; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 1-10.

⁽¹³⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 1-10.

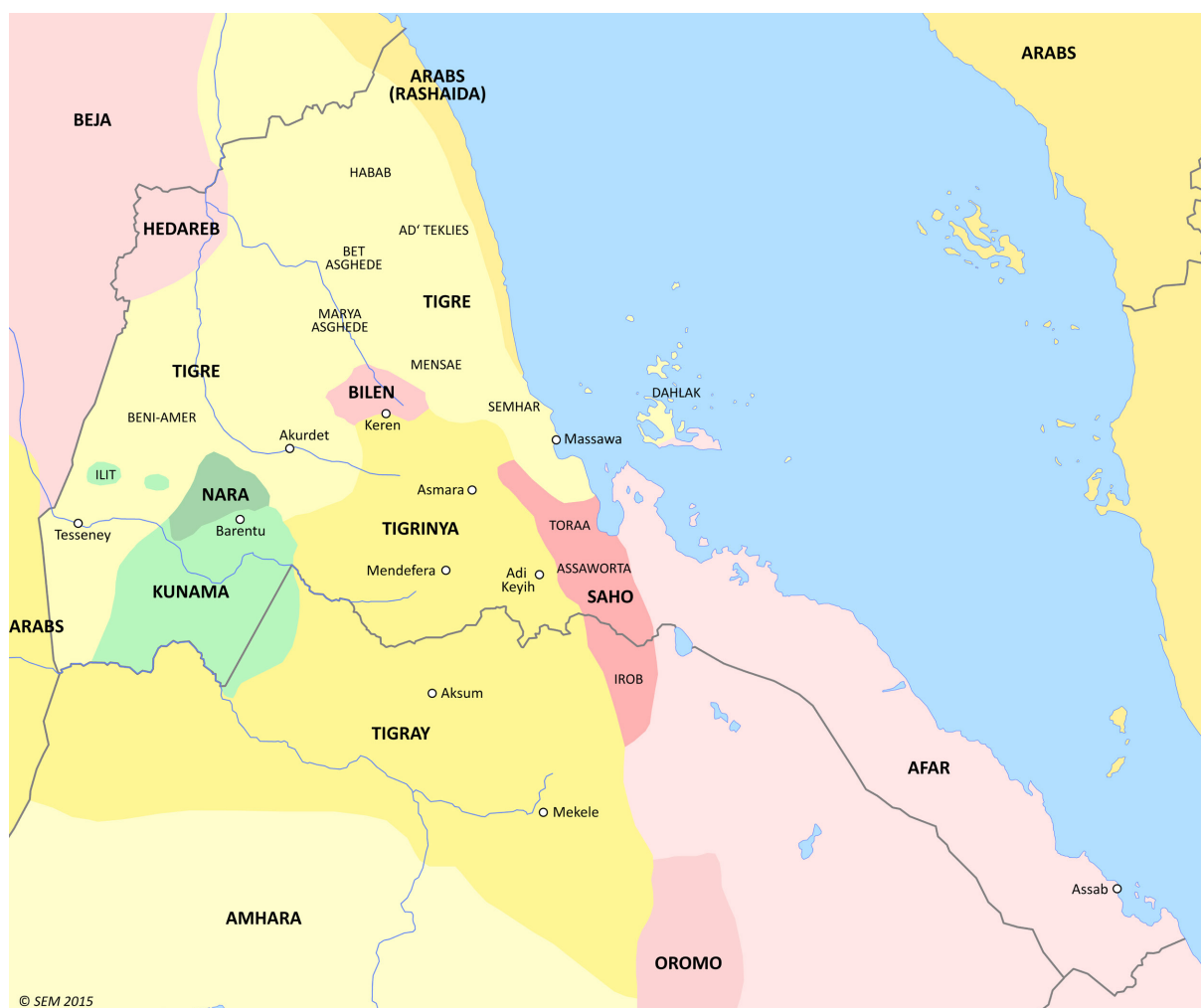
⁽¹⁴⁾ National Statistics Office (Eritrea) and Macro International Inc., *Demographic and Health Survey 1995*, March 1997, p. 2; Awate, *Politics of Census*, 11 April 2014.

⁽¹⁵⁾ Awate, *Politics of Census*, 11 April 2014.

⁽¹⁶⁾ CIA, *The World Factbook, Eritrea, People and Society*, 22 June 2014; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 455.

⁽¹⁷⁾ Eritrea – Ministry of Information, *Eritrea at a Glance*, 1 October 2009.

- Les **Afars** (environ 5 % de la population, également désignés «Danakil») sont un peuple musulman pastoral vivant sur le littoral de la mer Rouge et dans le désert de Danakil, en Éthiopie, à Djibouti et en Érythrée. Comme les Somaliens, le peuple afar se divise en clans.
- Les **Sahos** (environ 5 % de la population) sont un peuple principalement musulman ayant des liens linguistiques et culturels étroits avec les Afars, vivant dans les collines et les basses-terres au sud-est d'Asmara et au sud de Massaoua et dans les régions septentrionales de l'Éthiopie.
- Les **Bilens** (environ 2 % de la population, autrefois appelés «Bogos»), qui se désignent eux-mêmes «Blin», vivent dans des villages au nord de Keren et sont généralement des agriculteurs sédentaires. Près de la moitié des Bilens sont chrétiens, l'autre moitié est musulmane.
- Les **Rashaïdas** (environ 0,5 % de la population) sont une tribu arabe nomade qui aurait migré au XIX^e siècle. Ce sont des musulmans vivant dans les basses-terres le long de la frontière entre l'Érythrée et le Soudan. Leurs principales activités sont le pastoralisme et le commerce transnational.



Répartition des groupes ethniques et des langues, en Érythrée et dans les régions frontalières, sans tenir compte des relations linguistiques dans les villes (jaune = langues sémitiques, rouge = langues couchitiques, vert = langues nilo-sahariennes) ⁽¹⁸⁾.

⁽¹⁸⁾ Les frontières indiquées ne sont pas exactes en raison du mode de vie nomade de nombreux habitants des basses-terres et des divergences entre les frontières ethniques et linguistiques. Carte créée par le secrétariat d'État aux migrations (Suisse), 2015, sur la base de Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 20, 171-178, 217-220; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, p. xxvi; Lewis, I.M., *Peoples of the Horn of Africa. Somali, Afar and Saho*, 1994; Ethnologue, *Eritrea, Languages*, n.d.; Ethnologue, *Djibouti, Eritrea and Ethiopia* [map], 2015; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 112; expert universitaire, courriel, 31 mars 2015. Les tracés de frontières et les noms utilisés sur cette carte ne constituent pas un soutien ou une acceptation à titre officiel de la part de l'Union européenne.

- Les **Hidaarebs** (environ 2,5 % de la population, également appelés «T'bdawe») vivent principalement en tant que nomades le long de la frontière avec le Soudan, où on les appelle «Bedja», et leur langue le «bedawiyet». Les Hidaarebs sont musulmans. Le sous-groupe «Halenqa» parle principalement arabe. Certains des «Beni Amers» qui vivent dans l'ouest de l'Érythrée et dans l'est du Soudan parlent la même langue que les Hidaarebs ou les Bedjas et sont donc parfois considérés comme appartenant à ce groupe ethnique. Toutefois, en Érythrée, les Beni Amers parlent généralement le tigré.
- Les **Naras** (environ 1,5 % de la population, également désignés de manière péjorative «Barya») parlent généralement le tigré en première langue, mais sont culturellement proches des Kunamas, avec lesquels ils partagent une origine nilo-saharienne. Les Naras sont principalement des musulmans vivant dans le sud-ouest de l'Érythrée et pratiquant l'agriculture vivrière par le biais d'activités pastorales à petite échelle.
- Les **Kunamas** (environ 2 % de la population) sont d'origine nilo-saharienne, comme les Naras. Ils vivent dans le sud-ouest de l'Érythrée en tant qu'agriculteurs vivriers ou éleveurs le long des rivières Gash, Setit et Barka. La plupart des Kunamas sont musulmans, mais une minorité d'entre eux pratiquent leur propre culte et d'autres sont chrétiens⁽¹⁹⁾.

Les neuf groupes ethniques d'Érythrée jouissent officiellement d'un statut identique⁽²⁰⁾, mais dans la pratique, les Tigrignas dominent l'État, l'économie, l'armée et les sphères de la politique et de l'éducation⁽²¹⁾. Les tensions ethniques et les discriminations ethniques officiellement sanctionnées sont rares. Certaines informations font cependant état de discrimination à l'égard des Kunamas, qui sont accusés d'avoir opposé une résistance insuffisante à l'armée éthiopienne pendant les guerres entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Des cas de discrimination à l'encontre des Afars et des Sahos, dans le sud-est de l'Érythrée, et des Jibertis (un groupe musulman parlant le tigrigna non reconnu en tant que groupe ethnique distinct) sur les hauts plateaux du centre ont également été signalés⁽²²⁾.

1.2.2 Langues

Les langues de l'Érythrée appartiennent à trois familles linguistiques différentes: sémitique (tigrigna, tigré et arabe), couchitique (saho, bilen, afar et hidaareb) et nilo-saharienne (kunama et nara)⁽²³⁾. Les paires de langues tigrigna et tigré, saho et afar, ainsi que nara et kunama, sont mutuellement compréhensibles dans une certaine mesure⁽²⁴⁾. Le tigrigna, le tigré et le bilen s'écrivent au moyen de l'alphasyllabaire guèze (*fidal*), qui est également utilisé pour l'amharique en Éthiopie, tandis que l'arabe s'écrit au moyen de l'alphabet arabe. Les autres langues s'écrivent au moyen de l'alphabet latin, mais elles ne possèdent pas de tradition écrite et sont généralement utilisées dans le cadre de la communication orale⁽²⁵⁾.

L'Érythrée ne possède pas de langue officielle, et les langues de neuf groupes ethniques différents disposent d'un statut identique. En réalité, toutefois, le tigrigna est la principale langue de travail utilisée. L'arabe, la lingua franca des groupes ethniques musulmans, est également utilisé par les autorités dans une moindre mesure. L'anglais est lui aussi fréquemment utilisé en tant que langue de travail et au sein du système éducatif⁽²⁶⁾. L'amharique a été la seule langue officielle entre 1959 et 1991, lorsque l'Érythrée faisait partie de l'Éthiopie⁽²⁷⁾. Il reste utilisé en tant que première ou deuxième langue, en plus du tigrigna, par les Érythréens qui ont été élevés en Éthiopie (les «Amiche»), ainsi qu'à des endroits où il était dominant sous le régime éthiopien, à Assab par exemple. En effet, cette ville était le port le plus important au cours de la période éthiopienne, et de nombreux locuteurs amhariques y ont migré⁽²⁸⁾.

⁽¹⁹⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 167-179, 212-217; Eritrea – Ministry of Information, *Eritrea at a Glance*, 1 October 2009; Eritrea – Ministry of Information, *Eritrea's 9 ethnic groups*, 21 March 2014; Ethnologue, *Eritrea, Languages*, n.d.; Simeone-Senelle, M., «Les langues en Érythrée», 2000; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 111-113; expert universitaire, courriel, 31 March 2015; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 134-136.

⁽²⁰⁾ Simeone-Senelle, M., «Les langues en Érythrée», 2000; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 108-109; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 130-132.

⁽²¹⁾ Africa Confidential, *Opposing Issayas*, 14 May 2010; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 113-117.

⁽²²⁾ Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 98-99, 118-132; NOREF, *Eritrean opposition parties and civic organisations*, January 2015, p. 2; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 144-164.

⁽²³⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 209; Simeone-Senelle, M., «Les langues en Érythrée», 2000.

⁽²⁴⁾ Expert universitaire, courriel, 31 mars 2015.

⁽²⁵⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 212-218; Yonas M.A., 'Origin and development of multilingual education in Eritrea', 30 April 2014, p. 137.

⁽²⁶⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 212, 217-220; Ethnologue, *Eritrea, Status*, n.d.; Simeone-Senelle, M., «Les langues en Érythrée», 2000; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 212-216; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 114; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 139; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 211-216.

⁽²⁷⁾ Simeone-Senelle, M., «Les langues en Érythrée», 2000; Yonas M.A., 'Origin and development of multilingual education in Eritrea', 30 April 2014, p. 145

⁽²⁸⁾ Riggan, J., 'In Between Nations: Ethiopian-Born Eritreans, Liminality, and War', May 2011, pp. 141-143; 146; Kibreab, G., interview, 5-6 September 2009; expert universitaire, courriel, 30 April 2015.

La plupart des Érythréens, notamment ceux qui appartiennent aux petits groupes ethniques, sont multilingues. Les Sahos parlent tigrigna, tigré, afar ou arabe en tant que deuxième langue, suivant leur lieu de naissance. Les Bilens parlent tigrigna ou tigré en deuxième langue, et de nombreux Kunamas parlent également l'arabe ou le tigré. Les Hidaarebs et les Naras parlent le tigré en deuxième langue ou parfois en première langue, et nombre d'entre eux ont une connaissance partielle de l'arabe. Les Érythréens qui parlent tigrigna, tigré ou kunama et les Rashaïdas arabophones sont souvent monolingues ⁽²⁹⁾. À l'exception du bilen et du nara, toutes les langues d'Érythrée sont également parlées dans les pays limitrophes (voir la [carte](#)) ⁽³⁰⁾. Il existe des différences entre les divers dialectes du tigrigna, et les locuteurs natifs sont généralement en mesure de dire si un locuteur tigrignaphone vient d'Érythrée ou d'Éthiopie, même s'il peut être plus difficile de faire cette distinction pour les personnes nées dans les régions frontalières ⁽³¹⁾.

Bien que le tigrigna soit la langue dominante dans les villes des hauts plateaux, notamment à Asmara, les autres villes d'Érythrée sont multilingues:

- Massaoua: langue principale tigré, auquel viennent s'ajouter le tigrigna et le saho;
- Assab: langue principale tigrigna, auquel viennent s'ajouter l'amharique et l'afar;
- Keren: langue principale bilen, auquel viennent s'ajouter le tigré et le tigrigna;
- Agordat: langue principale tigré, quelques locuteurs tigrignaphones;
- Barentu: langue principale kunama, auquel viennent s'ajouter le tigrigna et le tigré;
- Tesseney: mélange de tigré, de kunama, de tigrigna et d'arabe, quelques personnes parlant le nara ⁽³²⁾.

Le tigrigna étant la principale langue utilisée par l'armée, la connaissance du tigrigna est très répandue à proximité de toutes les grandes bases militaires du pays ⁽³³⁾.

1.2.3 Noms érythréens

Les noms érythréens se composent au maximum de trois parties: le prénom de l'individu, le prénom de son père et le prénom de son grand-père. Les noms de famille, dans le sens européen du terme, n'existent pas, raison pour laquelle les personnes s'appellent par leur prénom, même dans un contexte formel ⁽³⁴⁾. Dans le cas des enfants nés hors mariage, c'est le nom du père biologique qui est utilisé. Dans certains cas rares, lorsque la mère ne veut pas révéler le nom du père biologique, on utilise le nom du père de la mère ou le nom de son époux actuel (en fonction de l'homme avec qui elle vit en général) ⁽³⁵⁾.

Les Érythréens d'Europe utilisent fréquemment le nom de leur père et le nom de leur grand-père comme patronyme ⁽³⁶⁾.

1.3 Histoire

Les hauts plateaux érythréens ont fait partie du royaume d'Abyssinie pendant de nombreux siècles, période durant laquelle le christianisme orthodoxe a été introduit. Les basses-terres côtières ont subi de nombreuses influences différentes, en provenance essentiellement de pays arabophones et de l'Empire ottoman, avec pour corollaire la diffusion de l'islam. L'Érythrée a été une colonie italienne entre 1890 et 1941. L'Italie comptait initialement coloniser l'ensemble de l'Abyssinie, mais après sa défaite lors de la bataille d'Adoua, en 1896, elle a dû se contenter des confins septentrionaux d'Abyssinie et des basses-terres érythréennes ⁽³⁷⁾.

⁽²⁹⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 171-178, 212, 217-220; Simeone-Senelle, M., «Les langues en Erythrée», 2000.

⁽³⁰⁾ Ethnologue, *Eritrea, Languages*, n.d.; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 217-218.

⁽³¹⁾ Landinfo, *Respons Eritrea/Etiopia: Tigrinja-språk langs grensen*, 30 June 2010; Beyene, T., *Proceedings of the Ninth International Conference of Ethiopian Studies*, 1988, p. 21; UCLA, *UCLA Language Materials. Tigrinya*, n.d.; About World Languages, *Tigrinya*, 29 January 2014.

⁽³²⁾ Expert universitaire, courriel, 31 mars 2015; on Assab: Riggan, J., 'In Between Nations: Ethiopian-Born Eritreans, Liminality, and War', May 2011, pp. 141-143, 146.

⁽³³⁾ Expert universitaire, courriel, 31 mars 2015.

⁽³⁴⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 236.

⁽³⁵⁾ Expert universitaire, courriel, 30 avril 2015.

⁽³⁶⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 236.

⁽³⁷⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 31-55; International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, p. 2; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 134-135.

En 1935, l'Italie a envahi et occupé l'ensemble de l'Abyssinie, de même que le Somaliland britannique, et l'a incorporée dans ce qu'elle a baptisé «l'Afrique orientale italienne». Après que la Seconde Guerre mondiale a éclaté, l'armée britannique a envahi l'Abyssinie, en 1941, et a chassé les Italiens du pays, en créant une administration militaire britannique en Érythrée. Après la guerre, les quatre grandes puissances et les Nations unies ont envoyé plusieurs délégations pour se prononcer sur le futur statut de l'Érythrée. L'Éthiopie a demandé l'intégration de l'ancienne colonie italienne à ses territoires, tandis que de nombreux Érythréens, notamment ceux des basses-terres musulmanes, ont réclamé l'indépendance, en raison notamment du fait que l'Érythrée était économiquement plus avancée que l'Éthiopie et avait développé sa propre identité. Les grandes puissances étaient elles aussi indécises, mais en 1950, les Nations unies ont trouvé un compromis soutenu par les États-Unis, alliés de l'Éthiopie; le 15 septembre 1952, l'Érythrée a rejoint une fédération avec l'Éthiopie, tout en conservant un niveau élevé d'autonomie avec son gouvernement, son Parlement, son drapeau et sa Constitution ⁽³⁸⁾.

Toutefois, l'Éthiopie a progressivement limité l'autonomie érythréenne et a fini par la supprimer totalement le 15 novembre 1962, officiellement sur décision du Parlement érythréen. L'Érythrée a ensuite été considérée comme une province éthiopienne, et des groupes armés érythréens ont entamé la lutte pour l'indépendance. Le Mouvement de libération de l'Érythrée (MLE) a été créé par des musulmans et des communistes en 1958, mais a été rapidement supplanté par le Front de libération de l'Érythrée (FLE, «Jebha» en arabe), qui a été fondé en 1960 et s'est finalement désintégré en 1970. Les activités du FLE s'étaient principalement limitées aux basses-terres musulmanes, mais elles ont commencé à mobiliser un nombre croissant d'habitants chrétiens des hauts plateaux, ce qui a augmenté les tensions au sein du FLE. Au début des années 70, trois groupes dissidents du FLE dirigés par des habitants des hauts plateaux ont créé le Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE, «Shaebia» ou «Hizbawi Ginbar» en tigrigna), d'inspiration marxiste. Chrétiens et musulmans ont lutté côte à côte au sein du FPLE, mais ses dirigeants étaient principalement des chrétiens des hauts plateaux. La lutte pour l'indépendance de l'Érythrée a été freinée, à partir de 1972, par une guerre civile opposant le FLE au FPLE, laquelle a été interrompue par une trêve en 1974. Cette trêve a tenu jusqu'en 1980, année durant laquelle les combats entre les deux groupes ont repris. En 1981, le FLE a été expulsé au Soudan, où il s'est scindé en plusieurs groupes dissidents ⁽³⁹⁾.

En 1971, des combattants du FPLE partageant les mêmes idées ont fondé un parti marxiste-léniniste secret baptisé Parti révolutionnaire du peuple érythréen (PRPE). Leur objectif consistait à développer un mouvement national sur une base sociale et politique plus unifiée et plus radicale. Cette élite centrale secrète a pris toutes les décisions importantes concernant le FPLE et a défini son idéologie. Alors que le FPLE était officiellement dirigé par Romedan Mohamed Nur depuis son premier congrès en 1977, Issayas Afewerki dirigeait le PRPE, dont l'influence était plus importante. En 1987, Issayas Afewerki a été désigné à la tête du FPLE ⁽⁴⁰⁾.

Malgré la prééminence militaire de l'Éthiopie, le FPLE et le FLE, alliés de manière non contraignante, ont réussi à contrôler la presque totalité du pays en 1977, à l'exception des villes d'Asmara et d'Assab. Le régime socialiste Derg a été instauré à Addis-Abeba, sous la direction du lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam, après le renversement de l'empereur abyssinien Haïlé Sélassié en 1974. L'assistance militaire fournie par l'Union soviétique a permis au Derg de lancer une offensive couronnée de succès à partir de 1978, et le FPLE a été contraint de se retirer dans les montagnes du Sahel, autour de la ville de Nakfa. Le FLE a pour sa part subi des pertes importantes dont il ne s'est jamais remis. Le FPLE a lancé une contre-offensive au milieu des années 80 et a remporté des victoires capitales lors des batailles d'Afabet et de Massaoua vers la fin de la décennie. Il a fini par prendre le contrôle de l'ensemble du territoire après la prise de la capitale, Asmara, le 24 mai 1991 ⁽⁴¹⁾. Près de 65 000 soldats érythréens et jusqu'à 50 000 civils ont été tués au cours de ce conflit, long de 30 ans ⁽⁴²⁾.

Lors d'un référendum organisé en 1993 et supervisé par les Nations unies, 99,8 % des Érythréens ont voté en faveur de l'indépendance, entraînant la reconnaissance de l'Érythrée par la communauté internationale. Issayas Afewerki, dirigeant du FPLE, est devenu chef d'État, et en février 1994, le FPLE s'est transformé en parti politique baptisé

⁽³⁸⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 55-63; Prouty, C. and Rosenfeld, E., *Historical Dictionary of Ethiopia and Eritrea*, 1994, pp. 9, 111; International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, pp. 2-3.

⁽³⁹⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 63-66; International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, pp. 3-4; Connell, D., 'Escaping Eritrea. Why They Flee and What They Face', Fall 2012, p. 5; Treiber, M., *Der lange Schatten der EPLF*, May 2005, p. 14; Pool, D., *From Guerrillas to Government*, 15 December 2001.

⁽⁴⁰⁾ Connell, D., 'Inside the EPLF: The Origins of the 'People's Party' & its Role in the Liberation of Eritrea', September 2001, pp. 351-361; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 58-59; Connell, D., Killion, T., *Historical Dictionary of Eritrea*, 2010, pp. 230-232.

⁽⁴¹⁾ Connell, D., *Against All Odds. A Chronicle of the Eritrean Revolution*, 1993; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 66-67; International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, p. 4; Pool, D., *From Guerrillas to Government*, 15 December 2001; Africa Watch, *Evil Days. 30 Years of War and Famine in Ethiopia*, September 2001.

⁽⁴²⁾ Pool, D., *From Guerrillas to Government*, 15 December 2001, p. 157; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 67-68; Matthies, V., *Kriege am Horn von Afrika. Historischer Befund und friedenswissenschaftliche Analyse*, 2005, p. 108.

Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ) ⁽⁴³⁾. Le PRPE secret a été officiellement dissous en 1989, mais le «premier cercle» a continué de prendre des décisions importantes jusqu'à la création du FPDJ, date à laquelle l'existence du PRPE a été reconnue publiquement pour la première fois ⁽⁴⁴⁾. Les relations avec l'Éthiopie ont débuté de manière positive et aucune restriction n'a été imposée en ce qui concerne la circulation des personnes ou des marchandises à travers la frontière commune ⁽⁴⁵⁾.

La frontière séparant l'Érythrée et l'Éthiopie n'a cependant jamais été officiellement délimitée, et des tensions ont vu le jour dans les régions frontalières de l'ouest, du centre et de l'est à Badmé, Tsorona-Zalambessa et Bure respectivement. Des combats ont éclaté en mai 1998 autour de Badmé et ont rapidement dégénéré en guerre frontalière ⁽⁴⁶⁾. Entre 70 000 ⁽⁴⁷⁾ et 100 000 personnes ont été tuées lors de plusieurs séries de combats, soit autant que lors de la guerre d'indépendance, et près de 155 000 Érythréens vivant en Éthiopie et Éthiopiens vivant en Érythrée ont été rapatriés dans leurs pays d'origine. Les belligérants ont finalement conclu un cessez-le-feu, en juin 2000. Un accord de paix signé en décembre 2000 contraint les deux parties au conflit à respecter une frontière partagée démarquée par une commission de l'ONU. Toutefois, le tracé de la frontière ⁽⁴⁸⁾, lorsqu'il a été annoncé en avril 2002, n'a été reconnu que par l'Érythrée, et non par l'Éthiopie, qui continue à contrôler des territoires (Badmé par exemple) attribués à l'Érythrée. L'Érythrée estime par conséquent que le conflit frontalier n'est pas résolu et se considère toujours sous la menace de son grand voisin ⁽⁴⁹⁾.

Les critiques visant le style de gouvernement de plus en plus autocratique du président Issayas se sont développées après le conflit frontalier. La contestation estudiantine a été réprimée en juillet 2001. En septembre 2001, le gouvernement a emprisonné des dizaines d'opposants au régime et l'ensemble de la presse libre a été fermée (voir [chapitre 1.6](#)) ⁽⁵⁰⁾. Le pays a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard des activités antigouvernementales depuis lors. Il a fallu attendre janvier 2013 pour entendre à nouveau des critiques publiques à l'encontre du régime, lorsque des soldats rebelles ont occupé le ministère de l'information et réclamé la libération de prisonniers politiques. L'armée a rapidement réprimé la mutinerie, et des arrestations à grande échelle ont été menées ⁽⁵¹⁾. En juin 2014, les évêques de l'Église catholique d'Érythrée ont publié une lettre ouverte critiquant le gouvernement (voir [chapitre 2.4](#)) ⁽⁵²⁾.

En 2009 et en 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé des sanctions à l'Érythrée, en raison notamment du soutien qu'apporterait Asmara à al-Shabbaab dans le cadre de la guerre civile en Somalie et des violations de la frontière entre l'Érythrée et Djibouti qu'elle aurait commises ⁽⁵³⁾.

De petites escarmouches se produisent fréquemment le long de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Des troupes éthiopiennes ont pénétré sur le territoire érythréen à plusieurs reprises au cours du premier semestre 2012 afin d'attaquer des groupes rebelles armés éthiopiens ⁽⁵⁴⁾. L'Érythrée a créé une «Armée populaire» suivant le modèle des milices pour renforcer son armée, dans le but notamment de répondre à ces violations de frontières (voir [chapitre 3.9](#)) ⁽⁵⁵⁾.

⁽⁴³⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 66-67.

⁽⁴⁴⁾ Connell, D., e-mail, 30 April 2015; Connell, D., Killion, T., *Historical Dictionary of Eritrea*, 2010, pp. 232.

⁽⁴⁵⁾ HRW, *The Horn of Africa War: Mass Expulsions and the Nationality Issue (June 1998 – April 2002)*, January 2003, p. 14.

⁽⁴⁶⁾ HRW, *The Horn of Africa War: Mass Expulsions and the Nationality Issue (June 1998 – April 2002)*, January 2003, p. 17; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 455; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 30-31.

⁽⁴⁷⁾ Sudan Tribune, *Ethiopia Affirms Readiness for Dialogue With Eritrea*, 30 April 2013.

⁽⁴⁸⁾ Eritrea-Ethiopia Boundary Commission, *International Boundary between the State of Eritrea and the Federal Democratic Republic of Ethiopia* [map], 2002.

⁽⁴⁹⁾ HRW, *The Horn of Africa War: Mass Expulsions and the Nationality Issue (June 1998 – April 2002)*, January 2003, pp. 5-8, 17-18; International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, p. 5; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, pp. 456-457; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 16; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 17; TesfaNews, *Africa's Cuba: Eritrea Endures 13 Years of Illegal Occupation and Sanctions*, 16 April 2015.

⁽⁵⁰⁾ International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, p. 7; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 63-69; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 18-20; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, pp. 13-14; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, pp. 422-423.

⁽⁵¹⁾ International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 4-6; Connell, D., 'Refugees, Ransoms and Revolt. An Update on Eritrea', Spring 2013, p. 39; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; Amnesty International, *Amnesty International Annual Report 2014/15 – Eritrea*, 25 February 2015; Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, p. 9; Institute for Security Studies, *Where is Eritrea heading?* 5 February 2013.

⁽⁵²⁾ HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; BBC, *Eritrea 'desolate' – Catholic bishops*, 9 June 2014.

⁽⁵³⁾ UN Security Council, *Security Council Imposes Sanctions on Eritrea over its Role in Somalia, Refusal to Withdraw Troops Following Conflict with Djibouti, SC/9833*, 23 December 2009; UN Security Council, *Resolution 2023 (2011). Adopted by the Security Council at its 6674th meeting*, 5 December 2011; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, pp. 10, 17-18.

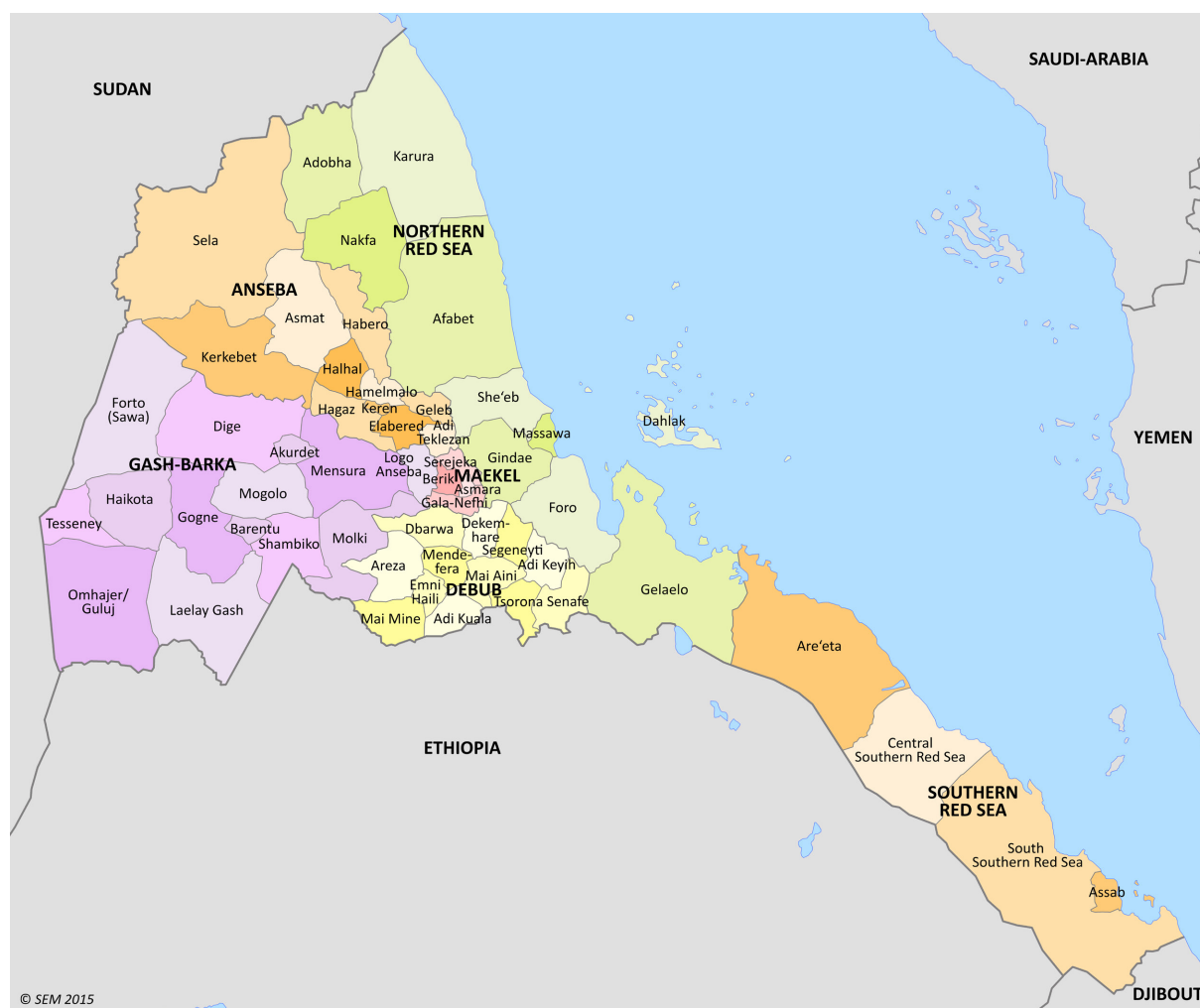
⁽⁵⁴⁾ UN Security Council, *Letter dated 11 July 2012 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2012/545)*, 13 July 2012, p. 14; Institute for Security Studies, *Where is Eritrea heading?* 5 February 2013; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, pp. 5-6; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, pp. 6-7; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 457.

⁽⁵⁵⁾ Institute for Security Studies, *Where is Eritrea heading?* 5 February 2013.

1.4 Structure administrative

Depuis 1997, l'Érythrée est divisée en six *zobas* (régions) ⁽⁵⁶⁾:

- Maekel (centre, capitale Asmara);
- Debub (sud, capitale Mendefera);
- Gash-Barka (capitale Agordat);
- Anseba (capitale Keren);
- Semienawi Keyih Bahri (Mer rouge du Nord, capitale Massaoua);
- Debubawi Keyih Bahri (Mer rouge du Sud, capitale Assab).



Division administrative de l'Érythrée en zobas et nus-zobas ⁽⁵⁷⁾.

Les *zobas* sont divisés en *nus-zobas* (sous-régions). Les unités administratives à l'échelon le plus bas s'appellent *kebabis* (précédemment désignées *kebele* en amharique) et couvrent un quartier urbain, un village ou une zone ⁽⁵⁸⁾.

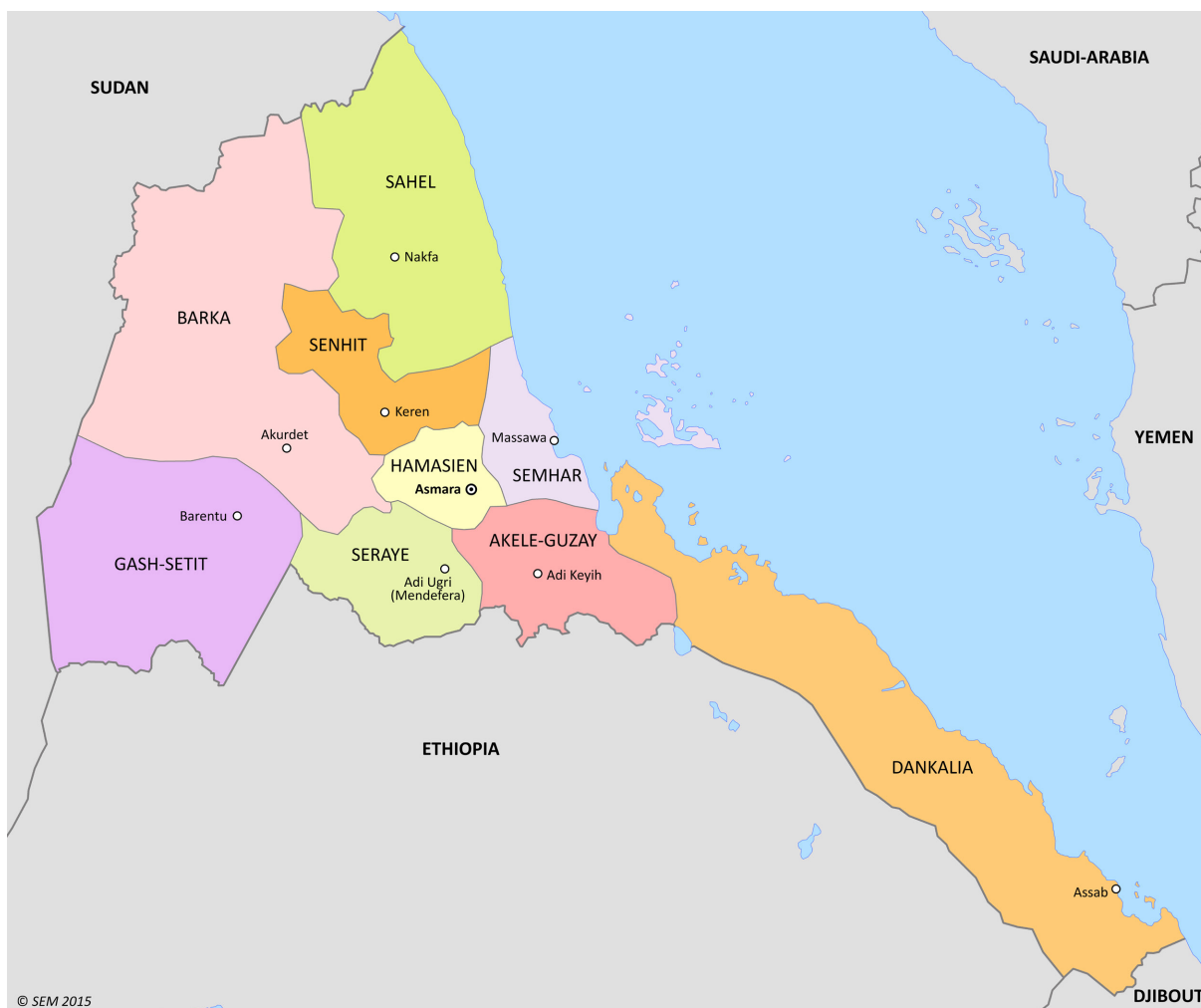
⁽⁵⁶⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 79, 344-345; Gebremichael K.H., 'Public administration reform in Eritrea: Past trends and emerging challenges', September 2014, p. 50.

⁽⁵⁷⁾ Carte créée par le secrétariat d'État aux migrations (Suisse), 2015, sur la base d'Eritrean Demining Authority et al., *Landmine Impact Survey – 2004* [map], 2004; UN Cartographic Section; *Eritrea* [map], n.d. Les tracés de frontières et les noms utilisés sur cette carte ne constituent pas un soutien ou une acceptation à titre officiel de la part de l'Union européenne. Le tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie correspond à la décision rendue en 2002 par la commission frontalière Érythrée-Éthiopie (voir page 13).

⁽⁵⁸⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 56-58; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 79, 344-345; Gebremichael K.H., 'Public administration reform in Eritrea: Past trends and emerging challenges', September 2014, p. 50.

Les *kebabis* sont officiellement subdivisés en plusieurs *adis* (villages), mais ceux-ci ne possèdent pas de structures administratives propres ⁽⁵⁹⁾. Tous les niveaux de l'administration (c'est-à-dire les *zobas*, les *nus-zobas* et les *kebabis*) disposent d'une branche exécutive (les gouverneurs de *zobas* sont désignés par le gouvernement), de tribunaux et soit d'un parlement élu (*baito*), soit d'une assemblée populaire générale (*megaba'aya*) dans les localités dont la population est inférieure à 5 000 habitants ⁽⁶⁰⁾.

Asmara, la capitale, était initialement divisée en quatre *nus-zobas* (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest et Sud-Est). Toutefois, les 13 quartiers urbains d'Asmara (Abashawl, Akria, Arbaete Asmara, Edaga Hamus, Gejeret, Gezabanda, Godaif, Maekel Ketema, Mai Temenei, Paradiso, Sembel, Tiravolo, Tsetserat) se sont entre-temps vu attribuer le statut de *nus-zoba*, sans subdivisions supplémentaires ⁽⁶¹⁾.



Divisions administratives de l'Érythrée jusqu'en 1996, avec les awrajas et leurs capitales ⁽⁶²⁾.

⁽⁵⁹⁾ Représentants de l'administration du *zoba* de Maekel, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013.

⁽⁶⁰⁾ Gebremichael K.H., 'Public administration reform in Eritrea: Past trends and emerging challenges', September 2014, p. 51.

⁽⁶¹⁾ Représentants de l'administration du *zoba* de Maekel, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013; Norwegian ID Center, courriel, 24 mars 2015.

⁽⁶²⁾ Carte créée par le secrétariat d'État aux migrations (Suisse), 2015, sur la base de CIA, *Eritrea (Political)* [map]; Prouty, C. and Rosenfeld, E., *Historical Dictionary of Ethiopia and Eritrea*, 1994, p. xx; Eritrea.be, *Location and Geography of Eritrea*, n.d. Les tracés de frontières et les noms utilisés sur cette carte ne constituent pas un soutien ou une acceptation à titre officiel de la part de l'Union européenne. Le tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie correspond à la décision rendue en 2002 par la commission frontalière Érythrée-Éthiopie (voir page 13).

Les administrations, tous niveaux confondus, sont appelées *mmhidar* en tigrigna. Les administrations des *kebabis* jouent le rôle le plus important pour la population dans le cadre des activités quotidiennes, car elles tiennent des registres de population écrits et font office de premier point de contact avec les autorités ⁽⁶³⁾. Les administrations des *nuszobas* tiennent des registres de population électroniques ⁽⁶⁴⁾.

Jusqu'en 1996, l'Érythrée était divisée en 10 *awrajas* (provinces) sur la base des *commissariati* du gouvernement colonial italien; elles portent le nom de «provinces» depuis l'indépendance: Hamasien, Akele-Guzay, Seraye, Senhit, Semhar, Dankalia, Sahel, Barka, Gash-Setit (partie du territoire de Barka jusqu'en 1974) et Asmara (partie du territoire de Hamasien jusqu'en 1974) ⁽⁶⁵⁾. Les *awrajas* se subdivisaient en 50 *nusawrajas* (sous-provinces), 194 *woredas* (districts) et 2 580 *adis* (villages) ⁽⁶⁶⁾.

1.5 Éducation

1.5.1 Écoles publiques

Le système scolaire érythréen est fondé sur cinq années d'éducation à l'école élémentaire (dénomination officielle, également appelée «école primaire», en tigrigna: *mebaeta dereja bet timhrti*), suivies de trois années d'enseignement intermédiaire (collège, tigrigna: *maekelay dereja bet timhrti*) et de quatre années d'enseignement secondaire (lycée, tigrigna: *kaelay dereja bet timhrti*) ⁽⁶⁷⁾. En théorie, la scolarisation est obligatoire pour les huit premières années ⁽⁶⁸⁾. À la fin de la huitième année, les enfants passent un examen national avant de rejoindre l'école secondaire. Le taux de réussite est d'environ deux tiers ⁽⁶⁹⁾. Tous les élèves de sexe masculin et féminin passent leur douzième et dernière année de scolarisation à l'école Warsay-Yikealo, au centre de formation militaire national de Sawa (voir chapitre 3.4), qui se clôt par l'examen du baccalauréat érythréen (Eritrean School Leaving Certificate Examination). Les élèves obtenant les meilleures notes sont dirigés vers l'une des hautes écoles spécialisées (facultés) du pays, sans toutefois pouvoir choisir leur établissement. Les élèves ayant obtenu de moins bons résultats ont la possibilité d'étudier dans une école professionnelle technique ⁽⁷⁰⁾. La scolarité ne durait que 11 ans avant l'introduction de la 12^e année scolaire à Sawa, en 2003 ⁽⁷¹⁾.

Sur les 1 279 écoles que comptait le pays au cours de l'année scolaire 2011/2012, 1 170 étaient des écoles publiques. Les autres établissements étaient gérés par des communautés religieuses (écoles *awkaf* pour les musulmans ou écoles de missionnaires pour les chrétiens) ou des écoles communautaires gérées par les gouvernements locaux ou par des étrangers ⁽⁷²⁾. Bien que, selon les données du ministère érythréen de l'éducation, l'accès à l'éducation se soit sensiblement amélioré depuis l'indépendance [il n'y avait que 471 écoles en 1991/1992, chiffre passé à 891 en 2001/2002 ⁽⁷³⁾], un pourcentage élevé d'enfants en âge scolaire ne sont pas scolarisés jusqu'à l'âge prévu et

⁽⁶³⁾ Bozzini, D., *En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée*, 23 May 2011, p. 222; Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 9; Representatives of the Administration of Zoba Maekel, interview (during technical mission conducted by Federal Office for Migration FOM Switzerland), 7 November 2013.

⁽⁶⁴⁾ Représentants de l'administration du zoba de Maekel, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013.

⁽⁶⁵⁾ Connell, D., Killion, T., *Historical Dictionary of Eritrea*, 2010, p. 36.

⁽⁶⁶⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 53; Gebremichael K.H., 'Public administration reform in Eritrea: Past trends and emerging challenges', September 2014, p. 50.

⁽⁶⁷⁾ Ministry of Education (Eritrea), *Eritrea: Essential Education Indicators 2011/12*, December 2012, p. 3; UNESCO and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010; Hare, H., *ICT in Education in Eritrea*, April 2007, p. 3; Education Data and Policy Center, *Eritrea*, March 2014; NOKUT, *Report on recognition of higher education in Eritrea and Ethiopia*, January 2013, p. 9; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 200; Eritrea – Ministry of Information, *Back to School*, 14 September 2012.

⁽⁶⁸⁾ Hare, H., *ICT in Education in Eritrea*, April 2007, p. 4; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 200.

⁽⁶⁹⁾ Education Data and Policy Center, *Eritrea, National Education Profile 2014 Update*, March 2014; Ministry of Education (Eritrea), *Eritrea: Basic Education Statistics 2011/12*, December 2012, p. 65.

⁽⁷⁰⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonalteneste*, 23 March 2015, pp. 11, 14; Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotism in Eritrea', 2011, p. 96; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 43; Bozzini, D., *En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée*; 23 May 2011, pp. 77-81, 92; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return. Appendix edition*, December 2014, p. 11 ; Eritrea – Ministry of Information, *Sawa: Center of Empowerment For Young Eritreans*, 23 April 2010; Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 456; Connell, D., *Eritrea: Take me to prison – they have food*, 6 March 2015.

⁽⁷¹⁾ Human Rights Concern – Eritrea, *Report on Child Rights Violations in Eritrea*, 19 November 2013.

⁽⁷²⁾ Ministry of Education (Eritrea), *Eritrea: Basic Education Statistics 2011/12*, December 2012, p. 4.

⁽⁷³⁾ Ministry of Education (Eritrea), *Eritrea: Basic Education Statistics 2011/12*, December 2012, p. 13.

de nombreux élèves quittent l'école ou sont contraints de redoubler une année ⁽⁷⁴⁾. Selon les chiffres officiels, le taux d'inscription au cours de l'année scolaire 2011/2012 était de 99 % pour l'école élémentaire, 67 % pour l'école intermédiaire et 32 % pour l'école secondaire. Toutefois, même à l'école élémentaire, on dénombrait presque deux fois plus d'élèves de première année que d'élèves de cinquième année ⁽⁷⁵⁾. Le taux d'abandon scolaire relativement élevé s'explique notamment par les insuffisances du système éducatif et par le fait que de nombreux enfants sont retirés de l'école pour aider aux travaux agricoles ⁽⁷⁶⁾. Le taux d'inscription des filles est légèrement inférieur à celui des garçons ⁽⁷⁷⁾. Il est, sur les hauts plateaux, supérieur à celui des régions périphériques telles que les *zobas* de Gash-Barka ou de Mer rouge du Sud ⁽⁷⁸⁾. Une minorité d'enfants (environ 35 % selon les chiffres officiels) fréquentent l'une écoles maternelles facultatives avant d'entamer leur scolarité ⁽⁷⁹⁾.

Une pénurie d'enseignants et de bâtiments scolaires subsiste. Selon les statistiques de l'Unesco, le ratio élèves-enseignants était de 41:1 dans l'enseignement primaire, en 2011 ⁽⁸⁰⁾. Certaines écoles font cours le matin et l'après-midi ⁽⁸¹⁾, et une semaine de cours de six jours a été introduite dans les basses-terres pour permettre de terminer l'année scolaire avant le début de la saison chaude ⁽⁸²⁾. L'école est gratuite selon les informations officielles, mais les familles sont obligées de financer le matériel scolaire, les uniformes et le transport de leurs enfants ⁽⁸³⁾. Plusieurs rapports indiquent que certaines écoles facturent des frais de scolarité, dans les classes supérieures en particulier ⁽⁸⁴⁾. Les élèves doivent porter un uniforme, quel que soit leur âge. Les notes attribuées sont exprimées en pourcentages ⁽⁸⁵⁾. L'année scolaire commence en septembre pour toutes les années ⁽⁸⁶⁾.

Les élèves suivent des cours dans leur langue maternelle (l'une des neuf langues nationales de l'Érythrée) au niveau de l'enseignement élémentaire ⁽⁸⁷⁾. En réalité toutefois, le tigrigna (enseigné à environ 70 % des élèves) et l'arabe (enseigné à environ 9 % des élèves) sont surreprésentés dans les écoles élémentaires, alors que les langues de groupes ethniques plus petits sont sous-représentées; la langue parlée par les Hidaarebs, par exemple, n'est enseignée que dans trois écoles ⁽⁸⁸⁾. Cette situation s'explique en partie par l'utilisation de l'arabe en tant que lingua franca par les musulmans et la volonté des membres de groupes ethniques plus petits de voir leurs enfants apprendre une grande langue nationale, une préférence tolérée par les autorités jusqu'ici ⁽⁸⁹⁾. À partir de la sixième année d'enseignement, toutes les écoles du pays enseignent en anglais ⁽⁹⁰⁾. Le tigrigna, l'arabe et l'anglais sont enseignés en tant que langues étrangères ⁽⁹¹⁾. Avant l'accession de l'Érythrée à l'indépendance, des cours se donnaient en amharique ou – dans les zones contrôlées par le FLE ou le FPLE – en tigrigna, en tigré et en arabe ⁽⁹²⁾.

⁽⁷⁴⁾ UNESCO and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010, p. 12; Education Data and Policy Center, *Eritrea, National Education Profile 2014 Update*, March 2014; Ministry of Education (Eritrea), *Eritrea: Basic Education Statistics 2011/12*, December 2012, p. 62-65.

⁽⁷⁵⁾ Ministry of Education (Eritrea), *Eritrea: Basic Education Statistics 2011/12*, December 2012, pp. 14, 35.

⁽⁷⁶⁾ UNESCO and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010, p. 12.

⁽⁷⁷⁾ Ministry of Education (Eritrea), *Eritrea: Basic Education Statistics 2011/12*, December 2012, p. 8; UNESCO and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010, p. 11; Education Data and Policy Center, *Eritrea, National Education Profile 2014 Update*, March 2014; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 12.

⁽⁷⁸⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 10.

⁽⁷⁹⁾ Ministry of Education (Eritrea), *Eritrea: Basic Education Statistics 2011/12*, December 2012, pp. 14, 32.

⁽⁸⁰⁾ Education Data and Policy Center, *Eritrea, National Education Profile 2014 Update*, March 2014; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 23.

⁽⁸¹⁾ Hill, J., *Ciao Asmara. A Classic Account of Contemporary Africa*, 2004, p. 85.

⁽⁸²⁾ UNESCO and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010, p. 6.

⁽⁸³⁾ Hare, H., *ICT in Education in Eritrea*, April 2007, p. 3-4; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara*, 2013, p. 487; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 19; Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, May 2013, p. 10.

⁽⁸⁴⁾ Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, May 2013, p. 11; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara*, 2013, p. 487; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2012 – Eritrea*, 19 April 2013, p. 19.

⁽⁸⁵⁾ Consulat honoraire de Suisse en Érythrée, courriel, 13 novembre 2014.

⁽⁸⁶⁾ Eritrea – Ministry of Information, *Back to School*, 14 September 2012.

⁽⁸⁷⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 217-220; Hare, H., *ICT in Education in Eritrea*, April 2007, p. 3; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 114-115; UNESCO and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010, p. 9; Yonas M.A., 'Origin and development of multilingual education in Eritrea', 30 April 2014, p. 137.

⁽⁸⁸⁾ Ministry of Education (Eritrea), *Eritrea: Basic Education Statistics 2011/12*, December 2012, pp. 39, 41.

⁽⁸⁹⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 114-116; UNESCO and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010, p. 6; Yonas M.A., 'Origin and development of multilingual education in Eritrea', 30 April 2014, p. 137.

⁽⁹⁰⁾ Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 213; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 115; UNESCO and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010, p. 9.

⁽⁹¹⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 115; UNESCO and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010, p. 9; Yonas M.A., 'Origin and development of multilingual education in Eritrea', 30 April 2014, p. 137.

⁽⁹²⁾ Yonas M.A., 'Origin and development of multilingual education in Eritrea', 30 April 2014, p. 145.

Depuis 1994, les élèves de l'enseignement secondaire sont envoyés dans diverses régions du pays, en juillet et en août, pour participer à des projets de travail d'été intitulés *keremtawi maetot*. Ces campagnes concernent des projets relatifs à l'environnement et à l'agriculture et des projets d'infrastructure ⁽⁹³⁾.

1.5.2 Universités

L'université d'Asmara, la première d'Érythrée, a été fondée en 1958. Elle a cessé d'accueillir de nouveaux étudiants en 2003 et a été fermée et restructurée en 2007 ⁽⁹⁴⁾; à partir de 2003, elle a été remplacée par des campus satellites (des «facultés») répartis sur l'ensemble du territoire et toujours considérés comme appartenant à l'université d'Asmara. Les autorités ont officiellement justifié cette démarche par la nécessité de décentraliser l'enseignement universitaire et de développer les capacités ⁽⁹⁵⁾. Toutefois, selon une source, elle visait également à prévenir les soulèvements d'étudiants dans la capitale (similaires aux protestations de 2001) ⁽⁹⁶⁾. Depuis 2008, les facultés relèvent du Conseil national de l'enseignement supérieur (NBHE). Ces facultés sont les suivantes:

- Eritrean Institute for Technology (EIT) (Institut technologique érythréen), qui comprend trois facultés (ingénierie, science et éducation), à Mai Nefhi;
- College of Arts and Social Science (faculté des arts et des sciences sociales), à Adi Keyih;
- Hamelmalo Agricultural College (faculté agricole d'Hamelmalo), à Hamelmalo;
- College of Business and Economics (faculté des sciences de l'entreprise et d'économie), à Halhale;
- College of Marine Science and Technology (faculté des sciences et des technologies marines), à Massaoua;
- College of Health Sciences (faculté des sciences de la santé), à Asmara;
- Orotta School of Medicine and Dental Hygiene (École de médecine et d'hygiène dentaire d'Orotta), à Asmara ⁽⁹⁷⁾.

Les facultés sont soumises à une gestion conjointe, académique et militaire ⁽⁹⁸⁾. D'après certaines sources, les étudiants sont soumis à un commandement militaire et répartis par unités ⁽⁹⁹⁾. Toutefois, d'après d'autres informations, le régime militaire en vigueur à l'EIT de Mai Nefhi a été assoupli et les étudiants sont autorisés à se rendre librement à Asmara, par exemple ⁽¹⁰⁰⁾. Compte tenu de la perte d'un grand nombre de professeurs de l'ancienne université d'Asmara, les facultés et les instituts dispersés font de plus en plus appel à des enseignants indiens travaillant avec des contrats à court terme ⁽¹⁰¹⁾. Les étudiants des facultés sont affectés à un service national civil (voir [chapitre 3.6](#)) après avoir obtenu leur diplôme ⁽¹⁰²⁾, et certains commencent à travailler en tant qu'enseignants en douzième année à Sawa ⁽¹⁰³⁾. D'autres sont envoyés dans des écoles élémentaires rurales ⁽¹⁰⁴⁾. Les étudiants qui abandonnent leurs études sont enrôlés pour le service militaire ⁽¹⁰⁵⁾.

Les facultés proposent des diplômes en deux ou trois ans et des diplômes de baccalauréat en quatre ou cinq ans. Des masters de troisième cycle sont actuellement mis en place. Les étudiants des facultés n'ont aucun droit à payer,

⁽⁹³⁾ Human Rights Concern – Eritrea, *Report on Child Rights Violations in Eritrea*, 19 November 2013; US Department of State, *Trafficking in Persons Report 2014*, Eritrea, 20 June 2014, p. 168; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 201-202; Eritrea – Ministry of Information, *Back to School*, 14 September 2012; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 23; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 24.

⁽⁹⁴⁾ NOKUT, *Report on recognition of higher education in Eritrea and Ethiopia*, January 2013, p. 2; Müller, T.R., 'Bare life and the developmental state: implications of the militarization of high education in Eritrea', March 2008, p. 122-123; Awate, *Education not Incarceration: Build Schools not Prisons*, 4 June 2010; International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, p. 3; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, p. 105.

⁽⁹⁵⁾ NOKUT, *Report on recognition of higher education in Eritrea and Ethiopia*, January 2013, pp. 3, 5; Müller, T.R., 'Bare life and the developmental state: implications of the militarization of high education in Eritrea', March 2008, p. 122; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015*, 44th edition, 2014, p. 459.

⁽⁹⁶⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 203.

⁽⁹⁷⁾ NOKUT, *Report on recognition of higher education in Eritrea and Ethiopia*, January 2013, p. 2; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 200; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015*, 44th edition, 2014, p. 459.

⁽⁹⁸⁾ Müller, T.R., 'Bare life and the developmental state: implications of the militarization of high education in Eritrea', March 2008, p. 122; International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, p. 6; Local contact, interview, Ethiopia, 17 September 2014; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 181.

⁽⁹⁹⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 9; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 203; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, p. 105.

⁽¹⁰⁰⁾ Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 455.

⁽¹⁰¹⁾ Connell, D., *Eritrea: Take me to prison – they have food*, 6 March 2015.

⁽¹⁰²⁾ Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, p. 11.

⁽¹⁰³⁾ Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 456.

⁽¹⁰⁴⁾ Connell, D., *Eritrea: Take me to prison – they have food*, 6 March 2015.

⁽¹⁰⁵⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 9.

et le gouvernement paie également leur nourriture et leur logement. Les étudiants ne sont officiellement diplômés de l'université qu'après avoir accompli leur service national obligatoire. Ils peuvent cependant demander un relevé de notes dans l'intervalle ⁽¹⁰⁶⁾.

1.6 Médias

Il n'existe pas de médias libres, en Érythrée. Tous les médias sont contrôlés par le ministère de l'information ⁽¹⁰⁷⁾, qui est responsable des organes médiatiques suivants:

- les journaux suivants sont publiés entre une et trois fois par semaine: *Eritrea Profile* (anglais), *Hadas Ertra* (tigrigna), *Al-Hadisa* (arabe), *Tigrigta* (tigrigna) et *Geled* (tigrigna);
- l'agence de presse ERINA;
- la chaîne de télévision multilingue EriTV;
- la chaîne de radio Dimtsi Hafash («La Voix des masses»), qui diffuse dans 11 langues différentes, et le réseau de radio en fréquence modulée Radio Zara;
- Shabait.com, le site internet du ministère de l'information, qui peut être utilisé pour accéder en ligne aux organes médiatiques indiqués ci-dessus ⁽¹⁰⁸⁾.

Plusieurs journaux privés ont été publiés en Érythrée au cours de la première décennie suivant l'indépendance: *Meqaleh*, *Setit*, *Wintana*, *Admas*, *Mana*, *Qeste-Demenna*, *Zemen* et *Tsigenai* ⁽¹⁰⁹⁾. Toutefois, le 18 septembre 2001, tous les médias libres ont été fermés et de nombreux journalistes ont été emprisonnés par les autorités ⁽¹¹⁰⁾. Les derniers correspondants étrangers ont quitté l'Érythrée en 2004 ⁽¹¹¹⁾ et plusieurs journalistes travaillant pour des médias gouvernementaux ont été emprisonnés ces dernières années ⁽¹¹²⁾. Selon le Comité de protection des journalistes, 23 journalistes étaient emprisonnés en Érythrée le 1^{er} décembre 2014 (le pays se classe en troisième position au niveau mondial) ⁽¹¹³⁾. En janvier 2015, toutefois, six des journalistes emprisonnés depuis 2009 ont été libérés ⁽¹¹⁴⁾. En mars 2013, trente-trois journalistes de radio détenus depuis 2009 ont été libérés ⁽¹¹⁵⁾. Le gouvernement érythréen justifie cette absence de liberté de la presse par les mesures d'urgence en rapport avec la situation de «ni guerre ni paix» à la suite du conflit frontalier avec l'Éthiopie ⁽¹¹⁶⁾.

L'Érythrée occupe invariablement les dernières places des classements mondiaux annuels en rapport avec la liberté de la presse [classée dernière en 2015 par Reporters sans frontières ⁽¹¹⁷⁾ et pré-antépénultième en 2014 par Freedom House ⁽¹¹⁸⁾]. Néanmoins, ces classements se concentrent sur les conditions de travail des médias et des journalistes sur le plan national et tiennent moins compte de l'accès du public aux médias étrangers ⁽¹¹⁹⁾. L'Érythrée fait légèrement mieux dans ce domaine: il est possible, de manière légale, d'avoir accès par satellite à des chaînes de télévision

⁽¹⁰⁶⁾ NOKUT, *Report on recognition of higher education in Eritrea and Ethiopia*, January 2013, p. 3, 6, 10; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 9.

⁽¹⁰⁷⁾ Freedom House, *Freedom of the Press 2014. Eritrea*, 25 August 2014; Reporters Without Borders, *Contribution on the situation of media freedom in Eritrea by Reporters Without Borders, an NGO with special consultative status*, 24 June 2013, p. 1.

⁽¹⁰⁸⁾ BBC, *Eritrea profile – Media*, 3 December 2014; Freedom House, *Freedom of the Press 2014. Eritrea*, 25 August 2014.

⁽¹⁰⁹⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 314; Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, p. 10.

⁽¹¹⁰⁾ BBC, *Eritrea profile – Media*, 3 December 2014; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 314-315; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 42-44; Reporters Without Borders, *Contribution on the situation of media freedom in Eritrea by Reporters Without Borders, an NGO with special consultative status*, 24 June 2013, p. 2; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 56.

⁽¹¹¹⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 101; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 57. According to the Committee to Protect Journalists, it was in 2007: CPJ, *Attacks on the Press 2012. Eritrea*, 14 February 2013.

⁽¹¹²⁾ HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 101-102; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 56-57.

⁽¹¹³⁾ CPJ, *2014 prison census: 221 journalists jailed worldwide*, 1 December 2014.

⁽¹¹⁴⁾ Reporters Without Borders, *Six Eritrean journalists released after nearly six years in prison*, 22 January 2015; CPJ, *CPJ welcomes release of six Eritrean journalists*, 23 January 2015.

⁽¹¹⁵⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, pp. 8, 10.

⁽¹¹⁶⁾ Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 172-178; UN Office of the High Commissioner for Human Rights, *Oral Update by Mr. Mike Smith, Chair of the Commission of Inquiry on Human Rights in Eritrea at the 28th session of the Human Rights Council*, 16 March 2015.

⁽¹¹⁷⁾ Reporters Without Borders, *2015 World Press Freedom Index*, 2015.

⁽¹¹⁸⁾ Freedom House, *Freedom of the Press 2014*, p. 22.

⁽¹¹⁹⁾ Reporters Without Borders, *2015 World Press Freedom Index. How we compiled the index*, 2015, p. 2; Freedom House, *Freedom of the Press 2014*, pp. 26-27.

étrangères telles que CNN, la BBC ou Al-Jazeera ⁽¹²⁰⁾, même si les émissions sont parfois bloquées ⁽¹²¹⁾. Le public est en mesure d'utiliser l'internet depuis 2000, par exemple dans les cafés internet d'Asmara, mais l'accès est extrêmement lent, contrôlé et, selon certaines sources, en partie censuré. La majeure partie de la population n'a absolument aucun accès à l'internet ⁽¹²²⁾. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est par ailleurs très faible par rapport au reste de la région ⁽¹²³⁾.

Plusieurs sites internet et stations de radio indépendants et gérés par la diaspora et l'opposition fonctionnent actuellement; les trois portails d'information en ligne Awate ⁽¹²⁴⁾, Asmarino ⁽¹²⁵⁾ et Assenna ⁽¹²⁶⁾ et la station Radio Erena, basée à Paris, sont les plus actifs ⁽¹²⁷⁾. Un journal d'opposition clandestin publié à intervalles irréguliers intitulé *Meqaleh Forto* («Les échos de Forto») ⁽¹²⁸⁾ circule également à Asmara depuis 2013.

1.7 Système de santé

Le département des services de santé, qui relève du ministère de la santé, est responsable du système de soins de santé, dont la structure est la suivante:

- un système de soins de santé primaires: 187 unités de soins de santé dirigées par du personnel infirmier sur l'ensemble du pays;
- un système de soins de santé secondaire: environ vingt hôpitaux communautaires et cinquante-cinq centres de santé gérés par des médecins et du personnel infirmier expérimenté;
- des hôpitaux centraux dans toutes les capitales de *zoba* et cinq hôpitaux centraux à Asmara: Orotta, Halibet, Hazhen, St. Mary (psychiatrique) et Berhane Ayni (optométrie) ⁽¹²⁹⁾.

Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'accès aux soins médicaux depuis que l'Érythrée est indépendante, et des avancées substantielles ont été enregistrées au niveau de plusieurs indicateurs: la mortalité infantile et maternelle a fortement baissé et les programmes de vaccination ont permis de contrôler des maladies telles que la polio, la rougeole, la diphtérie, le tétanos et la coqueluche ⁽¹³⁰⁾. Néanmoins, le pays reste confronté à une grave pénurie de médecins, de personnel médical, d'équipement et de médicaments, en particulier dans les régions périphériques ⁽¹³¹⁾.

Le système de santé est largement financé par l'État ⁽¹³²⁾, mais les patients sont obligés d'assumer une partie des coûts ⁽¹³³⁾. Les plus défavorisés peuvent demander un certificat de pauvreté auprès de l'administration *kebab* locale,

⁽¹²⁰⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 10; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, p. 8; Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, pp. 459-460.

⁽¹²¹⁾ Reporters Without Borders, *Contribution on the situation of media freedom in Eritrea by Reporters Without Borders, an NGO with special consultative status*, 24 June 2013, p. 2; HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, p. 11; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 10.

⁽¹²²⁾ Freedom House, *Freedom of the Press 2014. Eritrea*, 25 August 2014; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 11; HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return*, November 2014, p. 6; HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, p. 11; Bariagaber, A., 'Globalization, Imitation Behavior, and Refugees from Eritrea', Winter 2013, p. 12; Bernal, V., 'Civil Society and Cyberspace: Reflections on Dehai, Asmarino, and Awate', Winter 2013, p. 26.

⁽¹²³⁾ Bariagaber, A., 'Globalization, Imitation Behavior, and Refugees from Eritrea', Winter 2013, p. 12.

⁽¹²⁴⁾ Awate, <http://awate.com/>, accessed 11 March 2015.

⁽¹²⁵⁾ Asmarino Independent, <http://asmarino.com/>, accessed 11 March 2015.

⁽¹²⁶⁾ Assenna, <http://assenna.com/>, accessed 11 March 2015.

⁽¹²⁷⁾ Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 428-429; Bernal, V., 'Civil Society and Cyberspace: Reflections on Dehai, Asmarino, and Awate', Winter 2013, pp. 21-36.

⁽¹²⁸⁾ African Arguments, *Underground Independent newspaper launched in Eritrea*, 18 September 2013; Asmarino, *Arbi Harnet News: Second edition of Meqaleh Forto*, 15 November 2013; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 6.

⁽¹²⁹⁾ Expert du système de santé érythréen, entretien, 7 novembre 2013; Ministry of Health (Eritrea), *Expanded Programmer on Immunization. Comprehensive Multi-Year Plan (2012-2016)*, n.d., p. 8; WHO, *WHO Country Cooperation Strategy 2009-2013. Eritrea*, 2009, p. 6.

⁽¹³⁰⁾ WHO, *Country Cooperation Strategy at a glance. Eritrea*, April 2014; WHO, *WHO Country Cooperation Strategy 2009-2013. Eritrea*, 2009, p. 3-4; World Bank, *Eritrea Overview*, 1 September 2012.

⁽¹³¹⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 322; WHO, *WHO Country Cooperation Strategy 2009-2013. Eritrea*, 2009, p. 5.

⁽¹³²⁾ Expert du système de santé érythréen, entretien, 7 novembre 2013.

⁽¹³³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Helse – hiv/aids, tuberkulose og diabetes*, 7 June 2013, p. 10.

lequel leur donne le droit de bénéficier d'un traitement gratuit. Les médicaments ne sont disponibles gratuitement que dans les hôpitaux et doivent être payés s'ils sont retirés en pharmacie. Les personnes disposant d'un certificat de pauvreté reçoivent un stock de médicaments gratuits avant de quitter l'hôpital ⁽¹³⁴⁾.

Un traitement gratuit est disponible pour des maladies chroniques telles que le diabète, l'hypertension artérielle et les maladies infectieuses telles que la tuberculose, le VIH/sida et le paludisme. Des programmes nationaux ont également été déployés dans ce domaine ⁽¹³⁵⁾. La mortalité due au paludisme a baissé de 82 % depuis 1999 et la prévalence du VIH était de 0,8 % en 2011 (2003: 2,5 %), l'une des plus faibles d'Afrique subsaharienne ⁽¹³⁶⁾. La thérapie antirétrovirale est offerte gratuitement à 19 endroits ⁽¹³⁷⁾. L'incidence des maladies non contagieuses et de la tuberculose est toutefois en augmentation ⁽¹³⁸⁾.

Les procédures de chirurgie cardiaque complexes sont généralement impossibles. La chimiothérapie, la radiothérapie et les transplantations ne sont pas disponibles en Érythrée. Des installations de dialyse sont disponibles, mais les capacités sont très limitées. L'accès aux traitements psychiatriques est également très limité en raison d'une pénurie de spécialistes formés ⁽¹³⁹⁾. Certains patients ne pouvant être traités en Érythrée sont transférés au Soudan dans le cadre d'un programme de coopération médicale ⁽¹⁴⁰⁾.

La liste nationale érythréenne des médicaments (*Eritrean National List of Medicines*) répertorie 180 médicaments considérés comme essentiels au traitement des maladies en Érythrée. Selon le ministère érythréen de la santé, cette liste a été dressée par des médecins érythréens pour la première fois en 1988 et mise à jour en 1993, en 1996, en 2001, en 2005 et en 2010 ⁽¹⁴¹⁾. Seuls les médicaments présents sur cette liste sont importés, mais ils ne sont pas tous disponibles en permanence; leur disponibilité dépend des stocks et du financement ⁽¹⁴²⁾. Il est souvent difficile d'obtenir des médicaments pour traiter les maladies cardiaques et gériatriques ou les cancers, mais les médicaments les plus courants sont aisément disponibles et souvent fournis gratuitement. Un grand nombre de médicaments entrent sur le territoire national de manière illicite ⁽¹⁴³⁾.

1.8 Transports

Les principales routes d'Érythrée (menant d'Asmara à Keren et Barentu, à Massaoua et Foro, à Adi Kula et à Senafe) sont en bon état. Les transports privés sont rares en raison d'un niveau de prix du carburant relativement élevé. Les transports en commun (principalement des bus reliant les grandes villes) sont beaucoup moins chers. La ligne ferroviaire entre Asmara et Massaoua a été réparée après l'accession à l'indépendance du pays, mais elle n'est plus utilisée que sporadiquement pour le tourisme et ne joue aucun rôle important dans les transports quotidiens ⁽¹⁴⁴⁾. Il n'existe aucun vol intérieur actuellement. Des vols réguliers partent du seul aéroport international érythréen situé à Asmara à destination de Khartoum, d'Istanbul, de Sanaa (liaison suspendue à la date de rédaction du présent document), du Caire et du Qatar ⁽¹⁴⁵⁾.

Les personnes en âge de conscription (voir [chapitre 3.7](#)) ont généralement besoin d'un permis pour voyager en Érythrée (*menqesaqesi wereqet*) ou de papiers de démobilisation pour prouver qu'elles sont en train d'accomplir ou ont accompli leur service national ⁽¹⁴⁶⁾. Les permis sont de format différent en fonction de l'autorité qui les émet. Ils

⁽¹³⁴⁾ Expert du système de santé érythréen, entretien, 7 novembre 2013.

⁽¹³⁵⁾ WHO, *WHO Country Cooperation Strategy 2009-2013. Eritrea*, 2009; WHO, *Country Cooperation Strategy at a glance. Eritrea*, avril 2014; Expert du système de santé érythréen, entretien, 7 novembre 2013; UNAIDS, *Global AIDS Response Reporting. Narrative Report-Eritrea (Jan 2013-Dec 2013)*, 2014, p. 2.

⁽¹³⁶⁾ World Health Organization (WHO), *WHO Country Cooperation Strategy 2009-2013. Eritrea*, 2009, pp. 4, 20; UNAIDS, *Global AIDS Response Reporting. Narrative Report-Eritrea (Jan 2013-Dec 2013)*, 2014, p. 1.

⁽¹³⁷⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Helse – hiv/aids, tuberkulose og diabetes*, 7 June 2013, p. 15; Ministry of Health (Eritrea), *UNGASS Country Progress Report*, 2010, pp. 56-59.

⁽¹³⁸⁾ World Health Organization (WHO), *WHO Country Cooperation Strategy 2009-2013. Eritrea*, 2009, pp. 5, 20.

⁽¹³⁹⁾ Expert du système de santé érythréen, entretien, 7 novembre 2013; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Helse – hiv/aids, tuberkulose og diabetes*, 7 June 2013, p. 22-23.

⁽¹⁴⁰⁾ Expert du système de santé érythréen, entretien, 7 novembre 2013; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Helse – hiv/aids, tuberkulose og diabetes*, 7 June 2013, p. 11.

⁽¹⁴¹⁾ Ministry of Health (Eritrea), *Eritrean National List of Medicines. Fifth Edition*, June 2010.

⁽¹⁴²⁾ Expert du système de santé érythréen, entretien, 7 novembre 2013.

⁽¹⁴³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Helse – hiv/aids, tuberkulose og diabetes*, 7 June 2013, p. 11.

⁽¹⁴⁴⁾ Denison, E., *Eritrea. The Bradt Travel Guide*, pp. 66-67; Carillet, J.-B., Butler, S., and Starnes, D., *Lonely Planet Ethiopia & Eritrea*, 2009, pp. 364-366.

⁽¹⁴⁵⁾ Yemenia, *Destinations*, n.d.; Egyptair, *Timetable*, n.d.; Qatar Airways, *Route Map*, n.d.; Représentant de l'ambassade de Suisse à Khartoum, courriel, 16 novembre 2014.

⁽¹⁴⁶⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 315; Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 6; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 12; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 62-63; Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotic State in Eritrea', 2011, pp. 99.

indiquent le numéro d'identité de leur titulaire, ainsi que l'itinéraire et les dates approuvés, mais ne présentent aucune photographie ⁽¹⁴⁷⁾. Les étrangers doivent également disposer d'un permis de voyager pour tous les déplacements dépassant un périmètre de 25 km autour d'Asmara ⁽¹⁴⁸⁾.

Jusqu'en 2010 environ, les permis étaient régulièrement vérifiés aux nombreux barrages routiers érigés depuis le conflit frontalier ⁽¹⁴⁹⁾. Ces contrôles sont toutefois devenus sporadiques ces dernières années ⁽¹⁵⁰⁾. Ils ne sont généralement pas très rigoureux et portent sur la présence et la validité du permis, mais les informations ne sont pas comparées aux cartes d'identité ni à d'autres documents dans la plupart des cas. De nombreuses personnes voyagent par conséquent avec des permis empruntés à des amis et les permis contrefaits sont par ailleurs relativement faciles à obtenir ⁽¹⁵¹⁾.

1.9 Monnaie

Le birr éthiopien est resté utilisé pendant un certain temps après l'accession à l'indépendance de l'Érythrée, mais le pays a adopté sa propre devise, le nakfa, le 8 novembre 1997. Le taux de change officiel a été fixé à un nakfa pour un birr et la nouvelle devise a été arrimée au dollar américain à un taux de 15/1 ⁽¹⁵²⁾. Officiellement, ce taux de change reste d'application, mais sur le marché noir, un dollar américain coûte actuellement entre 30 et 54 nakfas ⁽¹⁵³⁾.

Le nakfa est appelé *kirshi* ⁽¹⁵⁴⁾ dans le langage courant et est divisé en 100 cents. Les pièces émises portent des valeurs faciales de 1, 5, 10, 25, 50 et 100 cents et les billets de banque des valeurs de 1, 5, 10, 20, 50 et 100 nakfas. Les billets de banque sont imprimés en anglais, et seul le mot «nakfa» est également imprimé en arabe et en tigrigna au recto ⁽¹⁵⁵⁾.

⁽¹⁴⁷⁾ Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 6; Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotism in Eritrea', 2011, pp. 99.

⁽¹⁴⁸⁾ Auswärtiges Amt, *Eritrea: Reise- und Sicherheitshinweise (Teilreisewarnung)*, valid since 15 October 2014; GOV.UK (United Kingdom): *Foreign travel advice Eritrea*, Updated 31 October 2014; US Passports & International Travel, *Eritrea Travel Warning*, updated 6 May 2015; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return*, November 2014, p. 6.

⁽¹⁴⁹⁾ Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotism in Eritrea', 2011, pp. 98-104; Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 7; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 13.

⁽¹⁵⁰⁾ Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return*, November 2014, pp. 8, 29.

⁽¹⁵¹⁾ Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotism in Eritrea', 2011, pp. 98-104; Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 7; Bozzini, D., *En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée*; 23 May 2011, pp. 122-124, 132-135, 147-148; IRB, *Eritrea: Prevalence of fraudulent identity documents, including national identity cards (2012-August 2014)*, 5 September 2014.

⁽¹⁵²⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 98; Rena, R., 'Historical Development of Money and Banking in Eritrea from the Axumite Kingdom to the Present', June 2007, p. 10; Denison, E., *Eritrea. The Bradt Travel Guide*, pp. 63-64; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 16.

⁽¹⁵³⁾ US Department of State, *2014 Investment Climate Statement*, June 2014; Awate, *Shortage of Nakfa Bills Reported Outside Eritrea*, 1 October 2014; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 16; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 13.

⁽¹⁵⁴⁾ Treiber, M., *Der Traum vom guten Leben*, 2005, p. 99.

⁽¹⁵⁵⁾ Denison, E., *Eritrea. The Bradt Travel Guide*, p. 64; Banknote World, *Eritrea*, n.d.; World Coin Catalog, *Eritrea*, 16 December 2006.

2. Structure et politique de l'État

2.1 Institutions de l'État

2.1.1 Constitution

Immédiatement après l'accession à l'indépendance de l'Érythrée, une commission constitutionnelle a été chargée par le gouvernement transitoire de rédiger une Constitution. Le document sur lequel la commission a travaillé à partir de mars 1994 prévoit la séparation des pouvoirs, la démocratie et des élections libres ⁽¹⁵⁶⁾ et a été ratifié par le Parlement, le 23 mai 1997. Sa mise en œuvre a été initialement retardée par le président au motif qu'elle nécessitait préalablement la tenue d'élections, avant d'être suspendue sine die (au même titre que les élections nationales) lorsque le conflit frontalier avec l'Éthiopie a éclaté en 1998, et n'a pas repris ⁽¹⁵⁷⁾.

2.1.2 Gouvernement transitoire (exécutif)

Après avoir pris Asmara, le 24 mai 1991, le Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) a pris le contrôle de l'Érythrée et a formé un gouvernement provisoire (gouvernement provisoire d'Érythrée, GPE). À l'issue d'un référendum tenu en 1993 et supervisé par les Nations unies, l'indépendance du pays a été reconnue par la communauté internationale. La proclamation 37/1993 énumérait les principes de fonctionnement du gouvernement provisoire et limitait son mandat à quatre ans (gouvernement transitoire d'Érythrée, GTE). Malgré cette limite dans le temps, le gouvernement transitoire est toujours au pouvoir aujourd'hui et fonctionne sur la base de la proclamation 37/1993 ⁽¹⁵⁸⁾.

Issayas Afewerki, qui dirigeait le Parti révolutionnaire du peuple érythréen (PRPE), structure clandestine, depuis sa création en 1971 et avait contrôlé le FPLE en coulisse durant ses premières années, est devenu son secrétaire général lors du deuxième congrès du Front, organisé en 1987. Il a pris la tête du gouvernement provisoire (GPE) en 1991 et est président de l'Érythrée depuis 1993. Il est également à la tête du parti politique baptisé Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ, Tigrinya Higdef, voir [chapitre 2.2](#)) et commandant en chef de l'armée ⁽¹⁵⁹⁾. La Constitution, qui n'est pas respectée, prévoit l'élection du président par le Parlement, mais aucune élection présidentielle n'a été organisée jusqu'ici ⁽¹⁶⁰⁾.

L'organe exécutif du gouvernement provisoire est le cabinet ministériel, dirigé par le président. Les ministres sont désignés par le président. L'approbation du Parlement imposée par la loi n'est généralement pas obtenue. Le cabinet est fréquemment remanié, et la plupart des ministres sont d'anciens combattants du FPLE (*tegadelti*) ⁽¹⁶¹⁾.

Il n'existe pas de séparation des pouvoirs en Érythrée, étant donné que la Constitution n'a jamais été mise en œuvre. Le Parlement n'a pas été convoqué depuis plus de dix ans, les ministres détiennent peu de pouvoirs et le président et l'armée interviennent dans le système judiciaire. Selon plusieurs experts et d'autres sources, les institutions publiques officielles sont en réalité des façades institutionnelles, et le président Issayas gouverne le pays de manière informelle par décret avec l'aide de conseillers issus de la direction du FPDJ et de hauts gradés de l'armée ⁽¹⁶²⁾.

⁽¹⁵⁶⁾ Eritrea, *The Constitution of Eritrea*, 23 May 1997; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 32-37.

⁽¹⁵⁷⁾ Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, pp. 22-23; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 84-86; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 12; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 31-32, 36-40.

⁽¹⁵⁸⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 74-79; Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, p. 22; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 26; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 11; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 28-31.

⁽¹⁵⁹⁾ Connell, D., *Refugees, Ransoms and Revolt. An Update on Eritrea*, Spring 2013, p. 35; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 74-79; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, pp. 10-11; Connell, D., 'Inside the EPLF: The Origins of the 'People's Party' & its Role in the Liberation of Eritrea', September 2001, pp. 351-361; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, p. 3; Connell, D., Killion, T., *Historical Dictionary of Eritrea*, 2010, pp. 313-315.

⁽¹⁶⁰⁾ Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 4.

⁽¹⁶¹⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 82; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 12; Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, p. 8.

⁽¹⁶²⁾ Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 422; Connell, D., 'Eritrean Refugees at Risk', 11 April 2014; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 15; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, pp. 8-11; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, pp. 10, 14.

2.1.3 Parlement (législatif)

L'Assemblée nationale (Hagerawi Baito), créée en 1993, compte 150 membres, dont 75 représentent le FPDJ et 75 sont censés être élus par le peuple. Toutefois, aucun scrutin législatif direct n'a jamais été organisé et les sièges ont été occupés par des délégués des parlements des *zobas* à la suite des élections aux *zobas* organisées en 1997, dont tous les candidats avaient été préalablement triés sur le volet par le FPDJ ⁽¹⁶³⁾. Aucune élection parlementaire n'a eu lieu, malgré les scrutins annoncés pour 1998 et 2001 ⁽¹⁶⁴⁾. Le président Issayas a déclaré à plusieurs reprises qu'aucune élection n'aurait lieu dans un avenir proche ⁽¹⁶⁵⁾. Le Parlement n'a pas fonctionné depuis 1998 et n'a pas été convoqué depuis 2001 ou 2002 ⁽¹⁶⁶⁾. La plupart des députés ont quitté le pays ⁽¹⁶⁷⁾.

Dans les villages (*adis*), les *woredas* et les *awrajas*, les premières élections aux parlements locaux (*baitos*) se sont déroulées en 1992 et en 1993. Après la création des *zobas*, des élections aux parlements des *zobas* ont été organisées en 1997. Ces scrutins n'étaient pas libres, puisque la campagne électorale a été globalement inexistante et que presque tous les candidats étaient des membres du FPDJ ⁽¹⁶⁸⁾. Selon des informations rapportées par les médias d'État, des élections ont toujours lieu au niveau des *kebabis* ⁽¹⁶⁹⁾. Aucune information concernant leur équité n'est disponible.

2.1.4 Système de justice (pouvoir judiciaire)

À la suite de la déclaration d'indépendance de fait de 1991, un système judiciaire a été établi sur la base de lois éthiopiennes adaptées ⁽¹⁷⁰⁾. Le code pénal éthiopien de 1957 a par exemple été rebaptisé «code pénal provisoire d'Érythrée» ⁽¹⁷¹⁾. Les lois les plus importantes ont été réformées en 1997, mais ces nouvelles dispositions ne sont pas encore entrées en vigueur. Le président ou les ministères concernés émettent de nouvelles dispositions législatives par décret et celles-ci entrent en vigueur sans le consentement du Parlement. Ces dispositions revêtent la forme de proclamations et d'annonces légales publiées dans la *Gazeta Awagiat Ertra*. Les décisions administratives, les directives et les ordres publiés par les ministères, par d'autres organes administratifs et par l'armée, ainsi que les interventions personnelles du président, constituent des sources de droit supplémentaires ⁽¹⁷²⁾. Les lois écrites ont donc très peu d'importance en réalité ⁽¹⁷³⁾. Le système judiciaire ne peut être considéré comme indépendant, premièrement parce qu'il est supervisé par le président (dont les décrets priment la législation officielle) ⁽¹⁷⁴⁾, et deuxièmement en raison du rôle joué par le tribunal spécial (voir ci-après).

Le pouvoir judiciaire est divisé en tribunaux militaires (deux instances), tribunaux civils (tribunaux communautaires, tribunaux des *zobas* et Haute Cour) et un tribunal spécial. Tous relèvent officiellement du ministère de la justice. La Cour suprême, censée opérer au niveau national, reste à créer. Ses fonctions sont actuellement assumées par la Haute Cour, organe judiciaire le plus élevé ⁽¹⁷⁵⁾. Le droit coutumier, bien que n'étant pas officiellement reconnu en

⁽¹⁶³⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 53; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 81-82; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 476; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, p. 14.

⁽¹⁶⁴⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 55-56; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 23.

⁽¹⁶⁵⁾ Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 5; CBS News, *The world's enduring dictators: Isaias Afewerki, Eritrea*, 3 June 2011.

⁽¹⁶⁶⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 81; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, pp. 8, 12; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 422.

⁽¹⁶⁷⁾ Freedom House, *Freedom in the World 2013: Eritrea*, 2013.

⁽¹⁶⁸⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 52-55; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara*, 2013, p. 466; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 65-72.

⁽¹⁶⁹⁾ E.g. Eritrea – Ministry of Information, *Nacfa sub-zone: Election of Administrators, Managing directors and Village Administrative Committee conducted*, 17 March 2015; Eritrea – Ministry of Information, *Mensura sub-zone: Election of Administrators, Managing directors and Village Administrative Committees conducted*, 27 March 2015; Eritrea – Ministry of Information, *Agordat sub-zone: Election of Administrators, Managing directors and Village Administrative committees conducted*, 16 April 2015; Eritrea – Ministry of Information, *Laelai-Gash sub-zone: Election of Administrators, Managing directors conducted*, 17 April 2015.

⁽¹⁷⁰⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 26; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 25-26.

⁽¹⁷¹⁾ Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, p. 31.

⁽¹⁷²⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 27-29; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 27-28, 32-33.

⁽¹⁷³⁾ Riggan, J., 'Debating National Duty in Eritrean Classrooms', Winter 2013, p. 89.

⁽¹⁷⁴⁾ International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 14; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 28.

⁽¹⁷⁵⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 82; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 47-53.

tant que source de droit, est appliqué à l'échelon le plus bas de l'administration par les tribunaux communautaires créés en 2001. L'utilisation de la charia par les musulmans est officiellement autorisée aux trois niveaux de justice, notamment pour les affaires de droit familial, et est pratiquée par des chambres spéciales des tribunaux civils ⁽¹⁷⁶⁾.

Le tribunal spécial est administré par le bureau présidentiel avec l'aide des services secrets, de l'armée et de la police. Il a été créé en 1996 à titre de mesure temporaire pour lutter contre la corruption, mais est désormais utilisé par les dirigeants du pays pour contourner le système judiciaire officiel dans les dossiers politiques, administratifs et criminels. Les juges – essentiellement des militaires de haut rang – sont directement désignés par le président. Un nombre élevé de dossiers criminels sont aujourd'hui traités par le tribunal spécial ⁽¹⁷⁷⁾. Des comités secrets infligent également des peines d'emprisonnement extrajudiciaires de manière régulière. Néanmoins, compte tenu de la nature secrète et arbitraire de ces procédures, il est difficile d'obtenir des informations les concernant ⁽¹⁷⁸⁾.

Selon une source, les tribunaux communautaires refusent fréquemment de lancer des procédures et encouragent les parties à conclure des accords à l'amiable lorsque c'est possible. Dans les affaires de ce type, des médiateurs et des anciens sont invités à arbitrer sur la base du droit coutumier. Leurs accords sont ensuite vérifiés par les avocats des tribunaux. Les médiateurs jouent un rôle important dans la vie du village et sont considérés comme des autorités morales. Certains médiateurs sont d'anciens combattants de l'indépendance (*tegadelti*) et n'ont qu'une connaissance limitée du droit coutumier, compte tenu du temps important qu'ils ont consacré à la lutte ⁽¹⁷⁹⁾.

2.2 Partis politiques

Le pouvoir érythréen, sous la direction du président Issayas, considère davantage la démocratie comme la participation de l'ensemble de la population (aux mesures de reconstruction) qu'en termes de responsabilité, c'est-à-dire en tant que système politique fondé sur des partis et des élections ⁽¹⁸⁰⁾. Il a souligné à de multiples reprises (la dernière fois en 2014) qu'un système multipartite serait inconcevable en Érythrée, compte tenu du risque de conflit interethnique ⁽¹⁸¹⁾. La population est, au contraire, désignée par l'expression «les masses» (*hafash*), lesquelles ont des intérêts partagés représentés par le FPDJ ⁽¹⁸²⁾. Le FPDJ a été créé en février 1994 en tant que successeur du FPLE ⁽¹⁸³⁾. C'est le seul parti politique légal; il n'existe aucun groupe d'opposition approuvé légalement ni aucune organisation indépendante du FPDJ ⁽¹⁸⁴⁾. Le FPDJ opère à tous les niveaux de l'administration, ce qui permet au parti de contrôler les structures administratives dans tout le pays ⁽¹⁸⁵⁾.

En outre, il n'existe virtuellement aucune opposition clandestine organisée ⁽¹⁸⁶⁾. Depuis 2011, le groupe Arbi Harnet, fondé sur la diaspora, mène occasionnellement des campagnes politiques d'envergure limitée à Asmara ⁽¹⁸⁷⁾. On signale également, de manière sporadique, des actions militaires de groupes rebelles ethniques basés en Éthiopie

⁽¹⁷⁶⁾ Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, pp. 7, 10; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 29-31, 41; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 83-84; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 33-36.

⁽¹⁷⁷⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009; p. 42-44; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 14, Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 422; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 82; Freedom House, *Freedom in the World 2014. Eritrea*, 2014; Müller, T.R., 'Bare life and the developmental state: implications of the militarization of high education in Eritrea', March 2008, p. 116; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 47-51.

⁽¹⁷⁸⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009; pp. 43-44; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, pp. 12, 14; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, pp. 16-17; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 9; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 52-53.

⁽¹⁷⁹⁾ Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 10.

⁽¹⁸⁰⁾ Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 420.

⁽¹⁸¹⁾ HRW, *World Report 2014 – Eritrea*, 21 January 2014; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 48, 56; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 458; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 15.

⁽¹⁸²⁾ Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, pp. 8, 12.

⁽¹⁸³⁾ International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, p. 6; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 79; Treiber, M., *Der lange Schatten der EPLF*, May 2005, p. 19; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 72; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, p. 55.

⁽¹⁸⁴⁾ Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 58-59; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, pp. 8, 11-12; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 422; Connell, D., 'Refugees, Ransoms and Revolt. An Update on Eritrea', Spring 2013, p. 35; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 12.

⁽¹⁸⁵⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 59.

⁽¹⁸⁶⁾ Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 425; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 6.

⁽¹⁸⁷⁾ NOREF, *Eritrean opposition parties and civic organisations*, January 2015, p. 4; Horn Affairs, *Eritrea: Conversation with the resistance mov't inside Asmara*, 26 October 2014; Awate, *Interview with Eritrea's "Freedom Friday" Organizers*, 10 February 2012.

[Organisation démocratique afar de la Mer rouge (Red Sea Afar Democratic Organization, RSADO), Mouvement démocratique pour la libération des Kunamas d'Érythrée (Democratic Movement for the Liberation of Eritrean Kunama, DMLEK) et Front démocratique national pour la libération des Sahos d'Érythrée (National Democratic Front for the Liberation of the Eritrean Saho, (NDFLES)]⁽¹⁸⁸⁾, mais elles ne constituent pas une menace pour le gouvernement⁽¹⁸⁹⁾. Ces trois organisations ont conclu une alliance avec le Front démocratique des nationalités érythréennes (Democratic Front of Eritrean Nationalities)⁽¹⁹⁰⁾. En mars 2015, des informations ont fait état d'une attaque du Front de salut national érythréen (Eritrean National Salvation Front), le FSNE, contre un garage du gouvernement à Asmara⁽¹⁹¹⁾.

Celui qui était le principal groupe d'opposition au FPLE/FPDJ, à savoir le Front de libération de l'Érythrée (Eritrean Liberation Front), le FLE, en arabe: *Jebha*, a été chassé du pays en 1981 pendant la guerre d'indépendance. Il n'est actif qu'en exil et s'est scindé pour former de nombreux groupes dissidents, dont certains ont formé des alliances entre partis⁽¹⁹²⁾.

De nombreux partis fondés sur des idéologies différentes ont été créés à l'étranger, mais leurs noms et leurs compositions changent fréquemment, et leurs activités se limitent principalement à des conférences et à des manifestations sporadiques. Leur seul point commun est leur opposition au gouvernement érythréen. Depuis 1999, 13 de ces groupes se sont alliés pour former l'Alliance démocratique érythréenne (Eritrean Democratic Alliance), ADE. Deux autres alliances se sont formées en 2009 et en 2010; le PDPE, Parti démocratique populaire d'Érythrée (Eritrea People's Democratic Party), d'orientation nationaliste et laïque, et le FSE, Front de solidarité érythréen (Eritrean Solidarity Front), de type islamique⁽¹⁹³⁾. De nombreuses tentatives ont été faites en vue d'assurer la réunification de l'opposition morcelée lors de congrès organisés en Éthiopie⁽¹⁹⁴⁾. Les représentations de l'Érythrée à l'étranger s'efforcent de suivre les activités de ces groupes, ce qui engendre des tensions entre adhérents fidèles au régime et représentants de l'opposition au sein de la diaspora. Les conséquences de ce suivi ne sont pas connues et font l'objet de rumeurs au niveau de la diaspora⁽¹⁹⁵⁾.

2.3 Associations et société civile

La société civile érythréenne est dominée par trois organisations de masse: l'Union nationale des femmes érythréennes (National Union of Eritrean Women, NUEW), la Confédération nationale des travailleurs érythréens (National Confederation of Eritrean Workers, NCEW) et l'Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens (National Union of Eritrean Youth and Students, NUEYS). Ces trois organisations ont vu le jour dans le cadre de la lutte pour l'indépendance. Elles sont contrôlées par le FPDJ, ce qui met à l'épreuve leur nature «civile»⁽¹⁹⁶⁾. Le terme «masses» (en tigrigna *hafash*) est utilisé pour désigner la classe sociale qui ne faisait pas partie du FPLE/FPDJ ou qui n'a pas participé à la lutte pour l'indépendance, contrairement aux combattants de la liberté, les *tegadelti*⁽¹⁹⁷⁾.

La plupart des autres organisations de la société civile et des ONG créées après l'accession à l'indépendance de l'Érythrée ont depuis lors été contraintes d'abandonner leurs activités⁽¹⁹⁸⁾.

⁽¹⁸⁸⁾ Awate, *Military Clashes Inside Eritrea*, 25 December 2014; Sudan Tribune, *Eritrea: Exiled Eritrean Rebel Groups Plan Joint Military Attack Against Regime*, 7 September 2013; New Vision, *Eritrea rebels say they killed 12 government troops*, 22 October 2011; Sudan Tribune, *Eritrean opposition says stormed military hospital*, 23 March 2009; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 6; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, pp. 426-427; NOREF, *Eritrean opposition parties and civic organisations*, January 2015, p. 2; Africa Confidential, *Opposing Issayas*, 14 May 2010; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 320; 345-346.

⁽¹⁸⁹⁾ International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, p. 12.

⁽¹⁹⁰⁾ Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 426.

⁽¹⁹¹⁾ Sudan Tribune, *Eritrean rebels attack government facility in Asmara*, 16 March 2015.

⁽¹⁹²⁾ NOREF, *Eritrean opposition parties and civic organisations*, January 2015, p. 2; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 425.

⁽¹⁹³⁾ Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, pp. 425-426; NOREF, *Eritrean opposition parties and civic organisations*, January 2015, p. 3; Connell, D., 'Refugees, Ransoms and Revolt. An Update on Eritrea', Spring 2013, p. 35; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 456; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, p. 316-323.

⁽¹⁹⁴⁾ NOREF, *Eritrean opposition parties and civic organisations*, January 2015, p. 3; Africa Confidential, *Opposing Issayas*, 14 May 2010.

⁽¹⁹⁵⁾ Glatthard, F., 'Angst vor der Überwachung in der eritreischen Diaspora der Schweiz', 2012; Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 12; Bozzini, D., *En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée*, 23 May 2011, p. 88.

⁽¹⁹⁶⁾ Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 53-145; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, pp. 422, 428; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 186-189.

⁽¹⁹⁷⁾ Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, p. 21; Woldemikael, T.M., 'Introduction to Special Issue: Postliberation Eritrea', Winter 2013, p. xii.

⁽¹⁹⁸⁾ Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 53-145.

Des restrictions supplémentaires ont été imposées aux activités des ONG internationales en Érythrée après la guerre frontalière avec l'Éthiopie, par l'intermédiaire notamment d'une loi adoptée en 2005 les privant de leurs sources de financement. Le gouvernement a justifié cette mesure en affirmant que les ONG portaient atteinte à l'autosuffisance de la population et engendraient une dépendance accrue. De nombreuses ONG ont donc quitté le pays et les six dernières ONG qui restaient ont finalement dû plier bagage en 2011 ⁽¹⁹⁹⁾. Les agences de l'ONU toujours présentes dans le pays ne sont autorisées à agir que dans des domaines en rapport avec l'eau, l'hygiène publique et la santé ⁽²⁰⁰⁾, et leur liberté de mouvement est limitée ⁽²⁰¹⁾.

Un grand nombre d'Érythréens de la diaspora sont déçus de leurs partis et ont par conséquent fondé des organisations de la société civile, dont certaines se concentrent sur les droits de l'homme ⁽²⁰²⁾. Les plus influentes sont la Solidarité de la jeunesse érythréenne pour le changement (Eritrean Youth Solidarity for Change, EYSC), qui est la plus active en Europe et en Amérique du Nord, et la Solidarité de la jeunesse érythréenne pour le salut national (Eritrean Youth Solidarity for National Salvation, EYSNS/Simret). Cette dernière se considère comme un parti politique (Mouvement de solidarité érythréen pour le salut national, Eritrean Solidarity Movement for National Salvation) ⁽²⁰³⁾ depuis 2014.

2.4 Critique du gouvernement

Avant que n'éclate le conflit frontalier avec l'Éthiopie, la nouvelle Érythrée indépendante bénéficiait d'un climat politique plus détendu qu'actuellement (des journaux privés existaient encore, par exemple) et le gouvernement jouissait d'un soutien public fort. Toutefois, les actions mises en œuvre par le gouvernement pendant et après le conflit frontalier et le pouvoir de plus en plus autocratique du président Issayas ont donné lieu à des critiques croissantes. En mai 2001, un groupe d'anciens combattants de haut rang désigné «G-15» a publié une lettre ouverte adressée au gouvernement pour lui soumettre plusieurs requêtes, notamment un renforcement de la démocratie ⁽²⁰⁴⁾. Cette démarche a déclenché une vague d'arrestations, les 18 et 19 septembre 2001, au cours de laquelle 11 membres du G-15 qui se trouvaient en Érythrée lorsque la lettre a été publiée ont été appréhendés, ainsi que plusieurs journalistes et divers détracteurs du gouvernement ⁽²⁰⁵⁾. Aucune procédure pénale n'a jamais été intentée contre eux et le gouvernement n'a jamais révélé où ils se trouvaient. Neuf des onze membres du G-15 emprisonnés sont décédés, selon des informations non confirmées ⁽²⁰⁶⁾.

En septembre 2001, tous les médias privés ont été fermés en Érythrée (voir [chapitre 1.5](#)) ⁽²⁰⁷⁾. Depuis lors, une politique de tolérance zéro a été appliquée aux critiques publiques et privées envers le gouvernement ⁽²⁰⁸⁾. On estime que le gouvernement surveille les communications et que ses informateurs sont présents dans tout le pays ⁽²⁰⁹⁾. Des journalistes et des détracteurs du gouvernement sont régulièrement emprisonnés et détenus sine die, sans que

⁽¹⁹⁹⁾ Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 459; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, pp. 424; Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 459; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 135-139.

⁽²⁰⁰⁾ Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 459.

⁽²⁰¹⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 17.

⁽²⁰²⁾ Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 427; NOREF, *Eritrean opposition parties and civic organisations*, January 2015, pp. 3-4.

⁽²⁰³⁾ NOREF, *Eritrean opposition parties and civic organisations*, January 2015, p. 4.

⁽²⁰⁴⁾ International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 13; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, pp. 422-423; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 458; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 7, 75-79; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 31-38.

⁽²⁰⁵⁾ International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, p. 7; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 65-69; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conspiration in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 18-20; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, pp. 13-14; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, pp. 422-423; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 79-90; Kibreab, G., *Eritrea. A Dream Deferred*, 2009, pp. 38-46.

⁽²⁰⁶⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 43; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 5; Amnesty International, *Amnesty International Annual Report 2014/15 – Eritrea*, 25 February 2015.

⁽²⁰⁷⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, pp. 18-19; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 63-73.

⁽²⁰⁸⁾ Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 11; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 9; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 423; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conspiration in Eritrea*, 16 April 2009, p. 58; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 107-111.

⁽²⁰⁹⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, pp. 9, 11.

des procédures pénales soient lancées et sans que la famille en soit informée ⁽²¹⁰⁾. Selon les estimations, l'Érythrée compte entre 5 000 et 10 000 prisonniers politiques ⁽²¹¹⁾. Le gouvernement érythréen justifie cette absence de libertés civiles par les mesures d'urgence dues à la situation de «ni guerre ni paix» faisant suite au conflit frontalier avec l'Éthiopie ⁽²¹²⁾.

Le 21 janvier 2013, 100 soldats mutins ont occupé le ministère de l'information et contraint un présentateur de la télévision à lire une déclaration affirmant que la Constitution de 1997 serait mise en application et que tous les prisonniers politiques seraient libérés. Le gouvernement a réprimé la mutinerie et les soldats se sont retirés dans leurs casernes ⁽²¹³⁾. Certains journalistes et membres de la diaspora ont considéré ces événements, aujourd'hui baptisés «*incident du Forto*» ⁽²¹⁴⁾, comme une tentative de coup d'État ⁽²¹⁵⁾. Entre 50 et 200 personnes ont été arrêtées par la suite ⁽²¹⁶⁾, des militaires musulmans pour la plupart selon certaines informations ⁽²¹⁷⁾.

En mai 2004, les évêques de l'Église catholique ont publié une lettre ouverte avertissant que le pays se dépeuplait en raison de l'émigration et ont principalement attribué cette évolution à la durée illimitée du service national et à l'emprisonnement des dissidents. Ils ont demandé au gouvernement d'introduire un système politique plus transparent et plus légal, de libérer les prisonniers politiques et de permettre un débat ouvert. Aucune information ne fait état d'éventuelles conséquences pour ces évêques ⁽²¹⁸⁾.

⁽²¹⁰⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 12; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 26, 56-58; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 2; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 12; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 423; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 91-93, 102.

⁽²¹¹⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 14; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014.

⁽²¹²⁾ Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 172-178; UN Office of the High Commissioner for Human Rights, *Oral Update by Mr. Mike Smith, Chair of the Commission of Inquiry on Human Rights in Eritrea at the 28th session of the Human Rights Council*, 16 March 2015.

⁽²¹³⁾ International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, pp. 4-6; Connell, D., 'Refugees, Ransoms and Revolt. An Update on Eritrea', Spring 2013, pp. 35-39; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; Amnesty International, *Amnesty International Annual Report 2014/15 – Eritrea*, 25 February 2015; Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013, p. 9; Institute for Security Studies, *Where is Eritrea heading?* 5 February 2013.

⁽²¹⁴⁾ Le ministère de l'information est installé dans un ancien bâtiment militaire italien appelé le «Forto».

⁽²¹⁵⁾ International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 5; Connell, D., 'Refugees, Ransoms and Revolt. An Update on Eritrea', Spring 2013, p. 39; Africa Confidential, *Issayas staggers a little*, 15 February 2013.

⁽²¹⁶⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 18; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 5; Africa Confidential, *Issayas staggers a little*, 15 February 2013.

⁽²¹⁷⁾ International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 1; USCIRF, *USCIRF Annual Report 2013 – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2013; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 8.

⁽²¹⁸⁾ HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; BBC, *Eritrea 'desolate' – Catholic bishops*, 9 June 2014.

3. Service national

Le service national érythréen (*Hagerawi Agelglot*) diffère des forces de défense d'autres pays en cela que son objectif global n'est pas seulement de défendre le pays, mais aussi de le reconstruire à la suite de la guerre d'indépendance et de propager l'idéologie nationale. Le service national est considéré comme «l'école de la nation» en Érythrée ⁽²¹⁹⁾. Selon la proclamation du service national de 1995 ⁽²²⁰⁾, ses objectifs sont les suivants:

- *établir une force de défense forte... [pour] garantir la liberté et la souveraineté de l'Érythrée;*
- *préserver le courage, la détermination et les épisodes héroïques dont a fait preuve notre peuple au cours de ces trente dernières années et les transmettre aux futures générations;*
- *donner naissance à une nouvelle génération caractérisée par l'amour du travail, la discipline et la volonté de participer et servir à la reconstruction de la nation;*
- *développer [...] l'économie de la nation en investissant dans le développement de notre peuple en tant que richesse potentielle;*
- *favoriser l'unité nationale de notre peuple en éliminant les sentiments sous-nationaux.*

Les informations concernant le service national communiquées par les autorités érythréennes sont extrêmement rares ⁽²²¹⁾. C'est pourquoi ce chapitre se fonde principalement sur des informations émanant de recherches universitaires et d'observateurs des droits de l'homme. Pour une évaluation détaillée des sources, voir le chapitre «[Introduction et évaluation des sources](#)».

3.1 Structure

Le service national est divisé en deux parties: un service national actif (service militaire) et un service national civil consistant officiellement en projets de développement. En réalité toutefois, les conscrits affectés au service civil travaillent dans des structures administratives, des écoles, des hôpitaux, dans l'agriculture et dans des entreprises de construction (voir [chapitre 3.6](#)) ⁽²²²⁾.

Aucune donnée officielle n'est disponible en ce qui concerne le nombre de personnes participant au service national, mais selon plusieurs estimations, il s'agit d'un chiffre compris entre 200 000 et 600 000 personnes ces dernières années, dont la moitié environ sont affectées à un service militaire actif ⁽²²³⁾. Des déserteurs ont signalé que de nombreuses unités de l'armée se trouvaient en sous-effectifs graves et que l'armée ne compterait au total que 100 000 hommes ⁽²²⁴⁾.

L'armée érythréenne fait officiellement rapport au ministre de la défense. Ce poste est temporairement vacant, étant donné que l'ancien ministre de la défense, le major général Sebhat Efrem, a été transféré au ministère de l'énergie et des mines. En mars 2014, le major général Filipos Woldeyohannes a été désigné à la fonction de chef d'état-major des forces de défense érythréennes et serait, selon la rumeur, en passe de devenir ministre de la défense ⁽²²⁵⁾. Toutefois, des instructions sont fréquemment transmises directement par le président Issayas Afewerki aux officiers

⁽²¹⁹⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, pp. 318, 371; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 3; Kibreab, G., 'The national service/Warsai-Yikealo Development Campaign in post-independence Eritrea', 7 November 2013, pp. 633-635; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 7; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, Sheila B. Keetharuth, 13 May 2014, p. 7; Kibreab, G., 'Forced Labour in Eritrea', March 2009, pp. 44-46.

⁽²²⁰⁾ Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 5.

⁽²²¹⁾ Voir Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 5.

⁽²²²⁾ Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 4; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 8; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, pp. 4, 8.

⁽²²³⁾ Healy, S., *Eritrea's economic survival*, 20 April 2007, source: Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 8; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 460; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 10; Riggan, J., 'Debating National Duty in Eritrean Classrooms', Winter 2013, p. 91; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 166-169.

⁽²²⁴⁾ Awate, *Crisis In The Eritrean Army*, 3 April 2014; Africa Confidential, *Issayas staggers a little*, 15 February 2013.

⁽²²⁵⁾ Awate, *Eritrea 2014: Isaias Afewerki & His Musical Chair*, 19 July 2014; TesfaNews, *Eritrea Appoints New Chief of Staff*, 19 March 2014; Caperi, *Eritrean FM Meets Outgoing Qatari Ambassador*, 22 August 2014.

qui commandent ⁽²²⁶⁾. L'armée (forces de défense érythréennes, FDE) se compose d'une armée de terre, d'une marine et d'une force aérienne ⁽²²⁷⁾, l'armée de terre étant la mieux dotée des trois ⁽²²⁸⁾. La force aérienne, basée à Asmara, ne comptait que sept appareils opérationnels en 2012 ⁽²²⁹⁾.

L'armée érythréenne se compose des unités suivantes:

Kifleserawit (Division): 5 000 soldats (plus en temps de guerre), commandés par des généraux de brigades

Brigade: 900 à 1 000 soldats, commandés par des colonels

Bataillon: 300 à 400 soldats, commandés par des lieutenants ou des majors

Haili: 100 soldats, commandés par des lieutenants

Ganta (section): 30 soldats

Mesre (compagnie): 10 à 12 soldats

Gujile (unité): 5 à 6 soldats ⁽²³⁰⁾

L'Érythrée est divisée en cinq zones opérationnelles militaires (zone 1: Gash-Setit, zone 2: sud, zone 3: ouest, zone 4: est, zone 5: centre). Les commandants de ces zones exercent une influence importante sur l'administration régionale et comptent parmi les personnes les plus puissantes du pays ⁽²³¹⁾. Toutefois, il arrive que le président Issayas les réaffecte à des zones ou à des rôles différents ⁽²³²⁾.

L'affaiblissement de l'armée érythréenne, dû aux nombreuses désertions, a abouti à la création d'une structure de type milice civile armée baptisée «Armée populaire» (voir [chapitre 3.9](#)) ⁽²³³⁾. Selon certaines informations non confirmées, le gouvernement érythréen soutient également le Mouvement démocratique populaire du Tigré (Tigray People's Democratic Movement, TPDM – en tigrigna *Demhit*), une organisation armée rebelle éthiopienne basée en Érythrée qui est déployée sur le territoire érythréen pour assurer certaines missions de sécurité ⁽²³⁴⁾.

3.2 Exemptions

La proclamation 11/1991, qui établissait la première base juridique du service national, prévoyait initialement de nombreuses exemptions ⁽²³⁵⁾. Elle a été remplacée en 1995 par la proclamation 82, qui déclare que tous les Érythréens âgés de 18 à 40 ans peuvent être appelés sous les drapeaux et feront partie de l'armée de réserve jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 50 ans. Seules les personnes ayant lutté pendant la guerre d'indépendance sont exemptées de service national ⁽²³⁶⁾. Les personnes inaptes au service militaire bénéficient d'une exemption au programme militaire, mais doivent en revanche accomplir un service civil de 18 mois ⁽²³⁷⁾. Les personnes handicapées, souffrant de problèmes de vision et atteintes de troubles mentaux peuvent elles aussi être exemptées du service civil ⁽²³⁸⁾. Toutes ces exemptions (à l'exception de celle s'appliquant aux anciens combattants pour l'indépendance) s'appliquent uniquement de manière temporaire et peuvent être levées à tout moment ⁽²³⁹⁾.

⁽²²⁶⁾ International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, p. 10.

⁽²²⁷⁾ NationMaster, *Eritrea Military Stats*, n.d.

⁽²²⁸⁾ Warner, J., 'Eritrea's military unprofessionalism and US security assistance in the Horn of Africa', 27 February 2014, p. 700.

⁽²²⁹⁾ UN Security Council, *Letter dated 11 July 2012 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2012/545)*, 13 July 2012, pp. 16-18.

⁽²³⁰⁾ Landinfo, *Eritrea: Nationaldienst*, 28 July 2011, p. 9.

⁽²³¹⁾ International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 15; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 9; Africa Confidential, *Issayas staggers a little*, 15 February 2013; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 73.

⁽²³²⁾ Africa Confidential, *Issayas staggers a little*, 15 February 2013.

⁽²³³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 21.

⁽²³⁴⁾ Awate, *A Mercenary Army: Isaias Afwerki's Last Stand*, 30 October 2013; Plaut, M., *Breaking: Eritrea – "Thousands" detained in Asmara*, 28 October 2013; voir International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, p. 9.

⁽²³⁵⁾ Eritrea, *National Service Proclamation No. 11/1991*, 1991, Art. 5, 7, 9, source: Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 371 and Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 2.

⁽²³⁶⁾ Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 6, 12, 23.

⁽²³⁷⁾ Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 13.

⁽²³⁸⁾ Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 15.

⁽²³⁹⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 5.

Les responsables religieux des quatre communautés religieuses officielles (voir [chapitre 5](#)) étaient autrefois partiellement exemptés du service militaire ⁽²⁴⁰⁾, mais cette exemption a été levée en 2010 au plus tard ⁽²⁴¹⁾.

Dans la pratique, les femmes qui sont mariées ou fiancées et celles qui ont des enfants ou sont enceintes, ainsi que les femmes musulmanes des zones rurales, sont elles aussi normalement exemptées de la partie militaire du service national ⁽²⁴²⁾. Toutefois, elles sont occasionnellement conscrites lors d'une *giffa* (rafle), par exemple, ou affectées au service civil (voir [chapitre 3.3.2](#)) ⁽²⁴³⁾. Les conscrits peuvent se marier pendant le service national (sauf pendant la période d'entraînement militaire de six mois) et demander leur démobilisation, même si cette requête n'est pas toujours acceptée ⁽²⁴⁴⁾. Néanmoins, les femmes qui accouchent pendant le service national sont généralement démobilisées. Les femmes qui n'ont pas reçu de documents de démobilisation travaillent fréquemment à leur domicile ou dans des commerces, même si elles risquent d'être recrutées pendant une *giffa*. Les femmes de plus de 27 ans peuvent «régulariser» leur statut, c'est-à-dire être officiellement démobilisées ⁽²⁴⁵⁾.

Il est fréquent que les femmes se marient ou tombent enceintes pour éviter le service national ⁽²⁴⁶⁾, en particulier parce qu'elles craignent d'être victimes d'agressions sexuelles (voir [chapitre 3.5.1](#)) ⁽²⁴⁷⁾.

En vertu de la proclamation érythréenne relative à la nationalité, toute personne née de père ou de mère d'origine érythréenne, sur le territoire érythréen ou à l'étranger, est un ressortissant érythréen de naissance ⁽²⁴⁸⁾. Les Érythréens qui vivent à l'étranger depuis leur naissance ne sont pas exemptés de la conscription et doivent accomplir leur service national s'ils reviennent en Érythrée ⁽²⁴⁹⁾.

3.3 Recrutement

3.3.1 Recrutement par l'intermédiaire de la douzième année scolaire à Sawa

En Érythrée, l'âge de recrutement officiel est fixé à 18 ans. Entre 1994 et 2002, deux cycles de recrutement ont été effectués chaque année (l'un en hiver et l'autre en été). Le système a été modifié en 2003 et une 12^e année scolaire au camp d'entraînement militaire de Sawa ⁽²⁵⁰⁾, qui porte aujourd'hui le nom officiel de Warsay-Yikealo School ⁽²⁵¹⁾, a été instaurée pour tous les élèves érythréens. La plupart des élèves sont directement affectés au service national après les examens finaux, qui se déroulent à Sawa ⁽²⁵²⁾. Cela signifie qu'un seul cycle de recrutement annuel a lieu actuellement pour les élèves de l'école secondaire, à savoir fin juillet/début août. Entre 10 000 et 25 000 élèves sont conscrits pour la 12^e année scolaire lors de chaque cycle de recrutement ⁽²⁵³⁾.

⁽²⁴⁰⁾ Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 35.

⁽²⁴¹⁾ USCIRF, *USCIRF Annual Report 2014 – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2014, p. 56; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, Sheila B. Keetharuth, 13 May 2014, p. 7.

⁽²⁴²⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 11; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, pp. 36, 41; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 25; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, pp. 15-16; IRB, *Eritrea: Military service, including age of recruitment, length of service, grounds for exemption, penalties for desertion from and evasion of military service, and availability of alternative service*, 4 September 2012; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 49.

⁽²⁴³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 16; Human Rights Concern – Eritrea, *Report on Child Rights Violations in Eritrea*, 19 November 2013; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 51.

⁽²⁴⁴⁾ Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, pp. 43-44.

⁽²⁴⁵⁾ Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 8-9.

⁽²⁴⁶⁾ Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, May 2013, p. 12; SIHA, *Letters from Eritrea. Refugee women tell their story*, 2013, p. 10.

⁽²⁴⁷⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, Sheila B. Keetharuth, 13 May 2014, pp. 11-12.

⁽²⁴⁸⁾ Eritrea, *Eritrean Nationality Proclamation No 21/1992*, 6 April 1992, Art. 2.

⁽²⁴⁹⁾ UNHCR, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea*, 20 April 2011, p. 10.

⁽²⁵⁰⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 5; BBC, *Eritrea rapped for 'military' schooling*, 11 January 2004; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 10; Müller, T.R., 'Bare life and the developmental state: implications of the militarization of high education in Eritrea', March 2008, p. 122; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 11.

⁽²⁵¹⁾ Mekonnen, D.R., *Translation of the Report of the Commander of the Sawa Military Training Camp to the Office of the Eritrean President*, 13 November 2010; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 181.

⁽²⁵²⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 9.

⁽²⁵³⁾ Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotic State in Eritrea', 2011, p. 94; Bozzini, D., *En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée*, 23 May 2011, p. 75; IRB, *Eritrea: Military service, including age of recruitment, length of service, grounds for exemption, penalties for desertion from and evasion of military service, and availability of alternative service*, 4 September 2012; NOKUT, *Report on recognition of higher education in Eritrea and Ethiopia*, January 2013, p. 9.

Les cycles de recrutement suivants ont eu lieu à ce jour: 1^{er} cycle juillet 1994, 2^e cycle janvier 1995, 3^e cycle juin 1995, 4^e cycle janvier 1996, 5^e cycle juillet 1996 ⁽²⁵⁴⁾, 6^e cycle hiver 1997, 7^e cycle été 1997, 8^e cycle hiver 1998, 9^e cycle été 1998, 10^e cycle hiver 1999, 11^e cycle été 1999, 12^e cycle été 2000, 13^e cycle été 2000, 14^e cycle hiver 2001, 15^e cycle été 2001, 16^e cycle hiver 2002, 17^e cycle été 2003, 18^e cycle été 2004, 19^e cycle été 2005, 20^e cycle été 2006, 21^e cycle été 2007, 22^e cycle été 2008, 23^e cycle été 2009, 24^e cycle été 2010 ⁽²⁵⁵⁾, 25^e cycle août 2011 ⁽²⁵⁶⁾, 26^e cycle juillet 2012 ⁽²⁵⁷⁾, 27^e cycle juillet 2013 ⁽²⁵⁸⁾, 28^e cycle août 2014 ⁽²⁵⁹⁾.

Les élèves érythréens sont appelés à s'inscrire à la douzième année par leur administration locale (*kebab*) au cours de leur 11^e année scolaire. Après leur inscription, ils reçoivent un courrier les informant de la date et du point de départ pour Sawa ⁽²⁶⁰⁾.

Le recrutement par le biais de la 12^e année scolaire s'effectue principalement sur les hauts plateaux d'Érythrée, où le système éducatif est sensiblement plus développé que dans les basses-terres ⁽²⁶¹⁾. Cela signifie que les Tigrignas sont surreprésentés à Sawa. Alors qu'ils ne représentent que la moitié environ de la population; 87 % des participants au 21^e cycle de recrutement étaient des Tigrignas. Seules 5,8 % des recrues étaient tigréennes, 2,8 % Sahos et 2,6 % Bilens, tandis que les cinq groupes ethniques restants ne représentaient que 1,8 % ⁽²⁶²⁾.

3.3.2 Autres méthodes de recrutement

De nombreux adolescents érythréens ne fréquentent pas l'école secondaire (voir [chapitre 1.5.1](#)) et n'effectuent donc pas leur 12^e année scolaire à Sawa. C'est pourquoi d'autres méthodes de recrutement sont employées, notamment dans les zones rurales. Toute personne qui arrête l'école avant sa 11^e année scolaire peut être directement conscrite pour le service national par l'administration *kebab* lorsqu'elle atteint l'âge de 18 ans ⁽²⁶³⁾. Il arrive que les jeunes de plus de 18 ans qui fréquentent encore l'école soient eux aussi conscrits par l'administration, notamment lorsqu'ils sont soupçonnés de retarder la fin de leur scolarité pour éviter d'être recrutés ⁽²⁶⁴⁾. Cette situation a un impact particulièrement important sur les enfants de familles pauvres des basses-terres qui dépendent d'eux pour faire paître des animaux ou participer aux travaux agricoles saisonniers loin de chez eux ⁽²⁶⁵⁾.

Par ailleurs, des *giffas* ont lieu à l'échelle du pays depuis 2001 environ. Au cours de ces perquisitions, des contrôles sont effectués afin d'évaluer si les jeunes ont accompli leur service militaire. Les jeunes qui ne sont pas dans ce cas sont emprisonnés (la plupart d'entre eux à la prison Adi Abeito, près d'Asmara) avant d'être envoyés suivre l'entraînement militaire. L'armée ferme des villages ou des quartiers urbains complets pour effectuer ces perquisitions et demande

⁽²⁵⁴⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 318.

⁽²⁵⁵⁾ Landinfo, *Eritrea: Nationaldienst*, 28 July 2011, p. 9.

⁽²⁵⁶⁾ Eritrea – Ministry of Information, *Student Members Of The 25th Round National Service Leave For Sawa*, August 2011.

⁽²⁵⁷⁾ Eritrea – Ministry of Information, *Members of 26th round National Service leave for Sawa Training Center*, 23 July 2012.

⁽²⁵⁸⁾ Eritrea - Ministry of Information, *Students leave for Sawa to continue 12th grade education in Warsai-Yikealo School*, 17 July 2013.

⁽²⁵⁹⁾ Eritrea - Ministry of Information, *Members of the 28th round National Service begin regular academic activities*, 11 August 2014.

⁽²⁶⁰⁾ Expert universitaire, entretien, 18 juillet 2012; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 47; Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, May 2013, p. 12.

⁽²⁶¹⁾ Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 116; Local contact, interview, Ethiopia, 17 September 2014; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015; p. 10.

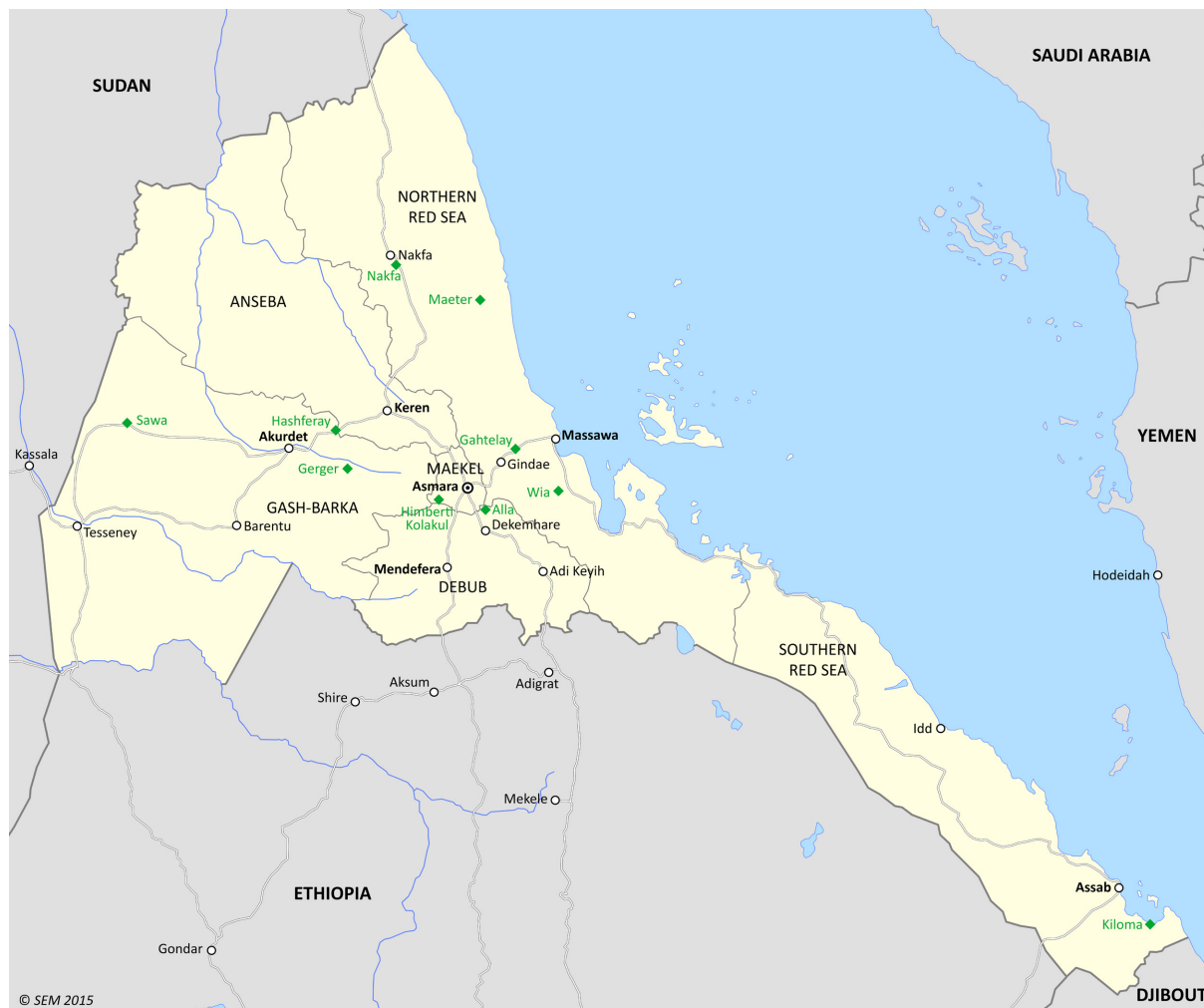
⁽²⁶²⁾ Mekonnen, D.R., *Translation of the Report of the Commander of the Sawa Military Training Camp to the Office of the Eritrean President*, 13 November 2010.

⁽²⁶³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, pp. 10, 12; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 4; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, Sheila B. Keetharuth, 13 May 2014, p. 9; Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, May 2013, p. 12; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 40.

⁽²⁶⁴⁾ Schweizerische Flüchtlingshilfe, *Eritrea: Rekrutierung von Minderjährigen*, 21 January 2015, p. 4.

⁽²⁶⁵⁾ Connell, D., e-mail, 30 April 2015.

la preuve de l'accomplissement du service militaire à toute personne se trouvant dans la zone concernée ⁽²⁶⁶⁾. Selon certaines informations, les *giffas* sont moins fréquentes qu'auparavant ⁽²⁶⁷⁾, mais des *giffas* ⁽²⁶⁸⁾ à grande échelle ont eu lieu à Asmara, en octobre 2013 et en janvier 2015.



Quelques camps d'entraînement militaires importants en Érythrée ⁽²⁶⁹⁾.

⁽²⁶⁶⁾ Bozzini, D., *En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée*, 23 May 2011, pp. 124-126; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 48-49; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 319; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 8; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, pp. 422-423; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 34; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonalteneste*, 23 March 2015, p. 9; Human Rights Concern – Eritrea, *Report on Child Rights Violations in Eritrea*, 19 November 2013; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 50.

⁽²⁶⁷⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonalteneste*, 23 March 2015, p. 9; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, pp. 14, 28, 37; Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 460.

⁽²⁶⁸⁾ Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014; Plaut, M., *Eritrea: Solidarity blocks raids*, 17 January 2015; Plaut, M., *Breaking: Eritrea – "Thousands" detained in Asmara*, 28 October 2013; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 51.

⁽²⁶⁹⁾ Carte créée par le secrétariat d'État aux migrations (Suisse), 2015, sur la base d'Amnesty International, *Eritrea: Suspected Detention Centers* [map], n.d.; Contact local, entretien, Éthiopie, 17 septembre 2014. Les tracés de frontières et les noms utilisés sur cette carte ne constituent pas un soutien ou une acceptation à titre officiel de la part de l'Union européenne. Le tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie correspond à la décision rendue par la commission frontalière Érythrée-Éthiopie de 2002 (voir page 13).

Plusieurs camps d'entraînement ont été installés dans le pays afin de fournir une formation militaire aux recrues directement mobilisées par l'administration locale pour effectuer leur service militaire ou enrôlées lors de *giffas*. Ces camps sont notamment ceux de Wia, de Kiloma (Klima) et de Maeter (voir [carte](#) p. 37) ⁽²⁷⁰⁾.

Avant que la guerre frontalière de 1998 n'éclate, les administrations locales étaient chargées de mobiliser l'ensemble des recrues au service national, qui étaient informées par courrier ou en personne de la date et de l'endroit (par exemple, un stade ou une école) où elles devaient se présenter pour pouvoir être transportées au camp d'entraînement de Sawa. Des rafles avaient déjà lieu à ce stade, mais il était plus aisé de s'échapper que lors des *giffas* organisés ultérieurement ⁽²⁷¹⁾.

3.3.3 Recrutement de mineurs

Les procédures de recrutement standard fonctionnent sur la base du système éducatif, ce qui signifie que les élèves sont appelés à Sawa dès qu'ils terminent leur 11^e année scolaire, quel que soit leur âge. Les conscrits peuvent donc avoir 17 ans ou être plus jeunes encore ⁽²⁷²⁾. Selon un rapport militaire érythréen ayant fait l'objet d'une fuite, un tiers des conscrits du 21^e cycle de recrutement de 2010 avaient moins de 18 ans ⁽²⁷³⁾. Le gouvernement érythréen a affirmé que les élèves mineurs fréquentant l'école Warsay-Yikealo ne faisaient pas partie de l'armée ⁽²⁷⁴⁾.

La conscription de mineurs pour le service national lors des *giffas* est également fréquente, et l'âge est souvent évalué sur la seule base de l'apparence. Les parents soumettant des papiers d'identité prouvant l'âge réel de leur enfant sont souvent ignorés ⁽²⁷⁵⁾. Un rapport affirme que les administrations des *kebabis* enrôlent des mineurs pour le service national pour atteindre les quotas, mais aussi pour des raisons arbitraires ou en représailles contre la famille de l'enfant ⁽²⁷⁶⁾.

3.4 Douzième année scolaire à Sawa

La 12^e année scolaire effectuée à l'école Warsay-Yikealo, basée à Sawa, combine formation théorique et entraînement militaire, d'une part, et déploiements de main-d'œuvre, d'autre part ⁽²⁷⁷⁾. Le ministère de l'éducation est responsable des séances théoriques, qui débutent après le recrutement des conscrits en juillet ou en août, durent sept ou huit mois et se concentrent sur la transmission des valeurs nationales, c'est-à-dire de l'idéologie du FPDJ ⁽²⁷⁸⁾. Les élèves sont soumis à la discipline militaire au cours de cette période et peuvent être susceptibles d'être mobilisés de manière répétée pour participer à des entraînements militaires ⁽²⁷⁹⁾. Toutefois, selon plusieurs sources d'une mission d'enquête norvégienne, il est probable que l'école Warsay-Yikealo ait quelque peu perdu sa nature militaire ces dernières années, puisqu'elle est désormais principalement un établissement d'enseignement ⁽²⁸⁰⁾.

L'année scolaire prend fin en février ou en mars, avec des tests sur cinq sujets différents (dont deux doivent être l'anglais et les mathématiques) organisés sur une période de plusieurs jours, baptisés «Eritrean School Leaving Certificate Examination» (ou «Eritrean Secondary Education Certificate Examination»), examen du baccalauréat

⁽²⁷⁰⁾ Kibreab, G., interview, 5-6 September 2009; Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, May 2013; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 41; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 13.

⁽²⁷¹⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 9.

⁽²⁷²⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 25; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 20; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 9; Schweizerische Flüchtlingshilfe, *Eritrea: Rekrutierung von Minderjährigen*, 21 January 2015, p. 3; Child Soldiers International, *Louder Than Words*, 2012, p. 41; Human Rights Concern – Eritrea, *Report on Child Rights Violations in Eritrea*, 19 November 2013.

⁽²⁷³⁾ Mekonnen, D.R., *Translation of the Report of the Commander of the Sawa Military Training Camp to the Office of the Eritrean President*, 13 November 2010.

⁽²⁷⁴⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Working Group of the Universal Periodic Review*, 8 March 2010, pp. 4-5.

⁽²⁷⁵⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 9; Child Soldiers International, *Louder Than Words*, 2012, pp. 41-42; Schweizerische Flüchtlingshilfe, *Eritrea: Rekrutierung von Minderjährigen*, 21 January 2015, p. 4; Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, May 2013, p. 12.

⁽²⁷⁶⁾ Schweizerische Flüchtlingshilfe, *Eritrea: Rekrutierung von Minderjährigen*, 21 January 2015, p. 5.

⁽²⁷⁷⁾ BBC, *Eritrea rapped for 'military' schooling*, 11 January 2004; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 9; contact local, entretien, Éthiopie, 17 septembre 2014.

⁽²⁷⁸⁾ Mekonnen, D.R., *Translation of the Report of the Commander of the Sawa Military Training Camp to the Office of the Eritrean President*, 13 November 2010; Local contact, interview, Ethiopia, 17 September 2014; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 11.

⁽²⁷⁹⁾ Child Soldiers International, *Louder Than Words*, 2012, p. 41; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, p. 50; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 181.

⁽²⁸⁰⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 9.

érythréen ⁽²⁸¹⁾. Tous les élèves ayant passé les tests reçoivent un certificat, quelles que soient leurs notes ⁽²⁸²⁾. La durée précise de l'entraînement militaire qui commence alors diffère d'une année à l'autre. Les sources citent des périodes comprises entre six semaines et six mois ⁽²⁸³⁾. Quelques sources affirment que l'entraînement militaire a en partie lieu avant l'année scolaire, ce qui indique encore que l'organisation diffère d'une année à l'autre ⁽²⁸⁴⁾.

Les élèves qui obtiennent les meilleures notes lors de l'examen final peuvent poursuivre leur formation dans l'une des neuf facultés du pays après avoir terminé leur 12^e année scolaire. Depuis 2007, ceux qui obtiennent de moins bons résultats sont en mesure de commencer une formation professionnelle à Sawa ou ailleurs, tandis que les autres sont directement transférés au service national proprement dit ⁽²⁸⁵⁾. La plupart sont envoyés à l'armée, mais certains sont affectés à des missions civiles au sein de structures administratives ou doivent effectuer d'autres travaux, par exemple au sein de sociétés agricoles ou d'entreprises de construction ⁽²⁸⁶⁾.

Le camp d'entraînement se situe près de Forto Sawa, dans le *zoba* de Gash-Barka, à environ 30 kilomètres de la frontière soudanaise (voir [carte](#) p. 13) ⁽²⁸⁷⁾. Il se compose d'un complexe de formation et d'un terrain d'exercices militaires, ainsi que d'un certain nombre de commerces et d'hébergements pour les parents rendant visite aux enfants pendant leur séjour à Sawa ⁽²⁸⁸⁾.

3.5 Service militaire

Les appelés effectuant leur service militaire sont très mal payés. Les chiffres exacts varient, mais la plupart des sources s'accordent à dire que les soldats perçoivent un salaire mensuel d'environ 500 nakfas après avoir accompli leur entraînement et beaucoup moins (moins de 100 nakfas par mois) pendant l'entraînement ⁽²⁸⁹⁾. Selon la plupart des sources, ce solde ne suffit ni pour vivre ni pour subvenir aux besoins d'une famille ⁽²⁹⁰⁾ et est considéré comme de l'«argent de poche» par la proclamation 82/1995 ⁽²⁹¹⁾. Les anciens combattants (*tegadelti*) et les hauts gradés perçoivent des salaires plus élevés pouvant atteindre 3 000 nakfas par mois ⁽²⁹²⁾. Les soldats effectuant leur service militaire effectuent parfois des travaux agricoles ou industriels ou sont déployés au profit personnel des officiers qui les commandent ⁽²⁹³⁾.

⁽²⁸¹⁾ Contact local, entretien, Éthiopie, 17 septembre 2014; Eritrea – Ministry of Information, *Warsay-Yikealo Secondary School: Preparing Students for Academic Excellence*, 2 April 2010; Eritrea – Ministry of Information, *Eritrea: National School Leaving Examination Got Underway Today*, 17 March 2014; NOKUT, *Report on recognition of higher education in Eritrea and Ethiopia*, January 2013, p. 9.

⁽²⁸²⁾ NOKUT, *Report on recognition of higher education in Eritrea and Ethiopia*, January 2013, p. 9.

⁽²⁸³⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 12; Contact local, entretien, Éthiopie, 17 septembre 2014; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, p. 11.

⁽²⁸⁴⁾ Human Rights Concern – Eritrea, *Report on Child Rights Violations in Eritrea*, 19 November 2013; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 12.

⁽²⁸⁵⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, pp. 11, 14; Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotic State in Eritrea', 2011, p. 96; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, p. 43; Bozzini, D., *En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée*, 23 May 2011, p. 77-81, 92; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, pp. 10-11; Eritrea – Ministry of Information, *Sawa: Center of Empowerment For Young Eritreans*, 23 April 2010; Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 456; Eritrea – Ministry of Information, *Back to School*, 14 September 2012.

⁽²⁸⁶⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 9; Local contact, interview, Ethiopia, 17 September 2014; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, p. 12; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 11.

⁽²⁸⁷⁾ Coordonnées 15.695, 36.975, voir Google Maps (<https://maps.google.ch/maps?q=15.695,+36.975&hl=de&ll=15.69407,36.973715&spn=0.03549,0.019011&sll=15.694979,36.965003&sspn=0.03549,0.019011&t=h&gl=ch&z=15>), accessed 20 March 2015.

⁽²⁸⁸⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, pp. 9-10.

⁽²⁸⁹⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 318; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 13; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 26; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 14; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, p. 52; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 25; Bozzini, D., *En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée*, 23 May 2011, pp. 124-126; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 460.

⁽²⁹⁰⁾ Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 318; HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, p. 53; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 13.

⁽²⁹¹⁾ Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 22.

⁽²⁹²⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, p. 52; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 13.

⁽²⁹³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 14.

Aucune procédure de demande de permission standardisée ne semble exister. La permission est octroyée par le supérieur militaire de chaque soldat, ce qui génère sans doute un niveau élevé de corruption et de décisions arbitraires. L'armée émet des permis (voir [chapitre 1.8](#)) estampillés par le ministère de la défense pour les déplacements effectués pendant les permissions ⁽²⁹⁴⁾.

Les observateurs des droits de l'homme décrivent les conditions régnant au sein de l'armée érythréenne comme étant particulièrement problématiques ⁽²⁹⁵⁾. Selon ces informations, les recrues et les soldats sont généralement soumis aux décisions arbitraires de leurs supérieurs et apprennent avant tout la crainte et l'obéissance ⁽²⁹⁶⁾. Toute dissension, tentative de fuite ou désobéissance est sévèrement punie, et même des transgressions à la discipline militaire de moindre importance peuvent entraîner des sanctions sévères telles que des coups et de la torture ⁽²⁹⁷⁾. L'absence de justice militaire fonctionnelle signifie que les sanctions sont infligées par les supérieurs militaires sur une base arbitraire ⁽²⁹⁸⁾. Les conditions de vie des soldats sont décrites comme étant «dures». Leurs vêtements et leurs logements ne sont pas adaptés aux conditions climatiques et ils manquent de nourriture et de médicaments ⁽²⁹⁹⁾.

3.5.1 Femmes effectuant leur service militaire

Les hommes et les femmes disposent de logements séparés pendant l'entraînement, mais les rapports relatifs aux droits de l'homme affirment que les agressions sexuelles sont fréquentes lors du service militaire et sont, la plupart du temps, commises par les supérieurs militaires. Toute personne tentant de résister à ces attaques peut être sanctionnée ⁽³⁰⁰⁾. L'édition 2012 du rapport par pays sur les pratiques en matière de droits de l'homme du département d'État américain indique qu'aucun viol ni aucune violence sexuelle n'a été signalé au cours du service national ⁽³⁰¹⁾, mais l'édition 2013 de ce même rapport affirme que ces événements étaient fréquents ⁽³⁰²⁾. Selon le rapport 2014 sur la traite des êtres humains (*Trafficking in Persons Report 2014*), le nombre d'agressions sexuelles a baissé ⁽³⁰³⁾.

3.6 Service national civil

Les recrues effectuant le service civil national sont déployées comme suit:

- «ministères»: cette catégorie couvre les travaux au sein de structures nationales, régionales ou locales et dans des écoles (ministère de l'éducation), des hôpitaux (ministère de la santé), des tribunaux (ministère de la justice) ou des hôtels et restaurants (ministère du tourisme), par exemple;
- travail dans le cadre de projets de développement nationaux dans l'une des entreprises de construction ou dans l'une des entreprises agricoles contrôlées par le FPDJ ou l'armée ⁽³⁰⁴⁾;

⁽²⁹⁴⁾ Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 35.

⁽²⁹⁵⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, pp. 11-12; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 27; HRW, *World Report 2014 – Eritrea*, 21 January 2014; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 94; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 27-29; Kibreab, G., 'Forced Labour in Eritrea', March 2009, pp. 57-59.

⁽²⁹⁶⁾ EMDHR, *Eritrea: Youth and Militarization*, 1 July 2008, p. 2.

⁽²⁹⁷⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, pp. 11-12; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 27; HRW, *World Report 2014 – Eritrea*, 21 January 2014; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 94; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 27-29; Kibreab, G., 'Forced Labour in Eritrea', March 2009, pp. 57-59.

⁽²⁹⁸⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 27; Warner, J., 'Eritrea's military unprofessionalism and US security assistance in the Horn of Africa', 27 February 2014, pp. 704-705.

⁽²⁹⁹⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 13.

⁽³⁰⁰⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 26; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 46-47; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 11; HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; US Department of State, *Trafficking in Persons Report 2014. Eritrea*, 20 June 2014, p. 168; Human Rights Concern – Eritrea, *Report on Child Rights Violations in Eritrea*, 19 November 2013.

⁽³⁰¹⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2012 – Eritrea*, 19 April 2013, p. 18.

⁽³⁰²⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 18.

⁽³⁰³⁾ US Department of State, *Trafficking in Persons Report 2014. Eritrea*, 20 June 2014, p. 168.

⁽³⁰⁴⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015; p. 8; HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, pp. 25-26; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 9; International Crisis Group, *Eritrea: Scenarios for Future Transition*, 28 March 2013, p. 15; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, p. 12; Kibreab, G., 'Forced Labour in Eritrea', March 2009, pp. 60-62.

- selon certaines informations, il arrive que les appelés au service national soient déployés au profit personnel des gradés et doivent travailler au sein d'entreprises du secteur privé (des mines d'or, par exemple) ⁽³⁰⁵⁾.

Le service civil national est principalement réservé aux personnes possédant des compétences spéciales, ayant suivi une formation postscolaire ou jouissant de privilèges particuliers ⁽³⁰⁶⁾. Les diplômés d'une faculté sont affectés à des travaux adaptés à leur domaine de spécialisation ⁽³⁰⁷⁾. Ils sont souvent envoyés, dans un premier temps, à Sawa pour y travailler en tant qu'enseignants en 12^e année ⁽³⁰⁸⁾. Toute personne qui abandonne l'enseignement est appelée au service militaire ⁽³⁰⁹⁾.

Les salaires dépendent du travail concerné, mais sont généralement compris entre 700 et 1 000 nakfas par mois (jusqu'à 1 500 nakfas pour les médecins), une somme insuffisante pour assurer sa subsistance ⁽³¹⁰⁾. Le salaire mensuel minimal est de 360 nakfas ⁽³¹¹⁾. Les détracteurs considèrent souvent le service civil national comme une forme de travail forcé ⁽³¹²⁾; les appelés sont subordonnés à leurs employeurs civils, mais doivent rester prêts à être mobilisés et peuvent être réintégré à l'armée ⁽³¹³⁾.

Le gouvernement érythréen a annoncé à des représentants de la communauté internationale qu'à compter du 28^e cycle de recrutement de l'automne 2014, les appelés ne seraient plus transférés au service national civil. Les personnes effectuant actuellement un service civil seront congédiées dans les années à venir, selon le gouvernement ⁽³¹⁴⁾.

3.7 Durée

En vertu de la proclamation 11/1991 et de la proclamation 82/1995, la conscription universelle s'applique à tout citoyen érythréen âgé de 18 à 50 ans ⁽³¹⁵⁾. Le service national dure 18 mois, avec 6 mois d'entraînement militaire et 12 mois de service ⁽³¹⁶⁾. Les recrues des quatre premiers cycles de recrutement ont été congédiées après 18 mois, mais ont été remobilisées après que la guerre frontalière a éclaté en 1998 ⁽³¹⁷⁾. Depuis 1998, la durée de la conscription a été prolongée indéfiniment jusqu'à l'âge de 50 ans ⁽³¹⁸⁾, comme le prévoit l'article 21, paragraphe 1, de la proclamation 82/1995, en cas de mobilisation ou de conflit ⁽³¹⁹⁾. Cette mesure est justifiée par la situation actuelle de «ni guerre ni paix», qui est à l'origine de l'état d'urgence permanent de fait (mais non déclaré) en vigueur depuis 1998 ⁽³²⁰⁾. Addis-Abeba persiste à refuser de reconnaître la frontière commune, malgré une décision d'arbitrage de l'ONU datant de 2002 ⁽³²¹⁾; l'Érythrée craint de ce fait une attaque éthiopienne, même si la guerre à grande échelle a pris fin en 2000 ⁽³²²⁾.

⁽³⁰⁵⁾ US Department of State, *Trafficking in Persons Report 2014. Eritrea*, 20 June 2014, p. 168; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 54-56; Kibreab, G., 'Forced Labour in Eritrea', March 2009, p. 62.

⁽³⁰⁶⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 13; Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotic State in Eritrea', 2011, p. 96.

⁽³⁰⁷⁾ Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, p. 11.

⁽³⁰⁸⁾ Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 456.

⁽³⁰⁹⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 9.

⁽³¹⁰⁾ Connell, D., *Eritrea: Take me to prison – they have food*, 6 March 2015; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015; p. 14; Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 457; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Helse – hiv/aids, tuberkulose og diabetes*, 7 June 2013, p. 8.

⁽³¹¹⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 25.

⁽³¹²⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 51-56, 81-83; Kibreab, G., 'Forced Labour in Eritrea', March 2009, pp. 49-67; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, pp. 14-15; Connell, D., 'Eritrean Refugees at Risk', 11 April 2014.

⁽³¹³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 14.

⁽³¹⁴⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 7.

⁽³¹⁵⁾ Eritrea, *National Service Proclamation No. 11/1991*, 1991, source: Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 317 and Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 2; Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 6.

⁽³¹⁶⁾ Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 8.

⁽³¹⁷⁾ Kibreab, G., 'Forced Labour in Eritrea', March 2009, p. 44.

⁽³¹⁸⁾ Jusqu'à l'âge de 47 ans pour les femmes et 50 ou 57 ans pour les hommes, selon certaines sources: HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 43-44; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 25.

⁽³¹⁹⁾ Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 21(1).

⁽³²⁰⁾ International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, p. 3; US Department of State, *Trafficking in Persons Report 2014. Eritrea*, 20 June 2014, p. 168; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 172-175; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 23.

⁽³²¹⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 8; International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, p. 12.

⁽³²²⁾ Kibreab, G., 'The national service/Warsai-Yikealo Development Campaign in post-independence Eritrea', 7 November 2013, p. 636.

La campagne de développement Warsay Yikealo (CDWY) ⁽³²³⁾ a été mise sur pied en tant que programme de développement national (civil) en 2002 afin de légitimer la durée indéfinie du service national, mais son contenu n'a jamais été spécifié de manière adéquate ⁽³²⁴⁾. La CDWY englobe plusieurs projets de développement agricole et efforts de reconstruction nationale et vise des objectifs identiques à ceux du service national ⁽³²⁵⁾.

En 2014 et en 2015, des représentants des autorités érythréennes ont expliqué à des visiteurs étrangers que le service national serait à nouveau limité à 18 mois à partir du 28^e cycle de recrutement organisé en août 2014. Le service national ne consisterait plus qu'en un entraînement militaire et ne comprendrait plus aucun projet civil ⁽³²⁶⁾. Selon un rapport, les soldats concernés ont été informés ⁽³²⁷⁾, mais il n'y a eu aucune annonce officielle. Il reste à voir si ces réformes concrètes annoncées seront réalisées, puisque des annonces similaires ont déjà été faites dans le passé ⁽³²⁸⁾.

3.7.1 Démobilisation et congédiement

Il est nécessaire de faire la distinction entre les démobilisations et les congédiements; les démobilisations succèdent aux mobilisations en temps de guerre, et les congédiements interviennent sur une base individuelle, après décharge des obligations de service national ⁽³²⁹⁾.

Après la fin du conflit frontalier, en 2000, les autorités érythréennes ont annoncé la démobilisation de 200 000 soldats en trois phases. Néanmoins, seules 5 000 personnes environ ont été démobilisées. D'autres ont reçu leurs documents de démobilisation, mais ont été réaffectés du service militaire au service civil national ⁽³³⁰⁾. Aucune démobilisation à grande échelle n'a eu lieu depuis lors ⁽³³¹⁾, et un grand nombre d'appelés au service national servent sous les drapeaux sans limite dans le temps depuis de nombreuses années ⁽³³²⁾. Les autorités érythréennes affirment que 70 % des personnes ayant servi dans l'armée au cours du conflit frontalier ont été congédiés ⁽³³³⁾.

Un nombre limité d'appelés au service national sont congédiés, mais il est plus facile de recevoir son congé du service civil national que du service militaire national. De bonnes relations avec les supérieurs peuvent également faciliter ce processus ⁽³³⁴⁾. Une étude menée en 2008 et en 2012 parmi les migrants érythréens dans les pays européens et africains a révélé que le service avait duré 5,8 ans en moyenne ⁽³³⁵⁾. Les femmes interrogées dans le cadre d'une autre étude avaient servi cinq ans en moyenne ⁽³³⁶⁾. De nombreux employés des ministères ignorent s'ils effectuent toujours leur service national ou s'ils ont été congédiés ⁽³³⁷⁾.

⁽³²³⁾ *Yikealo* («courageux») est un terme utilisé pour désigner les anciens combattants du FPLE, et *warsay* signifie «héritier», c'est-à-dire les appelés au service national. La campagne vise par conséquent à transmettre l'héritage des combattants de la liberté à la génération suivante. Toutefois, les appelés au service national se désignent généralement *agelglot* («service»); Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotic State in Eritrea', 2011, p. 97; Kibreab, G., 'Forced Labour in Eritrea', March 2009, p. 45.

⁽³²⁴⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 8; Bozzini, D., *En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée*, 23 May 2011, pp. 71-72; International Crisis Group, *Eritrea: The Siege State*, 21 September 2010, pp. 9-10; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 43; Kibreab, G., 'The national service/Warsai-Yikealo Development Campaign in post-independence Eritrea', 7 November 2013, p. 636; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 7-8; International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, p. 5; Bozzini, D., 'The Fines and the Spies: Fears of State Surveillance in Eritrea and in the Diaspora', forthcoming, p. 5; ; Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotic State in Eritrea', 2011, p. 97; Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, p. 453; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 172-173.

⁽³²⁵⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 8; Rena, R., 'Warsai-Yikealo Program and its Impact in Post War Eritrea – A Development Perspective', 2008, p. 102.

⁽³²⁶⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, pp. 7-8; Schweizer Radio und Fernsehen, *Rundschau: Homo-Segnungen, Eritrea-Flüchtlinge, D. Fiala, Sperma-Schmugge!* [video], 11 March 2015; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, pp. 17-18; Plaut, M., *The Eritrean regime promises – no more than 18 months of military service*, 13 February 2015; Asmarino, *An Eritrean official 'promises' policy changes on the indefinite national service*, 24 November 2014.

⁽³²⁷⁾ Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, pp. 17-18.

⁽³²⁸⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015; pp. 7-8; Arnone, A. and 21 other signatories, *Statement on EU Asylum and Aid Policy to Eritrea*, 31 March 2015.

⁽³²⁹⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 20.

⁽³³⁰⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 6-7; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 21.

⁽³³¹⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 6-7; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 318.

⁽³³²⁾ US Department of State, *Trafficking in Persons Report 2014. Eritrea*, 20 June 2014, p. 168; HRW, *World Report 2014 – Eritrea*, 21 January 2014; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014.

⁽³³³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015; p. 8.

⁽³³⁴⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, pp. 20-21.

⁽³³⁵⁾ Kibreab, G., 'The national service/Warsai-Yikealo Development Campaign in post-independence Eritrea', 7 November 2013, p. 635.

⁽³³⁶⁾ SIHA, *Letters from Eritrea. Refugee women tell their story*, 2013, p. 10.

⁽³³⁷⁾ Riggan, J., 'Debating National Duty in Eritrean Classrooms', Winter 2013, p. 89.

3.8 Désertion

Les personnes abandonnant le service national (militaire ou civil) sans permission sont considérées comme des déserteurs⁽³³⁸⁾. Pour la plupart, soit les déserteurs quittent sans autorisation le centre d'entraînement de Sawa ou d'autres bases militaires soit ils ne rentrent pas de permission. Ensuite, ils se cachent ou tentent de quitter le pays illégalement (voir chapitre 6.4.3).

En raison de la nature politique et idéologique du service national, la plupart des sources affirment que la désertion ou les insoumissions peuvent être considérées par les autorités comme l'expression d'une opposition politique ou une trahison⁽³³⁹⁾. Par manque d'informations attestées par des faits au cours de ces dernières années sur les sanctions, faute de personnes retournées à l'encontre de déserteurs et d'insoumis (voir chapitre 3.8.2), aucune information récente n'indique si tel est encore le cas.

3.8.1 Punition en cas de désertion et d'insoumission

En vertu de la proclamation 82/1995, un déserteur doit s'acquitter d'une amende de 3 000 birrs⁽³⁴⁰⁾ et/ou purger une peine de deux ans d'emprisonnement. La peine de prison passe à cinq ans pour les personnes quittant le pays après avoir déserté. Les déserteurs perdent également le droit d'avoir un emploi ou de posséder des terres⁽³⁴¹⁾. L'article 300 du code pénal prévoit également que les désertions en temps de guerre sont passibles de peines de prison d'une durée comprise entre cinq ans et la détention à vie, voire de la peine de mort dans des cas particulièrement graves. En vertu de l'article 297, toute insoumission en temps de guerre est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans⁽³⁴²⁾.

En pratique, d'après la plupart des sources, les déserteurs et les objecteurs de conscience sont emprisonnés s'ils sont arrêtés sur le territoire national avant d'avoir la possibilité de partir, ou à l'aéroport après leur retour. Ils sont fréquemment détenus au secret sans chef d'accusation, sans procédure et sans condamnation, et sont parfois même torturés. Les périodes de détention sont comprises entre quelques jours et plusieurs années⁽³⁴³⁾. D'après un rapport, les sanctions sont plus sévères pour les déserteurs ayant abandonné le service militaire national⁽³⁴⁴⁾. Néanmoins, en ce qui concerne la sanction, le fait que la désertion ait eu lieu au cours de la période de service prescrite légalement d'une durée de 18 mois ou après celle-ci ne fait aucune différence⁽³⁴⁵⁾.

3.8.2 Sanction pour les déserteurs et les insoumis rapatriés

Les informations sur le traitement des déserteurs et des insoumis de retour au pays se basent principalement sur les expériences de demandeurs d'asile déboutés rapatriés en Érythrée entre 2002 et 2008⁽³⁴⁶⁾. Depuis, il n'y a pas eu de nouvelle constatation empirique sur leur traitement. Il est par conséquent difficile d'établir quelle sanction est actuellement imposée aux déserteurs et aux insoumis. Néanmoins, la plupart des sources affirment que les sanctions sont imposées de manière arbitraire et extrajudiciaire, sans tenir compte des lois⁽³⁴⁷⁾.

Des Érythréens ont été rapatriés d'Égypte, en 2009 et en 2011, et on a recensé de nombreux cas de rapatriements par voie terrestre en provenance du Soudan ces dernières années. Néanmoins, aucune information n'est disponible

⁽³³⁸⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 44.

⁽³³⁹⁾ UNHCR, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea*, 20 April 2011, p. 14; Müller, T.R., 'Bare life and the developmental state: implications of the militarization of high education in Eritrea', March 2008, p. 115; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 27.

⁽³⁴⁰⁾ La devise érythréenne, le nakfa, n'a été instaurée qu'en 1997, à un taux de change de 1/1 avec le birr éthiopien (voir chapitre 1.9).

⁽³⁴¹⁾ Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 37.

⁽³⁴²⁾ Ethiopia, *Penal Code of Ethiopia 1957 (Eritrean Transitional Penal Code)*, 23 July 1957, Art. 297, 300.

⁽³⁴³⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 27-29, 68, 70, 72, 74; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, pp. 30-31; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, pp. 12-14; UNHCR, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea*, 20 April 2011, p. 11; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 10.

⁽³⁴⁴⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonal tjeneste*, 23 March 2015, pp. 18-19.

⁽³⁴⁵⁾ Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 14.

⁽³⁴⁶⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 68, 70, 72, 74; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 31; Amnesty International, *Eritrea: 'You have no right to ask' – Government resists scrutiny on human rights*, 18 May 2004, p. 30.

⁽³⁴⁷⁾ UNHCR, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea*, 20 April 2011, p. 11; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 12; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonal tjeneste*, 23 March 2015, p. 17; Warner, J., 'Eritrea's military unprofessionalism and US security assistance in the Horn of Africa', 27 February 2014, pp. 704-705; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 51.

en ce qui concerne le sort des personnes rapatriées après leur retour ⁽³⁴⁸⁾. Certaines des personnes interrogées contactées en Érythrée durant les missions d'enquête danoise et norvégienne de la fin de l'année 2014 et du début de l'année 2015 pensaient que les déserteurs et les objecteurs de conscience étaient détenus en prison pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois avant d'être réaffectés au service national ⁽³⁴⁹⁾. Néanmoins, plusieurs experts de l'Érythrée consultés en 2013 et en 2014 par la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark ont estimé que les déserteurs et les objecteurs de conscience rapatriés pourraient continuer de subir des interrogatoires, des punitions et des mauvais traitements ⁽³⁵⁰⁾. Étant donné que les observateurs des droits de l'homme ne peuvent pas se rendre en Érythrée et que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'est pas autorisé à visiter les prisons, il est impossible de vérifier ces déclarations ⁽³⁵¹⁾.

Le pouvoir érythréen a déclaré à plusieurs reprises que les personnes revenant au pays ne seraient pas punies si elles n'ont commis aucun délit ⁽³⁵²⁾, mais il n'a pas encore précisé si les cas de désertions, d'insoumissions ou de sorties illégales du territoire (voir [chapitre 6.4.3](#)) sont considérés comme délits. Aucune modification n'a été apportée à la législation nationale et aucun autre document n'a été publié pour soutenir ces annonces ⁽³⁵³⁾.

Cependant, selon des observations récentes, des Érythréens exilés ont apparemment eu la possibilité d'entrer sur le territoire national lors de leurs vacances et de rendre visite à leur famille sans subir de conséquences. Pour ce faire, ils doivent se réhabiliter vis-à-vis de l'État érythréen en acquittant la taxe sur la diaspora (également baptisée «taxe de reconstruction» ou «taxe 2 %»), signer un formulaire de repentance et s'abstenir de toute activité contre le gouvernement lorsqu'ils sont à l'étranger ⁽³⁵⁴⁾. Ces mesures n'apportent aucune garantie contre les sanctions. Néanmoins, la signature de la lettre de repentance constitue la reconnaissance directe d'un délit et exprime la volonté d'accepter la sanction concernée ⁽³⁵⁵⁾. Il convient de noter que la plupart des personnes revenues en Érythrée ont visité le pays et ne s'y sont pas réinstallées à titre définitif ⁽³⁵⁶⁾.

Les personnes en âge d'effectuer leur service militaire ayant quitté le territoire érythréen illégalement peuvent également être considérées comme insoumises à leur retour ⁽³⁵⁷⁾. Pour des informations complémentaires concernant les sanctions applicables aux sorties illégales du territoire, voir [chapitre 6.4.4](#).

3.8.3 Persécution des membres de la famille

En 2005, les autorités érythréennes ont commencé à imposer une amende de 50 000 nakfas aux membres de la famille de déserteurs et d'insoumis ayant quitté le pays illégalement. Les personnes n'ayant pas les moyens de payer ont été emprisonnées pendant une certaine période et/ou enrôlées à la place du déserteur. Des licences d'entreprise ont également été révoquées et des biens ont été saisis ⁽³⁵⁸⁾. Ces sanctions ne sont cependant pas

⁽³⁴⁸⁾ Landinfo, *Repons Eritrea: Reaksjoner mot hjemvendte asylsøkere*, 23 March 2015, p. 2-3; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 59; HRW, *Sudan: End Mass Summary Deportations of Eritreans*, 25 October 2011; Amnesty International, *Sudan must end forced returns of asylum seekers to Eritrea*, 15 August 2012; HRW, *Sudan: Stop Deporting Eritreans*, 8 May 2014; UN News Centre, *UN refugee agency warns Sudan over forced return of Eritrean asylum seekers*, 4 July 2014.

⁽³⁴⁹⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 18; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, pp. 15, 17-18.

⁽³⁵⁰⁾ Landinfo, *Repons Eritrea: Reaksjoner mot hjemvendte asylsøkere*, 23 March 2015, p. 3-4; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 59; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, p. 15.

⁽³⁵¹⁾ ICRC, *Annual Report 2013*, May 2014, p. 143; UN Office of the High Commissioner for Human Rights, *Oral Update by Mr. Mike Smith, Chair of the Commission of Inquiry on Human Rights in Eritrea at the 28th session of the Human Rights Council*, 16 March 2015.

⁽³⁵²⁾ Home Office (United Kingdom), *Country of Origin Information (COI) Report – Eritrea*, 17 August 2012, p. 142; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, pp. 25, 29, 32, 40; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 59; Schweizer Radio und Fernsehen, *Rundschau: Homo-Segnungen, Eritrea-Flüchtlinge, D. Fiala, Sperma-Schmuggel* [video], 11 March 2015.

⁽³⁵³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 7; Arnone, A. and 21 other signatories, *Statement on EU Asylum and Aid Policy to Eritrea*, 31 March 2015.

⁽³⁵⁴⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 18; NZZ, *Die harte Hand von Eritreas Regime in der Schweiz*, 13 December 2014; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, pp. 17-18, 25, 29, 40; Poole, A., 'Ransoms, Remittances, and Refugees: The Gatekeeper State in Eritrea', Winter 2013, pp. 67-82.

⁽³⁵⁵⁾ NZZ, *Die harte Hand von Eritreas Regime in der Schweiz*, 13 December 2014.

⁽³⁵⁶⁾ Awate, *Eritrea: The Danish Delegation to Eritrea and Their Unreliable Sources*, 29 December 2014.

⁽³⁵⁷⁾ UNHCR, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea*, 20 April 2011, p. 16.

⁽³⁵⁸⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 10; Amnesty International, *Eritrea: Over 500 parents of conscripts arrested*, 21 December 2006; UNHCR, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea*, 20 April 2011, pp. 17-18; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 129; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptation in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 45-46.

imposées de manière systématique et dépendent de la région (la plupart des cas ont été rapportés dans la ville d'Asmara et dans le *zoba* de Debub), de la situation et peut-être aussi du fait que la désertion concerne le service national militaire ou civil ⁽³⁵⁹⁾.

Les informations concernant la persécution de membres de la famille sont devenues beaucoup moins fréquentes ces dernières années, l'une des raisons probables étant que l'armée érythréenne ne dispose plus de capacités suffisantes à la suite des multiples désertions. Les membres de la famille ne font plus l'objet de persécutions systématiques ⁽³⁶⁰⁾. Toutefois, selon les observateurs, ces persécutions peuvent encore se produire pour diverses raisons, dans les régions rurales notamment ⁽³⁶¹⁾, plus particulièrement dans les régions du *zoba* de Debub, proches de la frontière ⁽³⁶²⁾.

3.9 Armée populaire

Le gouvernement érythréen a entamé la création d'une milice civile baptisée « armée populaire » (tigrigna: Hizbawi Serawit), en mars 2012, qui existe parallèlement aux troupes du service national. Cette mesure trouve son origine dans la progression de l'armée éthiopienne en territoire érythréen ⁽³⁶³⁾. Les Érythréens âgés de 18 à 70 ans environ qui n'effectuent pas leur service national actuellement doivent s'entraîner au maniement des armes et accepter les armes et les uniformes que leur remet le gouvernement ⁽³⁶⁴⁾. Les membres de l'armée populaire doivent également mener des missions non rémunérées en tant que patrouilleurs, sentinelles ou travailleurs sur des projets de développement nationaux ⁽³⁶⁵⁾. Jusqu'à présent, le recrutement pour l'armée populaire s'est principalement déroulé à Asmara et à Keren ⁽³⁶⁶⁾. Le mode de sélection des recrues n'est pas clairement établi ⁽³⁶⁷⁾, mais la conscription s'effectue par l'intermédiaire d'affiches placardées sur les murs des habitations et l'éclairage public ⁽³⁶⁸⁾.

Les personnes ignorant les avis de conscription de l'armée populaire peuvent perdre leurs bons alimentaires et leurs documents d'identité ou risquent la prison ⁽³⁶⁹⁾. Pourtant, de nombreuses personnes continuaient de les ignorer fin 2014 et début 2015 ⁽³⁷⁰⁾. Des rafles et des arrestations visant ces insoumis auraient eu lieu ⁽³⁷¹⁾.

⁽³⁵⁹⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 28 May 2013, p. 12; Bozzini, D., 'Low-tech surveillance and the Despotic State in Eritrea', 2011, p. 109; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 45-46; Bozzini, D., 'The Fines and the Spies: Fears of State Surveillance in Eritrea and in the Diaspora', forthcoming, pp. 3, 7-8.

⁽³⁶⁰⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 20; Contact local, entretien, Éthiopie, 17 septembre 2014; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, p. 16; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 6.

⁽³⁶¹⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 6; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 24.

⁽³⁶²⁾ Contact local, entretien, Éthiopie, 17 septembre 2014.

⁽³⁶³⁾ Landinfo: *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 21; Vincent, L., *Erythrée: Pourquoi le pouvoir offre des kalachnikovs aux civils*, 24 October 2012; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 181.

⁽³⁶⁴⁾ US Department of State, *2012 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 20 May 2013, p. 2; HRW, *World Report 2014 – Eritrea*, 21 January 2014; Connell, D., 'Refugees, Ransoms and Revolt. An Update on Eritrea', Spring 2013; OSAC, *Eritrea 2014 Crime and Safety Report*, 12 March 2014, p. 4; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, pp. 13-14; Landinfo: *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, pp. 21-22; Vincent, L., *Erythrée: Pourquoi le pouvoir offre des kalachnikovs aux civils*, 24 October 2012; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 165, 181-182.

⁽³⁶⁵⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014; HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; OSAC, *Eritrea 2014 Crime and Safety Report*, 12 March 2014, p. 4; Landinfo: *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 22.

⁽³⁶⁶⁾ Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 12.

⁽³⁶⁷⁾ Institute for Security Studies, *Where is Eritrea heading?*, 5 February 2013.

⁽³⁶⁸⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 22.

⁽³⁶⁹⁾ Awate, *Is This The Beginning Of The End For The Eritrean Regime*, 11 October 2012; Schweizerische Flüchtlingshilfe, *Eritrea: Rekrutierung von Minderjährigen*, 21 January 2015, p. 5; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, pp. 23-24.

⁽³⁷⁰⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 23 March 2015, p. 22; Plaut, M., *Eritrea: the retribution begins, as defiance of military service grows*, 15 January 2015; Plaut, M., *Eritrea – the open defiance of ordinary people*, 5 January 2015; Horn Affairs, *Eritrea: Conversation with the resistance mov't inside Asmara*, 26 October 2014; Asmarino, *Eritrea: Regime calls off new calls for military training*, 3 January 2015.

⁽³⁷¹⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, pp. 2, 6.

4. Prisons et détention

Des peines de prison sont infligées en Érythrée pour des motifs pénaux d'ordre général, pour des motifs politiques (voir [chapitre 2.4](#)) et religieux (voir [chapitre 5](#)), pour des délits militaires tels que la désertion et l'insoumission (voir [chapitres 3.4](#) et [3.8.1](#)) ou encore pour des tentatives de sortie illégale du territoire (voir [chapitre 6.4.3](#)) ⁽³⁷²⁾. Le nombre de détenus en Érythrée n'est pas connu ⁽³⁷³⁾, mais les organisations de défense des droits de l'homme estiment que les prisonniers politiques sont au nombre de 5 000 à 10 000 ⁽³⁷⁴⁾, un chiffre qui inclut également entre 1 200 et 3 000 prisonniers religieux ⁽³⁷⁵⁾. Près de 300 prisonniers ont été libérés en mars 2013 ⁽³⁷⁶⁾. Huit prisonniers politiques ont été libérés en avril 2014 ⁽³⁷⁷⁾, de même que six journalistes en janvier 2015 ⁽³⁷⁸⁾.

L'emplacement de nombreuses prisons érythréennes est indiqué sur une carte satellite publiée par Amnesty International en 2013 ⁽³⁷⁹⁾. Des listes détaillées des prisons érythréennes sont disponibles dans les rapports suivants:

- Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 78-80
- Awate, *Eritrea: The Network of Prisons*, 21 septembre 2009
- Human Rights Watch, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 avril 2009, p. 93-95
- Amnesty International, *20 years of independence, but still no freedom*, 9 mai 2013, p. 33-36
- Home Office, United Kingdom, *Eritrea Country of Origin Information Report*, 18 septembre 2013, p. 70-73.

En plus des prisons connues, de nombreuses personnes dans tout le pays sont détenues dans des postes de police et dans des prisons informelles ou provisoires par l'armée ou les services secrets ⁽³⁸⁰⁾.

4.1 Conditions de détention

Les rapports relatifs aux droits de l'homme qualifient les conditions de détention dans les prisons érythréennes de «précaires». Compte tenu des difficultés d'accès au territoire érythréen, les rapports relatifs aux droits de l'homme cités se fondent sur diverses sources étrangères (voir le chapitre «[Introduction et évaluation des sources](#)»). Des observateurs internationaux tels que le CICR n'ont pas été autorisés à visiter les prisons érythréennes depuis 2009 ⁽³⁸¹⁾. Ces informations ne peuvent donc pas être vérifiées sur place.

Les rapports relatifs aux droits de l'homme citent les problèmes suivants ⁽³⁸²⁾:

- certaines prisons sont situées sous terre ou dans des conteneurs de transport, qui peuvent devenir extrêmement chauds en raison du climat érythréen;
- les cellules sont souvent surpeuplées, à un point tel que les détenus ne peuvent se coucher qu'à tour de rôle ou ne peuvent même pas se coucher;

⁽³⁷²⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, Sheila B. Keetharuth, 13 May 2014, pp. 16-17.

⁽³⁷³⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, Sheila B. Keetharuth, 13 May 2014, pp. 15-16.

⁽³⁷⁴⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 19; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 14; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014.

⁽³⁷⁵⁾ Open Doors, *Persecution in Eritrea at its Highest Level Ever*, 30 May 2013; Christian Solidarity Worldwide, *CSW – Stakeholder Submission, Universal Periodic Review – 18th Session*, June 2013; International Christian Response, *Eritrea Again Persecutes Christians of Officially Recognized Faith*, 1 May 2014; US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p. 3; USCIRF: *USCIRF Annual Report 2014, – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2014, p. 56; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 22; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014.

⁽³⁷⁶⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 8.

⁽³⁷⁷⁾ Amnesty International *Annual Report 2014/15 – Eritrea*, 25 February 2015.

⁽³⁷⁸⁾ Reporters Without Borders, *Six Eritrean journalists released after nearly six years in prison*, 22 January 2015.

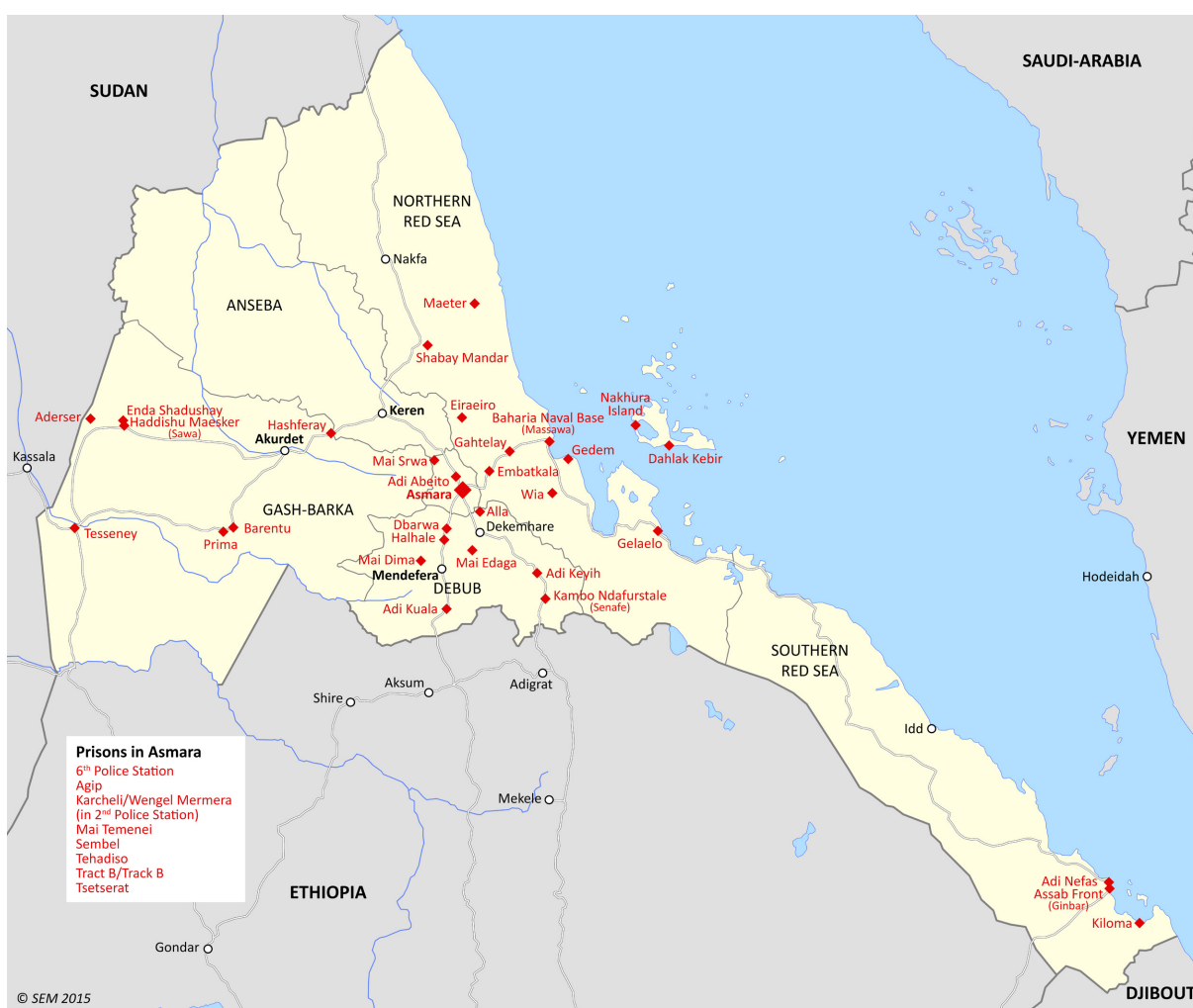
⁽³⁷⁹⁾ Amnesty International, *Eritrea: Suspected Detention Centers* [map], n.d.

⁽³⁸⁰⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 34; Connell, D., 'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', September 2011, p. 423; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 4.

⁽³⁸¹⁾ ICRC, *Annual Report 2013*, May 2014, p. 143; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 4.

⁽³⁸²⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 34-41; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, pp. 3-4; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, Sheila B. Keetharuth, 28 May 2013, p. 11; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, Sheila B. Keetharuth, 13 May 2014, pp. 16-18; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 80-82; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 97-100.

- les conditions d'hygiène sont insuffisantes. Certaines prisons ne disposent que d'un trou dans le sol ou d'un seau en guise de toilettes. Les détenus ne sont bien souvent pas autorisés à sortir pour faire de l'exercice et les soins médicaux sont limités;
- les rations alimentaires sont réduites et faiblement nutritives et l'accès à l'eau potable est rare;
- certains détenus sont maltraités ou torturés (voir chapitre 4.2) ou sont utilisés pour effectuer des travaux forcés;
- les membres de la famille sont fréquemment dans l'incapacité de leur rendre visite;
- les femmes sont généralement détenues dans des cellules séparées de celles des hommes, mais certaines informations font toujours état d'agressions sexuelles et de viols, commis par des gardes par exemple ⁽³⁸³⁾;
- des décès fréquents ont été signalés en raison de ces conditions difficiles ⁽³⁸⁴⁾.



Localisation des principales prisons d'Érythrée ⁽³⁸⁵⁾.

⁽³⁸³⁾ SIHA, *Letters from Eritrea. Refugee women tell their story*, 2013, p. 11; Human Rights Concern – Eritrea, *Report on Child Rights Violations in Eritrea*, 19 November 2013; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 6.

⁽³⁸⁴⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conspiration in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 35, 40-41; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, pp. 1-3.

⁽³⁸⁵⁾ Carte créée par le secrétariat d'État aux migrations (Suisse), 2015, sur la base d'Amnesty International, *Eritrea: Suspected Detention Centers* [map], n.d.; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conspiration in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 93-95; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, p. 78-80; Awate, *Eritrea: The Network of Prisons*, 21 September 2009; UN Security Council, *Letter dated 11 July 2012 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2012/545)*, 13 July 2012, p. 29. Les tracés de frontières et les noms utilisés sur cette carte ne constituent pas un soutien ou une acceptation à titre officiel de la part de l'Union européenne. Le tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie correspond à la décision rendue par la commission frontalière Érythrée-Éthiopie de 2002 (voir page 13).

De nombreux détenus [notamment ceux emprisonnés pour des motifs politiques, religieux ou militaires tels que les insoumis ou les déserteurs ⁽³⁸⁶⁾] sont maintenus en isolement. Aucune procédure pénale n'est lancée, aucune date de fin de leur détention n'est définie et leurs familles ne sont pas informées ⁽³⁸⁷⁾. Ces détenus sont bien souvent maltraités ou torturés ⁽³⁸⁸⁾. Les détenus sont maintenus en isolement dans les prisons d'Aderser et de Tesseny et à la prison «type B» d'Asmara ⁽³⁸⁹⁾.

4.2 Torture

Les informations relatives à la torture en Érythrée se fondent sur les mêmes sources, d'origine principalement étrangère, que les informations sur les conditions de détention (voir chapitre «Introduction et évaluation des sources») ⁽³⁹⁰⁾, puisque la visite des prisons érythréennes n'est pas possible pour des observateurs internationaux tels que le CICR depuis 2009 ⁽³⁹¹⁾.

La torture est utilisée à diverses fins dans les prisons érythréennes, par exemple pour extorquer des aveux, obtenir des informations ou à titre de punition ⁽³⁹²⁾. Certaines informations font état de prisonniers torturés pour avoir critiqué le gouvernement, ou avoir manqué de discipline pendant le service national, ou s'être insubordonnés ou lors de l'évasion d'autres détenus. Des membres de minorités religieuses (notamment les membres des églises pentecôtistes et des Témoins de Jéhovah) ont également été torturés pour les punir d'avoir pratiqué leur religion ou pour tenter de les forcer à renoncer à leur foi ⁽³⁹³⁾.

Les méthodes de torture sont notamment l'enchaînement par les mains et les pieds pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, au moyen de cordes et de menottes (méthode de l'«hélicoptère», poucettes, position «Otto» ou «Jésus Christ») et le maintien dans un pneu de camion («Goma»). Les prisonniers ont également été victimes de simulacres de noyade (*waterboarding*) ou contraints de marcher pieds nus sur des objets coupants ou sur le sol brûlant, tout en étant simultanément battus ⁽³⁹⁴⁾.

L'Érythrée a adhéré à la convention contre la torture en septembre 2014 ⁽³⁹⁵⁾.

⁽³⁸⁶⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 28 May 2013, p. 10-11; Amnesty International, *Amnesty International Annual Report 2014/15 – Eritrea*, 25 February 2015; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 111-126.

⁽³⁸⁷⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 9, 12, 14; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, pp. 16-17; Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 9; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, pp. 5, 7.

⁽³⁸⁸⁾ Connell, D., 'Escaping Eritrea. Why They Flee and What They Face', Fall 2012, p. 5.

⁽³⁸⁹⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 29.

⁽³⁹⁰⁾ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, p. 11; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 8; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 6-7.

⁽³⁹¹⁾ ICRC, *Annual Report 2013, May 2014*, p. 143.

⁽³⁹²⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 29.

⁽³⁹³⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 36.

⁽³⁹⁴⁾ HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 29-34; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 83-85; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, pp. 82-85; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 28 May 2013, pp. 11-12; Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, pp. 100-103.

⁽³⁹⁵⁾ HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015.

5. Religion

Selon les informations officielles, les chrétiens (en particulier les chrétiens orthodoxes) et les musulmans représentent des pourcentages de la population globalement équivalents ⁽³⁹⁶⁾. Des organisations étrangères estiment cependant que le pourcentage de chrétiens est plus élevé. Ceux-ci vivent principalement sur les hauts plateaux, alors que les musulmans vivent surtout à l'ouest et dans les basses-terres du littoral ⁽³⁹⁷⁾.

L'Érythrée est un État séculier autorisant officiellement la liberté de culte. Néanmoins, seules les quatre religions reconnues et enregistrées peuvent être librement pratiquées, d'une manière générale: l'Église catholique, l'Église évangélique luthérienne, l'Église orthodoxe érythréenne Tewahedo et l'islam sunnite ⁽³⁹⁸⁾. Toutes les communautés religieuses doivent s'enregistrer depuis 2002. Plusieurs Églises non reconnues ont demandé leur enregistrement depuis lors, mais n'ont reçu aucune réponse des autorités ⁽³⁹⁹⁾. Depuis 2002, la pratique des cultes non enregistrés est illégale et, selon des rapports relatifs aux droits de l'homme (sur lesquels se fondent les informations suivantes, voir chapitre «[Introduction et évaluation des sources](#)»), les personnes pratiquant ces cultes sont poursuivies ⁽⁴⁰⁰⁾. Cette situation touche essentiellement diverses Églises chrétiennes (Églises évangélique et pentecôtiste, adventistes du septième jour et Témoins de Jéhovah, mais l'Église anglicane et d'autres groupes protestants, dont certains avaient des églises à Asmara avant 2002, sont également concernés) et aux musulmans wahhabites, qui rejettent l'idéologie du FPDJ parce que celui-ci accorde au martyr pour l'État davantage de valeur qu'aux valeurs spirituelles ⁽⁴⁰¹⁾. Les autorités affirment également que ces groupes pourraient diviser la société et qu'ils sont étrangers aux traditions érythréennes ⁽⁴⁰²⁾.

Une séance de prière commune à domicile, un mariage ou des funérailles peuvent entraîner l'arrestation de membres de ces communautés religieuses, même si les autorités ne suivent pas toujours une approche uniforme. Les refus de participer au service national ou à l'armée populaire pour des raisons de foi aboutissent fréquemment à des incarcérations ⁽⁴⁰³⁾. Les Témoins de Jéhovah sont fondamentalement opposés à l'utilisation des armes et ont de ce fait été privés de droits civiques importants par décret présidentiel, en octobre 1994 ⁽⁴⁰⁴⁾. Selon des informations fournies par des ONG chrétiennes et des ONG défendant les droits de l'homme, entre 1 200 et 3 000 personnes sont en prison en raison de leur foi, même si l'origine et l'ancienneté de ces informations invérifiables sont inconnues ⁽⁴⁰⁵⁾. La plupart des prisonniers religieux sont détenus à la prison de Maeter, à proximité de la ville de Nakfa ⁽⁴⁰⁶⁾. Les peines de prison sont d'une longueur très différente, comprise entre quelques semaines et plusieurs années ⁽⁴⁰⁷⁾. Selon le département d'État américain, les membres des cultes non enregistrés rencontrent davantage de difficultés à obtenir des passeports et des visas de sortie ⁽⁴⁰⁸⁾.

⁽³⁹⁶⁾ US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p. 1.

⁽³⁹⁷⁾ USCIRF, *USCIRF Annual Report 2013 – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2013; US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, pp. 1-2; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 455; Connell, D., 'Escaping Eritrea. Why They Flee and What They Face', Fall 2012, p. 5.

⁽³⁹⁸⁾ US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, pp. 1-3; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014.

⁽³⁹⁹⁾ USCIRF, *USCIRF Annual Report 2014 – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2014, p. 55; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 21; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 59; Connell, D., 'Escaping Eritrea. Why They Flee and What They Face', Fall 2012, p. 5.

⁽⁴⁰⁰⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 21; USCIRF: *USCIRF Annual Report 2014, – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2014, p. 55; US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p. 3; Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, 2009, pp. 95-98.

⁽⁴⁰¹⁾ Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014, p. 7; USCIRF: *USCIRF Annual Report 2014, – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2014, p. 55; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014, US Department of State, *2012 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 20 May 2013.

⁽⁴⁰²⁾ USCIRF: *USCIRF Annual Report 2013, – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2013, p. 66.

⁽⁴⁰³⁾ US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, pp. 3-5; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 13; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 21.

⁽⁴⁰⁴⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 22; Kibreab, G., *The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration*, 15-16 October 2014, p. 13.

⁽⁴⁰⁵⁾ Open Doors, *Persecution in Eritrea at its Highest Level Ever*, 30 May 2013; Christian Solidarity Worldwide, *CSW – Stakeholder Submission, Universal Periodic Review – 18th Session*, June 2013; International Christian Response, *Eritrea Again Persecutes Christians of Officially Recognized Faith*, 1 May 2014; US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p. 3; USCIRF: *USCIRF Annual Report 2014, – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2014, p. 56; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 22; Freedom House, *Freedom in the World 2014: Eritrea*, 2014.

⁽⁴⁰⁶⁾ US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p. 4.

⁽⁴⁰⁷⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 21; USCIRF: *USCIRF Annual Report 2013, – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2013, p. 64.

⁽⁴⁰⁸⁾ US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p. 6.

Le gouvernement intervient également dans les affaires internes des cultes enregistrés, qui sont tenus de présenter un rapport semestriel concernant leurs activités ⁽⁴⁰⁹⁾. Le moufti sunnite et le patriarche de l'Église orthodoxe érythréenne ont été désignés par le gouvernement, en 1996 et en 2005 respectivement ⁽⁴¹⁰⁾. Abune Antonios, dirigeant suprême de l'Église orthodoxe, a été déposé en 2007 et se trouve assigné à résidence depuis 2006 ⁽⁴¹¹⁾.

La pratique des religions (cultes enregistrés inclus) et la possession de textes religieux pendant le service national ne sont d'habitude pas tolérées et sont fréquemment punies ⁽⁴¹²⁾. Toutefois, la discrimination sociale fondée sur l'appartenance religieuse est quasiment inconnue. Les différentes communautés religieuses du pays entretiennent de bons rapports entre elles ⁽⁴¹³⁾.

⁽⁴⁰⁹⁾ HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015; USCIRF: *USCIRF Annual Report 2014, – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2014, pp. 55-56..

⁽⁴¹⁰⁾ USCIRF, *USCIRF Annual Report 2014 – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2014, p. 56; US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p 5; HRW, *World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015.

⁽⁴¹¹⁾ USCIRF, *USCIRF Annual Report 2014 – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2014, p. 56; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 23; US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p. 5; Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, 2014, p. 458.

⁽⁴¹²⁾ USCIRF, *USCIRF Annual Report 2013 – Countries of Particular Concern: Eritrea*, 30 April 2013, p. 64; US Department of State, *2012 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 20 May 2013, p. 7; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscription in Eritrea*, 16 April 2009, pp. 61-62; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 13 May 2014, pp. 12-13; Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 21.

⁽⁴¹³⁾ US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p. 6.

6. Documents d'identité et sortie du territoire

Diverses autorités et institutions religieuses sont responsables de l'émission des documents d'identité en Érythrée. Le département de l'immigration et de la nationalité émet des documents de voyage (cartes d'identité, passeports et visas de sortie). Les documents d'état civil officiels sont émis par la municipalité d'Asmara, dans le *zoba* de Maekel, et par les administrations des *nus-zobas* dans les autres *zobas*. Les tribunaux ecclésiastiques et les tribunaux régis par la charia émettent les documents d'état civil religieux ⁽⁴¹⁴⁾. Les registres de population sont tenus sous forme écrite par les administrations des *kebabis* et sous forme électronique par les administrations des *nus-zobas*. Des extraits imprimés de ces registres sont nécessaires en cas de demande de documents d'identité ⁽⁴¹⁵⁾.

6.1 Citoyenneté érythréenne

Étant donné que la citoyenneté érythréenne était la condition préalable à la participation au référendum sur l'indépendance de 1993, la proclamation 21/1992 sur la nationalité érythréenne fut l'une des premières lois adoptées par le gouvernement provisoire d'Érythrée ⁽⁴¹⁶⁾. Elle prévoit que toute personne née de père ou de mère d'origine érythréenne est ressortissant érythréen de naissance. La loi considère que les personnes ayant résidé en Érythrée en 1933 sont d'«origine érythréenne» ⁽⁴¹⁷⁾. Les personnes qui se sont installées en Érythrée après 1934 peuvent être «naturalisées» si elles respectent certaines conditions, par exemple avoir vécu en Érythrée pendant plus de dix ans (d'autres restrictions s'appliquent à partir de 1951) ⁽⁴¹⁸⁾.

La citoyenneté a été créée en même temps que l'inscription au référendum sur l'indépendance de 1993. Cette mission a été menée à bien par le gouvernement provisoire d'Érythrée en Érythrée et par ses services à l'étranger, dans de nombreuses villes d'Éthiopie et du Soudan. Les personnes enregistrées se sont vu décerner une carte d'identité (voir [chapitre 6.2](#)) octroyant à son titulaire le droit de participer au référendum ⁽⁴¹⁹⁾.

La proclamation 21/1991 ne reconnaît pas la double nationalité et prévoit la déchéance de la nationalité érythréenne pour les personnes ayant obtenu une autre citoyenneté étrangère ⁽⁴²⁰⁾. Dans la pratique, les citoyens ayant une double nationalité sont considérés en tant que citoyens érythréens par les autorités et traités en tant que tels ⁽⁴²¹⁾.

6.2 Carte d'identité

La carte d'identité érythréenne (connue sous le nom de *tassera* ou *menenet*) a été instaurée en 1992 par le gouvernement provisoire d'Érythrée (GPE) pour permettre la participation au référendum sur l'indépendance. La proclamation 21/1992 présente les conditions régissant le droit à la nationalité érythréenne et à une carte d'identité nationale ⁽⁴²²⁾. La carte d'identité bleue n'a pas changé d'apparence depuis 1992, malgré l'utilisation de différentes couvertures plastifiées. Elle est émise pour une période illimitée ou jusqu'à l'introduction d'une nouvelle carte

⁽⁴¹⁴⁾ Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Dokumenter*, last update 7 April 2015.

⁽⁴¹⁵⁾ Représentants de l'administration du *zoba* de Maekel, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013.

⁽⁴¹⁶⁾ Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, 2014, p. 25.

⁽⁴¹⁷⁾ Eritrea, *Eritrean Nationality Proclamation No 21/1992*, 6 April 1992, Art. 2.

⁽⁴¹⁸⁾ Eritrea, *Eritrean Nationality Proclamation No 21/1992*, 6 April 1992, Art. 3 and 4.

⁽⁴¹⁹⁾ INS Resource Information Center, *Question & Answer Series. Eritrea & Ethiopia: Large-scale expulsions of population groups and other human rights violations in connection with the Ethiopian-Eritrean conflict, 1998–2000*, 20 September 2000, p. 9; HRW, *The Horn of Africa War: Mass Expulsions and the Nationality Issue (June 1998 – April 2002)*, January 2003, p. 13; Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, 2010, p. 77.

⁽⁴²⁰⁾ Eritrea, *Eritrean Nationality Proclamation No 21/1992*, 6 April 1992, Art. 8(1a).

⁽⁴²¹⁾ US Passports & International Travel, *Eritrea Travel Warning*, updated 6 May 2015; Auswärtiges Amt, *Eritrea: Reise- und Sicherheitshinweise (Teilreisewarnung)*, 15 October 2014; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 14.

⁽⁴²²⁾ Eritrea, *Eritrean Nationality Proclamation No 21/1992*, 6 April 1992.

d'identité ⁽⁴²³⁾. Tous les citoyens érythréens de plus de 18 ans doivent posséder une carte d'identité ⁽⁴²⁴⁾. Aucune carte d'identité n'a été émise depuis février 2014. Néanmoins, les ambassades ont émis des cartes d'identité pour répondre à des besoins urgents dans quelques cas rares ⁽⁴²⁵⁾.

Les cartes d'identité sont émises par le département de l'immigration et de la nationalité. Les demandeurs doivent présenter une lettre de référence émanant de l'administration de leur *kebab*, un certificat de naissance et une preuve de citoyenneté érythréenne (les cartes d'identité de leurs parents ou de trois témoins) à l'une des douze agences ⁽⁴²⁶⁾. L'agence transmet ensuite la demande au siège, basé à Asmara, qui l'examine et statue. Si la demande est acceptée, l'agence concernée en est informée par courriel et autorisée à émettre une carte d'identité ⁽⁴²⁷⁾.

Les demandes de carte d'identité peuvent également être présentées aux représentations érythréennes à l'étranger. Si les demandeurs ne sont pas en mesure de prouver leur citoyenneté érythréenne par écrit, la confirmation peut être apportée par trois témoins. La représentation à l'étranger vérifie ensuite les informations fournies en utilisant les sources auxquelles elle a accès, après quoi elle transmet la demande au département de l'immigration et de la nationalité à Asmara, qui la compare aux entrées du registre en Érythrée, émet une carte d'identité et la renvoie à la représentation à l'étranger ⁽⁴²⁸⁾. Par ailleurs, les représentations à l'étranger invitent fréquemment les demandeurs à prouver qu'ils ont acquitté la taxe sur la diaspora ou à régler tout impayé, et les déserteurs et les objecteurs de conscience sont priés de signer une déclaration de remords ⁽⁴²⁹⁾. Des membres de la famille se trouvant en Érythrée peuvent également être autorisés par la représentation à l'étranger à retirer une carte d'identité ⁽⁴³⁰⁾. Lorsque les cartes d'identité ont été instaurées, en 1992, les Érythréens ont également pu s'inscrire au référendum sur l'indépendance (et, par conséquent, demander une carte d'identité) aux bureaux de représentation du gouvernement provisoire de plusieurs grandes villes à l'étranger (notamment en Éthiopie et au Soudan) ⁽⁴³¹⁾.

Le département de l'immigration et de la nationalité projette d'adopter une nouvelle carte d'identité au format carte de crédit lisible dans une machine. Cette carte d'identité doit intégrer le numéro de référence du registre électronique de population et remplacer ainsi la carte de résidence (voir [chapitre 6.5](#)). La date d'adoption de la nouvelle carte d'identité n'est pas encore définie ⁽⁴³²⁾.

6.3 Passeport

Jusqu'en 2010, le département de l'immigration et de la nationalité a émis des passeports complétés à la main, valables pendant cinq ans. Des passeports lisibles dans une machine (mais non biométriques) sont émis depuis le 1^{er} mai 2010. Leur durée de validité était initialement limitée à deux ans, mais a été étendue à cinq ans en 2011. Ils coûtent 4 000 nakfas en Érythrée, soit environ 200 dollars américains dans les représentations à l'étranger ⁽⁴³³⁾. Si les anciens passeports pouvaient être émis directement par les représentations à l'étranger, les nouveaux passeports ne sont émis qu'à Asmara ⁽⁴³⁴⁾.

⁽⁴²³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Forvaltningsstruktur og dokumenter*, 29 April 2013, pp. 11-12; Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Nasjonalt ID-kort*, last update 18 March 2015.

⁽⁴²⁴⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Forvaltningsstruktur og dokumenter*, 29 April 2013, pp. 11-12; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 24; Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Nasjonalt ID-kort*, last update 18 March 2015.

⁽⁴²⁵⁾ Consulat honoraire de Suisse en Érythrée, courriel, 2 avril 2015; Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Nasjonalt ID-kort*, last update 18 March 2015.

⁽⁴²⁶⁾ Ces agences sont situées à Asmara, Mendefera, Dekemhare, Adi Keyih, Barentu, Agordat, Tesseneh, Keren, Massaoua, Nakfa, Afabet et Assab; représentants du département de l'immigration et de la nationalité, entretien [au cours d'une mission technique conduite par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], Asmara, 6 novembre 2013.

⁽⁴²⁷⁾ Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, pp. 24-25; représentants du département de l'immigration et de la nationalité, entretien [au cours d'une mission technique conduite par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], Asmara, 6 novembre 2013.

⁽⁴²⁸⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Forvaltningsstruktur og dokumenter*, 29 April 2013, p. 11; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, the Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 26.

⁽⁴²⁹⁾ Landinfo, *Respons Eritrea: Immigration and Citizen Services request form – 'angrebrev'*, 18 March 2014, p. 1; UN Security Council, *Letter dated 11 July 2012 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2012/545)*, 13 July 2012, p. 23. Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, the Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 26; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 23.

⁽⁴³⁰⁾ Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Nasjonalt ID-kort*, last update 18 March 2015.

⁽⁴³¹⁾ US Bureau of Citizenship and Immigration Services, *Eritrea & Ethiopia: Large-Scale Expulsions of Population Groups and Other Human Rights Violations in connection With the Ethiopian-Eritrean Conflict, 1998-2000*, 1 January 2002, p. 9.

⁽⁴³²⁾ Représentants du département de l'immigration et de la nationalité, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse] 6 novembre 2013; Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Nasjonalt ID-kort*, last update 18 March 2015.

⁽⁴³³⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Forvaltningsstruktur og dokumenter*, 29 April 2013, p. 8; Representatives of the Department for Immigration and Nationality, interview (during a technical mission conducted by the Federal Office for Migration FOM Switzerland), 6 November 2013.

⁽⁴³⁴⁾ Norwegian ID Center, e-mail, 24 March 2015; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 36.

Les demandeurs doivent présenter à l'agence concernée une lettre de référence émanant de l'administration du *kebab*, leur carte d'identité (ou les cartes d'identité des parents dans le cas des enfants) et un formulaire de demande complété lorsqu'ils demandent un passeport. Une lettre de référence de leur employeur ou une preuve qu'ils ont accompli leur service national doit également être fournie⁽⁴³⁵⁾. Une fois la demande vérifiée, le passeport est émis à Asmara et transmis à l'agence⁽⁴³⁶⁾. Les passeports ne sont pas émis pour les personnes effectuant leur service national⁽⁴³⁷⁾.

Une carte d'identité, un formulaire de demande et une preuve que le service national a été accompli doivent également être soumis en cas de demande d'un passeport auprès d'une représentation à l'étranger⁽⁴³⁸⁾. Le paiement de la taxe sur la diaspora est généralement nécessaire à l'émission d'un passeport à l'étranger. Par ailleurs, les déserteurs et les insoumis reçoivent des passeports si certaines conditions sont réunies, par exemple la signature de la lettre de repentance⁽⁴³⁹⁾ ou encore, dans certains cas, lorsque des pots-de-vin ont été payés⁽⁴⁴⁰⁾. Les passeports peuvent en outre être retirés par des membres de la famille en Érythrée si l'ambassade d'Érythrée les y autorise⁽⁴⁴¹⁾.

6.4 Sortie du territoire

6.4.1 Visa de sortie

Les personnes souhaitant quitter le territoire érythréen doivent obligatoirement disposer d'un visa de sortie valide émis par le département de l'immigration et de la nationalité établi à Asmara ou par l'une de ses agences, qui peut l'émettre sans le consentement du bureau principal d'Asmara⁽⁴⁴²⁾.

Le régime des visas de sortie est établi par le règlement n° 4/1992⁽⁴⁴³⁾. L'accomplissement du service national (ou l'exemption légale s'y rapportant) est une condition préalable à l'émission de visas de sortie⁽⁴⁴⁴⁾. Les demandeurs doivent généralement présenter une carte d'identité, une lettre de référence de l'administration du *kebab*, une preuve de la raison du voyage, un formulaire de demande complété et soit une lettre de référence d'un employeur, soit une preuve d'accomplissement du service national ou un document prouvant l'exemption médicale du service national⁽⁴⁴⁵⁾. En cas de visas de sortie pour motifs médicaux, la documentation médicale confirmant la nécessité du traitement à l'étranger émise par un comité de médecins doit également être produite⁽⁴⁴⁶⁾.

Dans la pratique, les conditions d'émission des visas de sortie ne sont pas clairement établies. Elles sont soumises à des changements non annoncés et à l'arbitraire des autorités. En dépit de certaines contradictions et incertitudes qui

⁽⁴³⁵⁾ Représentants du département de l'immigration et de la nationalité, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 6 novembre 2013; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Forvaltningsstruktur og dokumenter*, 29 April 2013, p. 8; Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, pp. 6-7; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 36.

⁽⁴³⁶⁾ Landinfo, *Temanotat Eritrea: Forvaltningsstruktur og dokumenter*, 29 April 2013, pp. 8-9; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, the Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 27.

⁽⁴³⁷⁾ Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, pp. 6-7.

⁽⁴³⁸⁾ Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, K-pass etter 1. mai 2010*, last update 18 March 2015; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Forvaltningsstruktur og dokumenter*, 29 April 2013, p. 9; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, pp. 27-28.

⁽⁴³⁹⁾ Landinfo, *Respons Eritrea: Immigration and Citizen Services request form – 'angrebrev'*, 18 March 2014, p. 1; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, the Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 28; Bozzini, D., *National Service and State Structures in Eritrea*, 28 June 2012, p. 7; Van Reisen, M., Estefanos, M. and Rijken, C., *The Human Trafficking Cycle: Sinai and Beyond*, 4 December 2013, p. 55; UN Security Council, *Letter dated 24 July 2013 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2013/440)*, 25 July 2013, p. 23; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 14.

⁽⁴⁴⁰⁾ Freedom House, *Countries at the Crossroads 2011, Eritrea*, 10 November 2011; Connell, D., e-mail, 30 April 2015.

⁽⁴⁴¹⁾ Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, K-pass etter 1. mai 2010*, last update 18 March 2015.

⁽⁴⁴²⁾ Landinfo, *Respons Eritrea: Utstedelse av utreisetilattelse og ulovlig utreise*, 15 April 2015, p. 2; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 37.

⁽⁴⁴³⁾ Eritrea, *Regulation No. 4/1992 on Travel Documents and Immigration*, 15 July 1992.

⁽⁴⁴⁴⁾ Eritrea, *Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, Art. 17.

⁽⁴⁴⁵⁾ Représentants du département de l'immigration et de la nationalité, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse] 6 novembre 2013; Eritrea, *Regulation No. 4/1992 on Travel Documents and Immigration*, 15.07.1992, Art. 17(2); Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 28; Landinfo, *Respons Eritrea: Utstedelse av utreisetilattelse og ulovlig utreise*, 15 April 2015, p. 2.

⁽⁴⁴⁶⁾ Représentants du département de l'immigration et de la nationalité, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse] 6 novembre 2013; Landinfo, *Respons Eritrea: Utstedelse av utreisetilattelse og ulovlig utreise*, 13 May 2013, p. 2.

subsistent concernant les limites d'âge, la plupart des sources conviennent que les visas de sortie sont généralement émis pour les catégories de personnes suivantes :

- Hommes de plus de 54 ans
- Femmes de plus de 47 ans
- Enfants de moins de 13 ans (certaines sources citent un âge encore moins élevé)
- Personnes exemptées du service national pour raisons médicales.
- Personnes se rendant à l'étranger pour traitement médical et, dans certains cas individuels, pour étudier ou assister à une conférence.
- Hommes d'affaires et sportifs dans certains cas.
- Anciens combattants de la liberté (*tegadelti*) et membres de leur famille
- Représentants des autorités exerçant des postes à responsabilité et membres de leur famille⁽⁴⁴⁷⁾.

L'émission des visas de sortie peut être refusée aux personnes ayant critiqué le gouvernement, aux personnes ayant quitté le pays illégalement ou n'ayant pas acquitté la taxe sur la diaspora lorsqu'elles se trouvaient à l'étranger, à des familles entières ou à des parents voyageant ensemble, ainsi qu'à des membres de communautés religieuses non reconnues⁽⁴⁴⁸⁾.

Les visas de sortie coûtent 200 nakfas et sont valables pendant un mois et pour un déplacement à l'extérieur du pays. Ils peuvent être prolongés trois fois pour une durée d'un mois. La date à laquelle la personne quitte l'Érythrée est fixée, mais un retour est possible à tout moment⁽⁴⁴⁹⁾.

6.4.2 Sorties légales

En vertu de la proclamation 24/1992, un passeport valide, un visa de sortie et un certificat de santé international sont nécessaires pour quitter l'Érythrée légalement. Le passage de la frontière n'est possible qu'à l'un des points de contrôle frontaliers officiels⁽⁴⁵⁰⁾ qui sont l'aéroport d'Asmara, le port maritime de Massaua et plusieurs passages de la frontière vers le Soudan (Talatasher, Adebra, Girmayka et, selon une source, Omhajer et Karura)⁽⁴⁵¹⁾.

En raison des restrictions applicables à l'émission de visas de sortie, les citoyens érythréens ordinaires rencontrent généralement de grandes difficultés à quitter le pays légalement⁽⁴⁵²⁾. Néanmoins, selon une étude, de nombreux migrants continuent de quitter le territoire érythréen avec un visa de sortie, étant donné que ce type de visas est entre-temps devenu plus facile à obtenir une fois les obligations en matière de service national remplies⁽⁴⁵³⁾. Les réfugiés affirment également que des fonctionnaires corrompus aux échelons inférieurs de l'administration octroient parfois des visas de sortie en échange de pots-de-vin⁽⁴⁵⁴⁾.

⁽⁴⁴⁷⁾ US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 13; Landinfo, *Respons Eritrea: Utstedelse av utreisestillatelse og ulovlig utreise*, 15 April 2015, pp. 3-5; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, the Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, pp. 28-30; Home Office (United Kingdom), *Eritrea Country of Origin Information Report*, 18 September 2013, pp. 129-132.

⁽⁴⁴⁸⁾ Landinfo, *Respons Eritrea: Utstedelse av utreisestillatelse og ulovlig utreise*, 15 April 2015, p. 5; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, pp. 28-30; US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea*, 27 February 2014, p. 13; US Department of State, *2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea*, 28 July 2014, p. 6.

⁽⁴⁴⁹⁾ Représentants du département de l'immigration et de la nationalité, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 6 novembre 2013; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 37; Eritrea, *Regulation No. 4/1992 on Travel Documents and Immigration*, 15.07.1992, Art. 17.

⁽⁴⁵⁰⁾ Eritrea, *Proclamation No. 24/1992 issued to regulate the issuing of travel documents, entry and exit visa from Eritrea, and to control residence permits of foreigners in Eritrea*, 1992, Art. 10, 11.

⁽⁴⁵¹⁾ Représentants du département de l'immigration et de la nationalité, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 6 novembre 2013; IRB, *Eritrea and Sudan: Situation of the border region between the two countries, including military and police patrols, as well as legal crossing points; information on physical obstacles to prevent crossing, such as fences and mines; number of people legally and irregularly crossing the border (2013-May 2014)*, 20 December 2014.

⁽⁴⁵²⁾ Van Reisen, M., Estefanos, M. and Rijken, C., *The Human Trafficking Cycle: Sinai and Beyond*, 4 December 2013, p. 50; Home Office (United Kingdom), *Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service*, 11 March 2015, p. 37; RMMS, *Going West: contemporary mixed migration from the Horn of Africa to Libya & Europe*, June 2014, p. 21; SIHA, *Letters from Eritrea. Refugee women tell their story*, 2013, p. 11; Riggan, J., 'Debating National Duty in Eritrean Classrooms', Winter 2013, p. 87.

⁽⁴⁵³⁾ Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, pp. 456, 460.

⁽⁴⁵⁴⁾ Freedom House, *Countries at the Crossroads 2011, Eritrea*, 10 November 2011; Connell, D., e-mail, 30 April 2015.

6.4.3 Sorties illégales

Il est très difficile d'obtenir un visa de sortie et de quitter le pays légalement. C'est pourquoi les déserteurs et les insoumis, notamment, ont tendance à quitter le pays illégalement via le Soudan ou l'Éthiopie. Il y a plusieurs options:

- quitter le pays seul à pied à partir de Sawa ou d'autres bases militaires proches de la frontière;
- assistance organisée (trafic d'êtres humains) à partir d'Asmara;
- voyager seul jusqu'à une ville proche de la frontière telle que Tesseney ou Gulu (à pied ou avec les transports en commun), suivi d'un passage de la frontière assisté ou indépendant ⁽⁴⁵⁵⁾.

Les membres du groupe ethnique des Rashaidas sont réputés pour le trafic d'êtres humains auquel ils s'adonnent à travers la frontière avec le Soudan ⁽⁴⁵⁶⁾. Selon diverses informations, des membres de l'armée érythréenne sont également impliqués dans ce type d'opérations ⁽⁴⁵⁷⁾, mais les autorités érythréennes ont pris conscience du problème et ont emprisonné un certain nombre de coupables ⁽⁴⁵⁸⁾.

Un ordre de tir légal sur toute personne tentant de quitter le pays illégalement est en vigueur le long des frontières ⁽⁴⁵⁹⁾. Toutefois, au vu du nombre élevé actuel de passages illégaux de la frontière [plusieurs milliers de personnes par mois ⁽⁴⁶⁰⁾], on peut supposer que cet ordre n'est pas appliqué de manière systématique ⁽⁴⁶¹⁾. Il reste que des personnes sont fréquemment abattues en tentant de quitter le pays illégalement ⁽⁴⁶²⁾, mais le manque de capacités et la corruption au sein de l'armée érythréenne permettent de supposer qu'il est devenu beaucoup plus facile de traverser la frontière illégalement ces dernières années ⁽⁴⁶³⁾.

Les personnes quittant le territoire national de manière illégale font également face à des risques supplémentaires d'enlèvement, d'agression sexuelle et de travail forcé ⁽⁴⁶⁴⁾.

6.4.4 Sanctions en cas de sorties illégales

Les violations des règles de sortie établies dans la proclamation 24/1992, les tentatives de franchissements illégaux de la frontière ou l'aide apportée à des personnes à cet effet sont passibles, en vertu de la législation, de peines de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans et/ou d'amendes d'un montant maximal de 10 000 birrs ⁽⁴⁶⁵⁾.

⁽⁴⁵⁵⁾ Van Reisen, M., Estefanos, M. and Rijken, C., *The Human Trafficking Cycle: Sinai and Beyond*, 4 December 2013, p. 55; Humphris, R., 'Refugees and the Rashaida: human smuggling and trafficking from Eritrea to Sudan and Egypt', March 2013, p. 9; RMMS, *Going West: contemporary mixed migration from the Horn of Africa to Libya & Europe*, June 2014, pp. 21-22.

⁽⁴⁵⁶⁾ Van Reisen, M., Estefanos, M. and Rijken, C., *The Human Trafficking Cycle: Sinai and Beyond*, 4 December 2013, pp. 25, 47; HRW, *"I Wanted to Lie Down and Die". Trafficking and Torture in Sudan and Egypt*, February 2014, p. 24; Humphris, R., 'Refugees and the Rashaida: human smuggling and trafficking from Eritrea to Sudan and Egypt', March 2013, pp. 10-11; UN Security Council, *Letter dated 24 July 2013 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2013/440)*, 25 July 2013, pp. 20-21; SIHA, *Letters from Eritrea. Refugee women tell their story*, 2013, p. 12.

⁽⁴⁵⁷⁾ UN Security Council, *Letter dated 24 July 2013 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2013/440)*, 25 July 2013, pp. 20-21, 35-36; Müller, Tanja R., 'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', September 2012, pp. 457-458; Humphris, R., 'Refugees and the Rashaida: human smuggling and trafficking from Eritrea to Sudan and Egypt', March 2013, p. 16; Van Reisen, M., Estefanos, M. and Rijken, C., *The Human Trafficking Cycle: Sinai and Beyond*, 4 December 2013, pp. 48-50; UN Security Council, *Letter dated 11 July 2012 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2012/545)*, 13 July 2012, p. 20.

⁽⁴⁵⁸⁾ International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, pp. 10-11; Awate, *The Plight Of "Zuria 26" Enrages Eritrean Youth*, 27 October 2014.

⁽⁴⁵⁹⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 28; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonal tjeneste*, 23 March 2015, p. 17-18; HRW, *Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009, p. 65; IRB, *Eritrea and Sudan: Situation of the border region between the two countries, including military and police patrols, as well as legal crossing points; information on physical obstacles to prevent crossing, such as fences and mines; number of people legally and irregularly crossing the border (2013-May 2014)*, 20 December 2014.

⁽⁴⁶⁰⁾ UNOHCHR, *We know how many Eritrean children reach Europe on their own, but not how many die trying – UN Expert*, 28 October 2014; International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, p. 4; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 53.

⁽⁴⁶¹⁾ IRB, *Eritrea and Sudan: Situation of the border region between the two countries, including military and police patrols, as well as legal crossing points; information on physical obstacles to prevent crossing, such as fences and mines; number of people legally and irregularly crossing the border (2013-May 2014)*, 20 December 2014; Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonal tjeneste*, 23 March 2015, p. 18.

⁽⁴⁶²⁾ Sudan Tribune, *Eritrean border guards shoot dead 10 civilians trying to flee*, 22 August 2014; UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth*, 28 May 2013, p. 9; International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, p. 7.

⁽⁴⁶³⁾ IRB, *Eritrea and Sudan: Situation of the border region between the two countries, including military and police patrols, as well as legal crossing points; information on physical obstacles to prevent crossing, such as fences and mines; number of people legally and irregularly crossing the border (2013-May 2014)*, 20 December 2014; International Crisis Group, *Eritrea: Ending the Exodus?* 8 August 2014, p. 8.

⁽⁴⁶⁴⁾ Van Reisen, M., Estefanos, M. and Rijken, C., *The Human Trafficking Cycle: Sinai and Beyond*, 4 December 2013; HRW, *"I Wanted to Lie Down and Die". Trafficking and Torture in Sudan and Egypt*, February 2014; IRB, *Eritrea and Sudan: Situation of the border region between the two countries, including military and police patrols, as well as legal crossing points; information on physical obstacles to prevent crossing, such as fences and mines; number of people legally and irregularly crossing the border (2013-May 2014)*, 20 December 2014.

⁽⁴⁶⁵⁾ Eritrea, *Proclamation No. 24/1992 issued to regulate the issuing of travel documents, entry and exit visa from Eritrea, and to control residence permits of foreigners in Eritrea*, 1992, Article 29(2).

En réalité toutefois, la sanction pour des sorties illégales est généralement imposée de manière extrajudiciaire et arbitraire. Les organisations de défense des droits de l'homme (voir le chapitre «[Introduction et évaluation des sources](#)») affirment que les personnes prises en train de tenter de quitter le pays illégalement sont arrêtées sans chef d'accusation et sans que le motif ou la durée de leur incarcération leur soient communiqués. Les périodes de détention évoquées varient, mais sont généralement comprises entre un et deux ans selon Amnesty International ⁽⁴⁶⁶⁾ et entre trois et cinq ans selon Human Rights Watch ⁽⁴⁶⁷⁾. Par ailleurs, les mineurs sont parfois recrutés pour le service militaire ⁽⁴⁶⁸⁾. L'ambassade du Royaume-Uni à Asmara a signalé, en 2011, que des personnes rapatriées qui avaient fui le pays illégalement étaient recrutées dans des unités militaires, arrêtées, condamnées à une amende ou qu'elles n'étaient pas punies du tout ⁽⁴⁶⁹⁾.

Dans les cas de sanctions rapportés, on ignore généralement si la sanction se rapportait à la sortie illégale de la personne ou à d'autres faits. Aucune information au sujet des personnes ayant simplement quitté le pays illégalement sans avoir déserté ou échappé à la conscription n'est disponible ⁽⁴⁷⁰⁾. Les autorités érythréennes affirment que les personnes ayant quitté le pays de manière illicite peuvent rentrer sans crainte de sanction après avoir payé la taxe sur la diaspora et signé le formulaire de repentance ⁽⁴⁷¹⁾, mais qu'elles peuvent être envoyées à une formation d'une durée de six semaines visant à «renforcer leurs sentiments patriotiques» ⁽⁴⁷²⁾. Des informations supplémentaires sur les sanctions à l'encontre des déserteurs et des insoumis ayant quitté le pays illégalement sont disponibles au [chapitre 3.8.1](#).

6.5 Carte de résidence

Chaque *zoba* gère un registre de population électronique (instauré pour la première fois dans le *zoba* de Maekel, en 2003) qui est mis à jour par les administrations des *nus-zobas* et dont des documents imprimés peuvent être extraits à des fins diverses (pour des personnes, des familles, etc.). De nombreux citoyens possèdent des cartes de résidence qui, contrairement aux cartes d'identité, portent un numéro de référence au registre de population et doivent de ce fait être fréquemment présentées ⁽⁴⁷³⁾. Ce numéro de référence commence par un code en trois lettres: les deux premières lettres désignent le *zoba* (AS = Maekel, ZD = Debub, GB = Gash-Barka, KE = Anseba, SK = Mer rouge du Nord, DK = Mer rouge du Sud) et la troisième indique si le numéro se rapporte à une personne (C) ou à une famille (F) ⁽⁴⁷⁴⁾.

6.6 Documents officiels relatifs à l'état civil

Dans le *zoba* de Maekel, tous les documents relatifs à l'état civil sont émis par l'office du registre d'état civil de la municipalité d'Asmara. Dans tous les autres *zobas*, les administrations des *nus-zobas* sont responsables de l'émission des documents officiels relatifs à l'état civil. Les documents émis par l'office du registre civil d'Asmara sont les certificats de naissance, de mariage, de divorce et de décès, qui comportent tous des numéros de référence relatifs aux archives de l'office du registre civil et au registre électronique de population ⁽⁴⁷⁵⁾. Les documents d'état civil

⁽⁴⁶⁶⁾ Amnesty International, *Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom*, 9 May 2013, p. 28.

⁽⁴⁶⁷⁾ HRW, "I Wanted to Lie Down and Die". *Trafficking and Torture in Sudan and Egypt*, February 2014.

⁽⁴⁶⁸⁾ US Department of State, *Trafficking in Persons Report 2014. Eritrea*, 20 June 2014, p. 168.

⁽⁴⁶⁹⁾ Upper Tribunal (Immigration and Asylum Chamber) (United Kingdom), *MO (Illegal exit – risk on return) Eritrea, CG [2011] UKUT 00190*, 27 May 2011.

⁽⁴⁷⁰⁾ Landinfo, *Respons Eritrea: Utstedelse av utreisestillatelse og ulovlig utreise*, 15 April 2015, pp. 6-7.

⁽⁴⁷¹⁾ Home Office (United Kingdom), *Country of Origin Information (COI) Report – Eritrea*, 17 August 2012, p. 142; Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014, pp. 25-26, 29, 32, 40; Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014, p. 59; Schweizer Radio und Fernsehen, *Rundschau: Homo-Segnungen, Eritrea-Flüchtlinge, D. Fiala, Sperma-Schmuggel* [video], 11 March 2015; Landinfo, *Respons Eritrea: Utstedelse av utreisestillatelse og ulovlig utreise*, 15 April 2015, pp. 6-7.

⁽⁴⁷²⁾ Landinfo, *Respons Eritrea: Utstedelse av utreisestillatelse og ulovlig utreise*, 15 April 2015, p. 6.

⁽⁴⁷³⁾ Représentants de l'administration du *zoba* de Maekel, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse, 7 novembre 2013; Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Bostedsbevis*, last update 7 April 2015; Eritrea – Ministry of Information, *Public Registration Office And The Public: Mutual Cooperation for Efficient Services*, 5 November 2010.

⁽⁴⁷⁴⁾ Consulat honoraire de Suisse en Érythrée, courriel, 2 avril 2015.

⁽⁴⁷⁵⁾ Représentants de l'office de l'état civil de la municipalité d'Asmara, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013; représentants de l'administration du *nus-zoba* de Mendefera, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 12 novembre 2013; Eritrea – Ministry of Information, *Public Registration Office And The Public: Mutual Cooperation for Efficient Services*, 5 November 2010.

sont des imprimés au format A4 réalisés à partir d'un ordinateur ne présentant aucune caractéristique de sécurité, abstraction faite des tampons et des signatures ⁽⁴⁷⁶⁾.

Un extrait imprimé du registre électronique de population, une carte d'identité (ou des copies) et un formulaire de demande complété doivent normalement être présentés avant l'émission d'un document d'état civil officiel, ainsi que divers autres documents en fonction de la nature du document, par exemple une lettre de référence de l'administration du *kebab* ou des certificats de mariage religieux pour un certificat de mariage officiel, ou encore un document de naissance et des certificats de vaccination pour les certificats de naissance ⁽⁴⁷⁷⁾. Des procédures différentes sont appliquées dans le pays lors de l'émission de documents d'état civil officiels et ces documents présentent un aspect différent. Dès lors, les résidents d'autres *zobas* peuvent eux aussi demander des documents d'état civil auprès de l'office du registre d'état civil d'Asmara (en vue de leur utilisation à l'étranger, par exemple) ⁽⁴⁷⁸⁾.

Les représentations érythréennes à l'étranger n'émettent aucun document d'état civil officiel, mais une personne se trouvant en Érythrée peut être autorisée par la représentation érythréenne à l'étranger à retirer le document requis auprès de l'autorité concernée sur l'ancien lieu de résidence du destinataire ⁽⁴⁷⁹⁾.

6.7 Documents religieux relatifs à l'état civil

Les Églises catholique et orthodoxe tiennent leurs propres registres manuscrits, qui servent de base à l'émission des certificats de baptême et de mariage. L'Église orthodoxe utilise généralement le calendrier guèze (éthiopien) pour la datation, mais tous les autres documents émis en Érythrée sont datés selon le système grégorien ⁽⁴⁸⁰⁾.

Les documents d'état civil musulmans (certificats de naissance, de mariage, de divorce et de décès inclus), sont émis par les tribunaux régis par la charia. Ceux-ci, en lieu et place des mosquées, sont intégrés aux tribunaux civils aux différents niveaux administratifs et font de ce fait partie du système judiciaire de l'État. Toute personne se mariant dans une mosquée doit également enregistrer le mariage auprès d'un tribunal régi par la charia ⁽⁴⁸¹⁾.

Les documents religieux ne sont pas reconnus par les autorités en tant que documents d'identité valides, mais doivent, dans certains cas, être présentés afin de permettre de saisir des informations dans les registres civils ⁽⁴⁸²⁾. Les mariages religieux sont reconnus en Érythrée. Un certificat (d'État) officiel supplémentaire n'est pas nécessaire, mais le mariage doit être inscrit au registre de l'administration du *kebab* ⁽⁴⁸³⁾.

⁽⁴⁷⁶⁾ Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Fødselsattest*, last update 18 March 2015; Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Vigselsattest*, last update 18 March 2015.

⁽⁴⁷⁷⁾ Représentants de l'office de l'état civil de la municipalité d'Asmara, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013; Eritrea – Ministry of Information, *Public Registration Office And The Public: Mutual Cooperation for Efficient Services*, 5 November 2010.

⁽⁴⁷⁸⁾ Représentants de l'office de l'état civil de la municipalité d'Asmara, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013; représentants de l'administration du *nus-zoba* de Mendefera, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 12 novembre 2013; Norwegian ID Center, *ID-basen, Eritrea, Fødselsattest*, last update 18 March 2015.

⁽⁴⁷⁹⁾ Consulat honoraire de Suisse en Érythrée, courriel, 13 novembre 2014; Norwegian ID Center, e-mail, 24 March 2015.

⁽⁴⁸⁰⁾ Représentants de l'Église catholique, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), 7 novembre 2013; représentants de l'Église orthodoxe érythréenne Tewahedo, courrier (du consul honoraire de Suisse en Érythrée), 18 février 2014.

⁽⁴⁸¹⁾ Représentants du tribunal régi par la charia du *zoba* de Maekel, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013.

⁽⁴⁸²⁾ Représentants de l'office de l'état civil de la municipalité d'Asmara, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013.

⁽⁴⁸³⁾ Représentants de l'office de l'état civil de la municipalité d'Asmara, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 7 novembre 2013; représentants de l'administration du *nus-zoba* de Mendefera, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], 12 novembre 2013.

Annexe: Bibliographie

- About World Languages, *Tigrinya*, 29 January 2014 (<http://aboutworldlanguages.com/tigrinya>), accessed 30 March 2015.
- Africa Confidential,
Issayas staggers a little, 15 February 2013 (http://www.africa-confidential.com/article-preview/id/4787/Issayas_staggers_a_little), accessed 30 March 2015 (subscription required).
Africa Confidential, *Opposing Issayas*, 14 May 2010 (http://www.africa-confidential.com/article/id/3533/Opposing_Issayas), accessed 30 March 2015 (subscription required).
- Africa Watch, *Evil Days. 30 Years of War and Famine in Ethiopia*, September 2001, available at (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/Ethiopia919.pdf>), accessed 30 March 2015.
- African Arguments, *Underground Independent newspaper launched in Eritrea*, 18 September 2013 (<http://africanarguments.org/2013/09/18/underground-independent-newspaper-launched-in-eritrea-by-meron-estefanos/>), accessed 30 March 2015.
- Amnesty International,
Amnesty International Annual Report 2014/15 – Eritrea, 25 February 2015 (<https://www.amnesty.org/en/countries/africa/eritrea/report-eritrea/>), accessed 30 March 2015.
Eritrea: 20 years of independence, but still no freedom, 9 May 2013 (<http://www.amnestyusa.org/sites/default/files/afr640012013.pdf>), accessed 30 March 2015.
Eritrea: Over 500 parents of conscripts arrested, 21 December 2006 (<http://www.amnesty.org.uk/press-releases/eritrea-over-500-parents-conscripts-arrested>), accessed 30 March 2015.
Eritrea: Suspected Detention Centers [map], n.d. (<https://aiusa.maps.arcgis.com/apps/OnePane/basicviewer/index.html?appid=11f3f838f42144b39ddabe125ec82846>), accessed 30 March 2015.
Sudan must end forced returns of asylum seekers to Eritrea, 15 August 2012 (<https://www.amnesty.org/en/documents/AFR54/039/2012/en/>), accessed 30 March 2015.
Eritrea: 'You have no right to ask' – Government resists scrutiny on human rights, 18 May 2004 (<https://www.amnesty.org/en/documents/AFR64/003/2004/en/>), accessed 30 March 2015.
- Arnone, A. and 21 other signatories, *Statement on EU Asylum and Aid Policy to Eritrea*, 31 March 2015, available at (<http://asmarino.com/press-releases/4362-eritrea-rewarding-repression-proposals-to-aid-the-eritrean-government>), accessed 1 April 2015.
- Article 19, *Eritrea: A Nation Silenced*, June 2013 (<http://www.article19.org/data/files/medialibrary/3494/Eritrea-a-Nation-Silence.pdf>), accessed 30 March 2015.
- Asmarino,
An Eritrean official 'promises' policy changes on the indefinite national service, 24 November 2014 (<http://asmarino.com/news/4078-an-eritrean-official-promises-policy-changes-on-the-indefinite-national-service>), accessed 30 March 2015.
Arbi Harnet News: Second edition of MeqaleH Forto, 15 November 2013 (<http://www.asmarino.com/press-releases/1939-arbi-harnet-news-second-edition-of-meqaleh-forto>), accessed 30 March 2015.
Eritrea: Regime calls off new calls for military training, 3 January 2015 (<http://asmarino.com/news/4200-eritrea-regime-calls-off-new-calls-for-military-training>), accessed 30 March 2015.
- Auswärtiges Amt (Germany), *Eritrea: Reise- und Sicherheitshinweise (Teilreisewarnung)*, 15 October 2014 (<http://www.auswaertiges-amt.de/DE/Laenderinformationen/00-SiHi/EritreaSicherheit.html>), accessed 30 March 2015.
- Awate,
A Mercenary Army: Isaias Afwerki's Last Stand, 30 October 2013 (<http://awate.com/a-mercenary-army-isaias-afwerkis-last-stand/>), accessed 30 March 2015.

- Crisis In The Eritrean Army*, 3 April 2014 (<http://awate.com/crisis-in-the-eritrean-army/>), accessed 30 March 2015.
- Education not Incarceration: Build Schools not Prisons*, 4 June 2010 (<http://awate.com/education-not-incarceration-build-schools-not-prisons/>), accessed 30 March 2015.
- Eritrea: The Danish Delegation to Eritrea and Their Unreliable Sources*, 29 December 2014 (<http://asmarino.com/articles/4179-the-danish-delegation-to-eritrea-and-their-unreliable-sources>), accessed 30 March 2015.
- Eritrea: The Network of Prisons*, 21 September 2009 (<http://awate.com/eritrea-the-network-of-prisons-2/>), accessed 30 March 2015.
- Eritrea 2014: Isaias Afwerki & His Musical Chair*, 19 July 2014 (<http://awate.com/eritrea-2014-isaias-afwerki-his-musical-chair/>), accessed 30 March 2015.
- Interview with Eritrea's "Freedom Friday" Organizers*, 10 February 2012 (<http://awate.com/interview-with-eritreas-freedom-friday-organizers/>) accessed 30 March 2015.
- Is This The Beginning Of The End For The Eritrean Regime?* 11 October 2012 (<http://awate.com/is-this-the-beginning-of-the-end-for-the-eritrean-regime/>), accessed 30 March 2015.
- Military Clashes Inside Eritrea*, 25 December 2014 (<http://awate.com/military-clashes-inside-eritrea/>), accessed 30 March 2015.
- Politics of Census*, 11 April 2014 (<http://awate.com/politics-of-census/>), accessed 30 March 2015.
- Shortage of Nakfa Bills Reported Outside Eritrea*, 1 October 2014 (<http://awate.com/shortage-of-nakfa-bills-reported-in-eritrea/>), accessed 30 March 2015.
- The Plight Of "Zuria 26" Enrages Eritrean Youth*, 27 October 2014 (<http://awate.com/the-plight-of-zuria-26-enrages-eritrean-youth/>), accessed 30 March 2015.
- Banknote World, *Eritrea*, n.d. (<http://banknoteworld.com/eritrea>), accessed 30 March 2015.
- Bariagaber, A., 'Globalization, Imitation Behavior, and Refugees from Eritrea', in: *Africa Today*, Vol. 60, No. 2, Winter 2013 (<http://www.jstor.org/stable/10.2979/africatoday.60.2.v>), accessed 30 March 2015 (subscription required).
- Bernal, V., 'Civil Society and Cyberspace: Reflections on Dehai, Asmarino, and Awate', in: *Africa Today*, Vol. 60, No. 2, Winter 2013 (<http://www.jstor.org/stable/10.2979/africatoday.60.2.21>), accessed 30 March 2015 (subscription required).
- BBC (British Broadcasting Corporation),
Eritrea 'desolate' – Catholic bishops, 9 June 2014 (<http://www.bbc.com/news/world-africa-27760287>), accessed 30 March 2015.
Eritrea profile – Media, 3 December 2014 (<http://www.bbc.com/news/world-africa-13349077>), accessed 30 March 2015.
Eritrea rapped for 'military' schooling, 11 January 2004 (<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/3386965.stm>), accessed 30 March 2015.
- Bertelsmann Stiftung, *BTI 2014. Eritrea Country Report*, 2014 (http://www.bti-project.de/uploads/tx_itao_download/BTI_2014_Eritrea.pdf), accessed 30 March 2015.
- Beyene, T., *Proceedings of the Ninth International Conference of Ethiopian Studies. Volume 5*, 1988, source: Adem, H., M.T., Tekle, B., *Biher-Tigrinya and Tigray people: The war of identities*, 19 February 2010, available at (<http://www.madote.com/2010/02/biher-tigrinya-and-tigray-people-war-of.html>), accessed 30 March 2015.
- Bozzini, D.,
'Low-tech surveillance and the Despotism State in Eritrea', in: *Surveillance & Society*, Vol. 9, No. 1/2, 2011 (<http://library.queensu.ca/ojs/index.php/surveillance-and-society/article/download/low-tech/low-tech>), accessed 30 March 2015.
En état de siege. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée, université de Neuchâtel, 23 May 2011 (<http://doc.ero.ch/record/25005>), accessed 30 March 2015.

National Service and State Structures in Eritrea, Federal Office for Migration, Berne, 28 June 2012 (<https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslander/afrika/eri/ERI-agreed-minutes-bozzini-e.pdf>), accessed 30 March 2015.

'The Fines and the Spies: Fears of State Surveillance in Eritrea and in the Diaspora', in: *Social Analysis*, forthcoming.

Caperi,

Eritrea: Professor Gaim Kibreab replies to the Danish Report, 28 November 2014 (<http://www.caperi.com/eritrea-professor-gaim-kibreab-replies-to-the-danish-report/>), accessed 30 March 2015.

Eritrean FM Meets Outgoing Qatari Ambassador, 22 August 2014 (<http://www.caperi.com/eritrean-fm-meets-outgoing-qatari-ambassador/>), accessed 30 March 2015.

Carillet, J.-B., Butler, S., and Starnes, D., *Lonely Planet Ethiopia & Eritrea*, Lonely Planet Publications, Victoria, 2009.

CBS News, *The world's enduring dictators: Isaias Afewerki, Eritrea*, 3 June 2011 (<http://www.cbsnews.com/news/the-worlds-enduring-dictators-isaias-afewerki-eritrea/>), accessed 30 March 2015.

Chatham House, *Eritrea's economic survival. Summary record of a conference held on 20 April 2007*, 2007 (<http://www.chathamhouse.org/sites/files/chathamhouse/public/Research/Africa/200407eritrea.pdf>), accessed 30 March 2015.

Child Soldiers International, *Louder Than Words. An agenda for action to end state use of child soldiers*, 2012 (http://www.child-soldiers.org/user_uploads/pdf/louderthanwordsseptember20124903558.pdf), accessed 30 March 2015.

Christian Solidarity Worldwide, *CSW – Stakeholder Submission, Universal Periodic Review – 18th Session*, June 2013 (<https://uprdoc.ohchr.org/uprweb/downloadfile.aspx?filename=258&file=EnglishTranslation>), accessed 30 March 2015.

CIA (Central Intelligence Agency),

Eritrea (Political) [map], 1986, available at (https://www.lib.utexas.edu/maps/afrika/eritrea_pol86.jpg), accessed 30 March 2015.

Eritrea (Shaded Relief) [map], 1993, available at (<https://www.lib.utexas.edu/maps/afrika/eritrea.gif>), accessed 30 March 2015.

The World Factbook, Eritrea, 22 June 2014 (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/er.html>), accessed 30 March 2015.

Connell, D.

Against All Odds. A Chronicle of the Eritrean Revolution, The Red Sea Press, Lawrenceville, 1993.

Eritrea: Take me to prison – they have food, in: *Mail & Guardian*, 6 March 2015 (<http://mg.co.za/article/2015-03-05-take-me-to-prison-they-have-food>), accessed 30 March 2015.

'Eritrean Refugees at Risk', in: *Foreign Policy in Focus*, 11 April 2014, available at (<http://www.danconnell.net/sites/default/files/Eritrean%20Refugees%20at%20Risk.pdf>), accessed 30 March 2015.

'Escaping Eritrea. Why They Flee and What They Face', in: *Middle East Report*, No. 262, Fall 2012, available at (<http://www.danconnell.net/sites/default/files/connell-eritrea%20refs%208.17.12.pdf>), accessed 30 March 2015.

'From resistance to governance: Eritrea's trouble with transition', in: *Review of African Political Economy*, Vol. 38, No. 129, September 2011, available at (<http://www.danconnell.net/sites/default/files/%20Eritrea%20in%20ROAPE%208.26.11.pdf>), accessed 30 March 2015.

'Inside the EPLF: The Origins of the 'People's Party' & its Role in the Liberation of Eritrea', in: *Review of African Political Economy*, Vol. 28, No. 89, September 2001 (<http://www.jstor.org/stable/pdf/4006615.pdf>), accessed 30 March 2015 (subscription required).

'Refugees, Ransoms and Revolt. An Update on Eritrea', in: *Middle East Report*, No. 266, Spring 2013, available at (<http://www.danconnell.net/sites/default/files/RefugeesRansoms&Revolt.pdf>), accessed 30 March 2015.

e-mail, 30 April 2015.

Connell, D., Killion, T., *Historical Dictionary of Eritrea*, Scarecrow Press, Lanham, Md. & London, 2010.

CPJ (Committee to Protect Journalists),

2014 prison census: 221 journalists jailed worldwide, 1 December 2014 (<https://cpj.org/imprisoned/2014.php>), accessed 30 March 2015.

Attacks on the Press 2012. Eritrea, 14 February 2013 (<https://cpj.org/2013/02/attacks-on-the-press-in-2012-eritrea.php>), accessed 30 March 2015.

CPJ welcomes release of six Eritrean journalists, 23 January 2015 (<https://cpj.org/2015/01/cpj-welcomes-release-of-six-eritrean-journalists.php>), accessed 30 March 2015.

Denison, E., *Eritrea. The Bradt Travel Guide*, Bucks, July 1997.

Education Data and Policy Center, *Eritrea, National Education Profile 2014 Update*, March 2014 (http://www.epdc.org/sites/default/files/documents/EPDC%20NEP_Eritrea.pdf), accessed 30 March 2015.

Egyptair, *Timetable*, n.d. (<http://www.egyptair.com/English/Pages/Timetable.aspx>), accessed 30 March 2015.

EMDHR (Eritrean Movement for Democracy and Human Rights), *Eritrea: Youth and Militarization, A discussion paper presented to the European Union Delegation*, 1 July 2008 available at: (http://www.eepa.be/wcm/images/homepage/Meron_Militarization_Youth_Eritrea.pdf), accessed 30 March 2015.

Eritrea – Ministry of Information,

Agordat sub-zone: Election of Administrators, Managing directors and Village Administrative committees conducted, 16 April 2015 (<http://www.shabait.com/news/local-news/19633-agordat-sub-zone-election-of-administrators-managing-directors-and-village-administrative-committees-conducted->), accessed 30 April 2015.

Back to School, 14 September 2012 (<http://www.shabait.com/categoryblog/10983-back-to-school>), accessed 30 March 2015.

Eritrea at a Glance, 1 October 2009 (<http://www.shabait.com/about-eritrea/eritrea-at-a-glance/49-eritrea-at-a-glance>), accessed 30 March 2015.

Eritrea: National School Leaving Examination Got Underway Today, 17 March 2014, available at (<http://allafrica.com/stories/201403180254.html>), accessed 30 March 2015.

Eritrea's 9 ethnic groups, 21 March 2014 (<http://www.shabait.com/about-eritrea/erina/16508-eritreas-9-ethnic-groups>), accessed 30 March 2015.

Laelai-Gash sub-zone: Election of Administrators, Managing directors conducted, 17 April 2015 (<http://www.shabait.com/news/local-news/19644-laelai-gash-sub-zone-election-of-administrators-and-managing-directors-conducted->), accessed 30 April 2015.

Members of 26th round National Service leave for Sawa Training Center, 23 July 2012 (<http://www.shabait.com/news/local-news/10335-members-of-26th-round-national-service-leave-for-sawa-training-center->), accessed 30 March 2015.

Members of the 28th round National Service begin regular academic activities, 11 August 2014 (<http://www.shabait.com/news/local-news/17670-members-of-the-28th-round-national-service-begin-regular-academic-activities>), accessed 30 March 2015.

Mensura sub-zone: Election of Administrators, Managing directors and Village Administrative Committees conducted, 27 March 2015 (<http://www.shabait.com/news/local-news/19476-mensura-sub-zone-election-of-administrators-managing-directors-and-village-administrative-committees-conducted->), accessed 30 March 2015.

Nacfa sub-zone: Election of Administrators, Managing directors and Village Administrative Committee conducted, 17 March 2015 (<http://www.shabait.com/news/local-news/19386-nacfa-sub-zone-election-of-administrators-managing-directors-and-village-administrative-committee-conducted->), accessed 30 March 2015.

Public Registration Office And The Public: Mutual Cooperation for Efficient Services, 5 November 2010 (<http://www.shabait.com/articles/q-a-a/3558-public-registration-office-and-the-public-mutual-cooperation-for-efficient-services->), accessed 30 March 2015.

Sawa: Center of Empowerment For Young Eritreans, 23 April 2010 (<http://www.shabait.com/articles/q-a-a/1662-awa-center-of-empowerment-for-young-eritreans>), accessed 30 March 2015.

- Students leave for Sawa to continue 12th grade education in Warsai-Yikealo School*, 17 July 2013 (<http://www.shabait.com/news/local-news/14127-students-leave-for-sawa-to-continue-12th-grade-education-in-warsai-yikealo-school>), accessed 30 March 2015.
- Students Members Of The 25th Round National Service Leave For Sawa*, August 2011 (<http://shabait.com/news/local-news/6516-student-members-of-the-25th-round-national-service-leave-for-sawa>), accessed 30 March 2015.
- Warsay-Yikealo Secondary School: Preparing Students for Academic Excellence*, 2 April 2010 (<http://www.shabait.com/articles/q-a-a/1472-warsay-yikealo-secondary-school-preparing-students-for-academic-excellence->), accessed 30 March 2015.
- Eritrea,
- Eritrean Nationality Proclamation No 21/1992*, 6 April 1992, available at (<http://www.refworld.org/docid/3ae6b4e026.html>), accessed 30 March 2015.
- National Service Proclamation No. 11/1991*, 1991.
- Proclamation No. 24/1992 issued to regulate the issuing of travel documents, entry and exit visa from Eritrea, and to control residence permits of foreigners in Eritrea. 1992*, available at (<http://www.refworld.org/docid/3ae6b4e014.html>), accessed 30 March 2015.
- Regulation No. 4/1992 on Travel Documents and Immigration*, 15 July 1992 (<http://www.refworld.org/docid/3ae6b4e02a.html>), accessed 30 March 2015.
- Proclamation on National Service No. 82/1995*, 23 October 1995, available at (<http://www.refworld.org/docid/3dd8d3af4.html>), accessed 30 March 2015.
- The Constitution of Eritrea*, 23 May 1997, available at (<http://www.refworld.org/docid/3dd8aa904.html>), accessed 30 March 2015.
- Eritrea.be, *Location and Geography of Eritrea*, n.d. (<http://www.eritrea.be/old/eritrea-geography.htm>), accessed 30 March 2015.
- Eritrea-Ethiopia Boundary Commission, *International Boundary between the State of Eritrea and the Federal Democratic Republic of Ethiopia* [map], 2002, available at (<http://www.eritrea.be/old/eritrea-ethiopia-boundary.htm>), accessed 30 March 2015.
- Eritrean Demining Authority, Mine Action Capacity Building Project, United Nations Development Program, *Landmine Impact Survey – 2004* [map], 2004, available at (http://www.the-monitor.org/lm/2008/maps/resources/Eritrea_1.pdf), accessed 30 March 2015.
- Ethiopia, *Penal Code of Ethiopia 1957 (Eritrean Transitional Penal Code)*, 23 July 1957, available at (<http://www.refworld.org/docid/49216a0a2.html>), accessed 30 March 2015.
- Ethnologue,
- Eritrea, Languages*, n.d. (<http://www.ethnologue.com/country/ER/languages>), accessed 30 March 2015.
- Eritrea, Status*, n.d. (<http://www.ethnologue.com/country/ER/status>), accessed 30 March 2015.
- Djibouti, Eritrea and Ethiopia* [map], 2015 (http://www.ethnologue.com/map/DJER__), accessed 30 March 2015.
- Sudan, Languages*, n.d. (<http://www.ethnologue.com/country/SD/languages>), accessed 30 March 2015.
- Europa Regional Surveys of the World, *Africa South of the Sahara 2015, 44th edition*, Routledge, London, 2014.
- European Union, *Common EU guidelines for the processing of Country of Origin Information (COI)*, April 2008, available at: (<http://www.refworld.org/docid/48493f7f2.html>), accessed 30 March 2015.
- Freedom House,
- Countries at the Crossroads 2011, Eritrea*, 10 November 2011 (<https://freedomhouse.org/report/countries-crossroads/2011/eritrea>), accessed 30 March 2015.
- Freedom in the World 2013. Eritrea*, 2013 (<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2013/eritrea>), accessed 30 March 2015.
- Freedom in the World 2014. Eritrea*, 2014 (<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2014/eritrea>), accessed 30 March 2015.

- Freedom of the Press 2014*, 25 August 2014 (https://freedomhouse.org/sites/default/files/FOTP_2014.pdf), accessed 30 March 2015.
- Freedom of the Press 2014. Eritrea*, 25 August 2014 (<https://freedomhouse.org/report/freedom-press/2014/eritrea>), accessed 30 March 2015.
- Gebremichael K.H., 'Public administration reform in Eritrea: Past trends and emerging challenges', in: *Academic Journals*, Vol. 6, No. 3, September 2014 (http://academicjournals.org/article/article1410446859_Habtom.pdf), accessed 30 March 2015.
- Glatthard, F., 'Angst vor Überwachung in der eritreischen Diaspora der Schweiz', in: *Arbeitsblätter des Instituts für Sozialanthropologie der Universität Bern*, No. 57, 2012 (http://www.anthro.unibe.ch/unibe/philhist/anthro/content/e1765/e502410/e505541/Arbeitsblatt57_FabienneGlatthard_ger.pdf), accessed 30 March 2015.
- GOV.UK (United Kingdom): *Foreign travel advice Eritrea*, updated 31 October 2014 (<https://www.gov.uk/foreign-travel-advice/eritrea>), accessed 30 March 2015
- Hare, H., *ICT in Education in Eritrea*, April 2007, available at (<http://datatopics.worldbank.org/hnp/files/edstats/ERIpro07.pdf>), accessed 30 March 2015.
- Healy, S., *Eritrea's economic survival*, 20 April 2007, source: Landinfo, *Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste*, 2 May 2013 (http://landinfo.no/asset/2351/1/2351_1.pdf), accessed 30 March 2015.
- Hill, J., *Ciao Asmara. A Classic Account of Contemporary Africa*, Little, Brown Book Group, London, 2004.
- Home Office (United Kingdom),
Country Information and Guidance Eritrea: National (incl. Military) Service, 11 March 2015 (https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/412715/CIG_-_Eritrea_-_National__incl__Military__Service_-_March_2015_-_v1_0.pdf), accessed 30 March 2015.
- Country of Origin Information (COI) Report – Eritrea*, 17 August 2012, available at (<http://www.refworld.org/publisher,UKHO,,ERI,50374efd2,0.html>), accessed 30 March 2015.
- Eritrea Country of Origin Information Report*, 18 September 2013, available at (<http://www.refworld.org/docid/523acfc4.html>), accessed 30 March 2015.
- Honorary Consulate of Switzerland in Eritrea, e-mails, 13 November 2014 and 2 April 2015.
- Horn Affairs, *Eritrea: Conversation with the resistance mov't inside Asmara*, 26 October 2014 (<http://hornaffairs.com/en/2014/10/26/eritrea-interview-resistance-activists/>), accessed 30 March 2015.
- HRW (Human Rights Watch),
Danemark: Eritrea Immigration Report Deeply Flawed, 17 December 2014 (<http://www.hrw.org/news/2014/12/17/denmark-eritrea-immigration-report-deeply-flawed>), accessed 30 March 2015.
- "I Wanted to Lie Down and Die". *Trafficking and Torture in Sudan and Egypt*, February 2014 (http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/egypt0214_ForUpload_1_0.pdf), accessed 30 March 2015.
- Service for Life. State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea*, 16 April 2009 (http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/eritrea0409webwcover_0.pdf), accessed 30 March 2015.
- Sudan: End Mass Summary Deportations of Eritreans*, 25 October 2011 (<http://www.hrw.org/news/2011/10/25/sudan-end-mass-summary-deportations-eritreans>), accessed 30 March 2015.
- Sudan: Stop Deporting Eritreans*, 8 May 2014 (<http://www.hrw.org/news/2014/05/08/sudan-stop-deporting-eritreans>), accessed 30 March 2015.
- The Horn of Africa War: Mass Expulsions and the Nationality Issue (June 1998 – April 2002)*, January 2003 (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/ethioerit0103.pdf>), accessed 30 March 2015.
- World Report 2014 – Eritrea*, 21 January 2014 (<http://www.hrw.org/world-report/2014/country-chapters/eritrea>), accessed 30 March 2015.
- World Report 2015 – Eritrea*, 29 January 2015 (<http://www.hrw.org/world-report/2015/country-chapters/Eritrea>), accessed 30 March 2015.

- Human Rights Concern – Eritrea, *Report on Child Rights Violations in Eritrea*, 19 November 2013 (<http://hrc-eritrea.org/report-on-child-rights-violations-in-eritrea/>), accessed 30 March 2015.
- Humphris, R., 'Refugees and the Rashaida: human smuggling and trafficking from Eritrea to Sudan and Egypt', in: *UNHCR: New Issues in Refugee Research*, Research Paper No. 254, March 2013 (<http://www.unhcr.org/51407fc69.html>), accessed 30 March 2015.
- ICRC (International Committee of the Red Cross), *Annual Report 2013*, May 2014 (<https://www.icrc.org/eng/assets/files/annual-report/icrc-annual-report-2013.pdf>), accessed 30 March 2015.
- INS Resource Information Center, *Question & Answer Series. Eritrea & Ethiopia: Large-scale expulsions of population groups and other human rights violations in connection with the Ethiopian-Eritrean conflict, 1998–2000*, 20 September 2000, available at (<http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/3de25c7f4.pdf>), accessed 30 March 2015.
- IRB (Immigration and Refugee Board of Canada),
Eritrea: Military service, including age of recruitment, length of service, grounds for exemption, penalties for desertion from and evasion of military service, and availability of alternative service, 4 September 2012 (<http://www.irb-cisr.gc.ca/Eng/ResRec/RirRdi/Pages/index.aspx?doc=454152>), accessed 30 March 2015.
Eritrea: Prevalence of fraudulent identity documents, including national identity cards (2012-August 2014), 5 September 2014, available at (<http://www.refworld.org/docid/542a71f54.html>), accessed 30 March 2015.
Eritrea and Sudan: Situation of the border region between the two countries, including military and police patrols, as well as legal crossing points; information on physical obstacles to prevent crossing, such as fences and mines; number of people legally and irregularly crossing the border (2013-May 2014), 20 December 2014, available at (<http://www.refworld.org/docid/542917794.html>), accessed 30 March 2015.
- Institute for Security Studies, *Where is Eritrea heading?* 5 February 2013 (<http://www.issafrika.org/iss-today/where-is-eritrea-heading>), accessed 30 March 2015.
- International Christian Response, *Eritrea Again Persecutes Christians of Officially Recognized Faith*, 1 May 2014 (<http://christianresponse.org/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=1440&cntnt01origid=63&cntnt01returnid=62>), accessed 30 March 2015.
- International Crisis Group,
Eritrea: Ending the Exodus? 8 August 2014 ([http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/horn-of-africa/ethiopia-eritrea/b100-eritrea-ending-the-exodus.pdf](http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/africa/horn-of-africa/ethiopia-eritrea/b100-eritrea-ending-the-exodus.pdf)), accessed 30 March 2015.
Eritrea: Scenarios for Future Transition, 28 March 2013 (<http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/horn-of-africa/ethiopia-eritrea/200-eritrea-scenarios-for-future-transition.pdf>), accessed 30 March 2015.
Eritrea: The Siege State, 21 September 2010 (<http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/horn-of-africa/ethiopia-eritrea/163%20Eritrea%20The%20Siege%20State.pdf>), accessed 30 March 2015.
- Kibreab, G.,
Eritrea. A Dream Deferred, James Currey, Woodbridge, 2009.
 'Forced Labour in Eritrea', in: *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 47, No. 1, March 2009 (<http://journals.cambridge.org/action/displayAbstract?fromPage=online&aid=4174968>), accessed 30 March 2015 (subscription required).
 Interview, Bern, 5-6 September 2009.
 'The national service/Warsay-Yikealo Development Campaign and forced migration in post-independence Eritrea', in: *Journal of Eastern African Studies*, Vol. 7, No. 4, 7 November 2013 (<http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17531055.2013.843965#abstract>), accessed 30 March 2015 (subscription required).

The Open-Ended Eritrean National Service: The Driver of Forced Migration. Paper for the European Asylum Support Office Practical Cooperation Meeting on Eritrea, 15-16 October 2014, available at (<http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentAttachmentId=41501>), accessed 30 March 2015.

Landinfo,

Eritrea: Nationaldienst. Unofficial translation of an analysis by Landinfo Norway by the Federal Office for Migration [Bundesamt für Migration, BFM], Switzerland, 28 July 2011 (http://landinfo.no/asset/1840/1/1840_1.pdf), accessed 30 March 2015.

Respons Eritrea: Immigration and Citizen Services request form – „angrebrev“, 18 March 2014 (http://landinfo.no/asset/2819/1/2819_1.pdf), accessed 30 March 2015.

Repons Eritrea: Reaksjoner mot hjemvendte asylsøkere, 23 March 2015 (http://landinfo.no/asset/3095/1/3095_1.pdf), accessed 30 March 2015.

Respons Eritrea: Utstedelse av utreisetilatelse og ulovlig utreise, 15 April 2015 (http://landinfo.no/asset/3122/1/3122_1.pdf), accessed 20 April 2015.

Respons Eritrea/Etiopia: Tigrinja-språk langs grensen, 30 June 2010 (http://www.landinfo.no/asset/1297/1/1297_1.pdf), accessed 30 March 2015.

Temanotat Eritrea: Forvaltningsstruktur og dokumenter, 29 April 2013 (http://landinfo.no/asset/2348/1/2348_1.pdf), accessed 30 March 2015.

Temanotat Eritrea: Helse – hiv/aids, tuberkulose og diabetes, 7 June 2013 (http://landinfo.no/asset/2393/1/2393_1.pdf), accessed 30 March 2015.

Temanotat Eritrea: Nasjonaltjeneste, 23 March 2015 (http://landinfo.no/asset/3097/1/3097_1.pdf), accessed 30 March 2015.

Matthies, V., *Kriege am Horn von Afrika. Historischer Befund und friedenswissenschaftliche Analyse*, Verlag Dr. Köster, Berlin, 2005.

Mekonnen, D. R., *Translation of the Report of the Commander of the Sawa Military Training Camp to the Office of the Eritrean President*, 13 November 2010 (http://www.arkokabay.com/news/index.php?option=com_content&view=article&id=254:translation-of-the-report-of-the-commander-of-the-sawa-military-training-camp-to-the-office-of-the-eritrean-president&catid=46:documents&Itemid=101), accessed 30 March 2015.

Ministerie van Buitenlandse Zaken (Ministry of Foreign Affairs, the Netherlands), *Algemeen Ambtsbericht Eritrea*, 5 May 2014 (<http://www.rijksoverheid.nl/bestanden/documenten-en-publicaties/ambtsberichten/2014/06/05/eritrea-2014-06-05/algemeen-ambtsbericht-eritrea-mei-2014.pdf>), accessed 30 March 2015.

Ministry of Education (Eritrea),

Eritrea: Basic Education Statistics 2011/12, Asmara, December 2012.

Eritrea: Essential Education Indicators 2011/12, Asmara, December 2012.

Ministry of Health (Eritrea),

Eritrean National List of Medicines. Fifth Edition, Asmara, June 2010.

Expanded Programmer on Immunization. Comprehensive Multi-Year Plan (2012-2016), n.d. (<http://www.gavi.org/country/eritrea/documents/cmyps/comprehensive-multi-year-plan-for-2012-2016>), accessed 30 March 2015.

UNGASS Country Progress Report, 2010 (http://www.unaids.org/sites/default/files/en/dataanalysis/knowyourresponse/countryprogressreports/2010countries/eritrea_2010_country_progress_report_en.pdf), accessed 30 March 2015.

Müller, Tanja R.,

'Beyond the siege state – tracing hybridity during a recent visit to Eritrea', in: *Review of African Political Economy*, Vol. 39, No. 133, September 2012 (<http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/03056244.2012.710839?journalCode=crea20>), accessed 30 March 2015 (subscription required).

- 'Bare life and the developmental state: implications of the militarization of high education in Eritrea', in: *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 46, No. 1, March 2008 (<http://journals.cambridge.org/action/displayAbstract?fromPage=online&aid=1685656&fileId=S0022278X07003096>), accessed 30 March 2015 (subscription required).
- National Statistics Office (Eritrea) and Macro International Inc., *Demographic and Health Survey 1995*, March 1997, National Statistics Office and Macro International Inc., Calverton (Maryland), available at (<http://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR80/FR80.pdf>), accessed 30 March 2015.
- NationMaster, *Eritrea Military Stats*, n.d. (<http://www.nationmaster.com/country-info/profiles/Eritrea/Military>), accessed 30 March 2015.
- New Vision, *Eritrea rebels say they killed 12 government troops*, 22 October 2011 (<http://www.newvision.co.ug/news/18592-eritrea-rebels-say-they-killed-12-government-troops.html>), accessed 11 March 2015.
- NOKUT (Nasjonalt organ for kvalitet i utdanningen), *Report on recognition of higher education in Eritrea and Ethiopia*, January 2013 (http://www.nokut.no/Documents/NOKUT/Artikkelbibliotek/Kunnskapsbasen/Rapporter/UA%202013/Gulliksen_Anne-Kari_Audensen_Erik_Report_on_recognition_of_higher_education_in_Eritrea_and_Ethiopia_2013-1.pdf), accessed 30 March 2015.
- Norwegian ID Center,
e-mail, 24 March 2015.
- ID-basen, Eritrea, Nasjonalt ID-kort*, last update 18 March 2015 (<https://www.nidsenter.no/no/IDbasen/IDbasen/Eritrea/Dokumenter/Nasjonale-ID-kort/Nasjonalt-ID-kort/Beskrivelse/>), accessed 25 April 2015 (account required).
- ID-basen, Eritrea, K-pass etter 1. mai 2010*, last update 18 March 2015 (<https://www.nidsenter.no/no/IDbasen/IDbasen/Eritrea/Dokumenter/Pass/K-pass-etter-1-mai-2010/Beskrivelse/>), accessed 25 April 2015 (account required).
- ID-basen, Eritrea, Fødselsattest*, last update 18 March 2015 (<https://www.nidsenter.no/no/IDbasen/IDbasen/Eritrea/Dokumenter/Andre-dokumenter/Fodselsattest/Beskrivelse/>), accessed 25 April 2015 (account required).
- ID-basen, Eritrea, Vigselsattest*, last update 18 March (<https://www.nidsenter.no/no/IDbasen/IDbasen/Eritrea/Dokumenter/Andre-dokumenter/Vigselsattest/Beskrivelse/>), accessed 25 April 2015 (account required).
- ID-basen, Eritrea, Dokumenter*, last update 7 April 2015 (<https://www.nidsenter.no/no/IDbasen/IDbasen/Eritrea/Dokumenter/>), accessed 25 April 2015 (account required).
- ID-basen, Eritrea, Bostedsbevis*, last update 7 April 2015 (<https://www.nidsenter.no/no/IDbasen/IDbasen/Eritrea/Dokumenter/Andre-dokumenter/Bostedsbevis/Beskrivelse/>), accessed 25 April 2015 (account required).
- NOREF (Norwegian Peacebuilding Resource Centre), *Eritrean opposition parties and civic organisations*, January 2015 (http://peacebuilding.no/var/ezflow_site/storage/original/application/9f9d5d39afa27ee550f5632f9b6d03e4.pdf), accessed 11 March 2015.
- NZZ (*Neue Zürcher Zeitung*), *Die harte Hand von Eritreas Regime in der Schweiz*, 13 December 2014 (<http://www.nzz.ch/nzzas/nzz-am-sonntag/die-harte-hand-von-eritreas-regime-in-der-schweiz-1.18444408>), accessed 11 March 2015.
- Open Doors, *Persecution in Eritrea at its Highest Level Ever*, 30 May 2013 (<https://www.opendoorsusa.org/take-action/pray/tag-prayer-updates-post/Persecution-in-Eritrea-at-Its-Highest-Level-Ever/>), accessed 11 March 2015.
- OSAC (Overseas Security Advisory Council), *Eritrea 2014 Crime and Safety Report*, 12 March 2014 (<https://www.osac.gov/pages/ContentReportPDF.aspx?cid=15313>), accessed 11 March 2015.
- Poole, A., 'Ransoms, Remittances, and Refugees: The Gatekeeper State in Eritrea', in: *Africa Today*, Vol. 60, No. 2, Winter 2013 (<http://www.jstor.org/stable/10.2979/africatoday.60.2.67>), accessed 11 March 2015 (subscription required).

Plaut, M.,

Breaking: Eritrea – “Thousands” detained in Asmara, 28 October 2013 (<https://martinplaut.wordpress.com/2013/10/28/breaking-eritrea-thousands-detained-in-asmara/>), accessed 11 March 2015.

Eritrea – the open defiance of ordinary people, 5 January 2015 (<https://martinplaut.wordpress.com/2015/01/05/eritrea-the-open-defiance-of-ordinary-people/>), accessed 11 March 2015.

Eritrea: Solidarity blocks raids, 17 January 2015 (<https://martinplaut.wordpress.com/2015/01/17/eritrea-solidarity-blocks-raids/>), accessed 11 March 2015.

Eritrea: the retribution begins, as defiance of military service grows, 15 January 2015 (<https://martinplaut.wordpress.com/2015/01/15/eritrea-the-retribution-begins-as-defiance-of-military-service-grows/>), accessed 11 March 2015.

The Eritrean regime promises – no more than 18 months of military service, 13 February 2015 (<https://martinplaut.wordpress.com/2015/02/13/the-eritrean-regime-promises-no-more-than-18-months-of-military-service/>), accessed 11 March 2015.

Pool, D., *From Guerillas to Government. The Eritrean People's Liberation Front*, James Currey, Woodbridge, 15 December 2001.

Prouty, C. and Rosenfeld, E., *Historical Dictionary of Ethiopia and Eritrea*, Scarecrow Press, Lanham, Md. & London, 2010.

Qatar Airways, *Route Map*, n.d. (<http://www.qatarairways.com/ch/de/route-map.page>), accessed 30 March 2015.

Regional Mixed Migration Secretariat (RMMS), *Going West: contemporary mixed migration from the Horn of Africa to Libya & Europe*, June 2014 (http://www.regionalmms.org/fileadmin/content/rmms_publications/Going_West_migration_trends_Libya___Europe_final.pdf), accessed 11 March 2015.

Rena, R.,

'Historical Development of Money and Banking in Eritrea from the Axumite Kingdom to the Present', in: *African and Asian Studies*, Vol. 6, No. 1&2, June 2007, available at (http://harep.org/ifaapr/AAS_Bank-2007.pdf), accessed 11 March 2015.

'Warsai-Yikeaalo Program and its Impact in Post War Eritrea – A Development Perspective', in: *Asian African Journal of Economics and Econometrics*, Vol. 8, No. 1, 2008.

Reporters sans frontières,

Contribution on the situation of media freedom in Eritrea by Reporters Without Borders, an NGO with special consultative status, 24 June 2013 (http://fr.rsf.org/IMG/pdf/erythree_upr_gb.pdf), accessed 11 March 2015.

Six Eritrean journalists released after nearly six years in prison, 22 January 2015 (<http://en.rsf.org/eritrea-six-eritrean-journalists-released-22-01-2015,47530.html>), accessed 11 March 2015.

2015 World Press Freedom Index. How we compiled the index, 2015 (<http://fr.rsf.org/IMG/pdf/methodology-en.pdf>), accessed 11 March 2015.

2015 World Press Freedom Index, 2015 (<https://index.rsf.org/#/>), accessed 30 March 2015.

Riggan, J.,

'In Between Nations: Ethiopian-Born Eritreans, Liminality, and War', in: *Political and Legal Anthropology Review*, May 2011, available at (http://arcadia.edu/files/Academic/Graduate/Graduate_Programs/IPCR/Faculty/Riggan%20In%20Between%20Nations.pdf), accessed 11 March 2015.

'Debating National Duty in Eritrean Classrooms', in: *Africa Today*, Vol. 60, No. 2, Winter 2013 (<http://www.jstor.org/stable/10.2979/africatoday.60.2.85>), accessed 11 March 2015 (subscription required).

Schweizer Radio und Fernsehen, *Rundschau: Homo-Segnungen, Eritrea-Flüchtlinge, D. Fiala, Sperma-Schmuggel* [video], 11 March 2015 (<http://www.srf.ch/sendungen/rundschau/homo-segnungen-eritrea-fluechtlinge-d-fiala-sperma-schmuggel>), accessed 12 March 2015.

Schweizerische Flüchtlingshilfe, *Eritrea: Rekrutierung von Minderjährigen*, 21 January 2015 (<http://www.fluechtlingshilfe.ch/assets/herkunftslander/afrika/eritrea/150121-eri-rekrutierung.pdf>), accessed 30 March 2015.

Simeone-Senelle, M., 'Les langues en Érythrée', in: *Chroniques yéménites*, No. 8, 2000, available at (<http://cy.revues.org/39>), accessed 30 March 2015.

SIHA (Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa), *Letters from Eritrea. Refugee women tell their story*, 2013 (http://www.sihanet.org/sites/default/files/resource-download/letters%20from%20eritrea_web.pdf), accessed 30 March 2015.

Sudan Tribune,

Eritrean border guards shoot dead 10 civilians trying to flee, 22 August 2014 (<http://www.sudantribune.com/spip.php?article52134>), accessed 30 March 2015.

Eritrean opposition says stormed military hospital, 22 March 2009 (<http://www.sudantribune.com/spip.php?article30595>), accessed 30 March 2015.

Eritrean rebels attack government facility in Asmara, 16 March 2015 (<http://www.sudantribune.com/spip.php?article54299>), accessed 30 March 2015.

Ethiopia Affirms Readiness for Dialogue With Eritrea, 30 April 2013 (<http://www.sudantribune.com/spip.php?article46416>), accessed 30 March 2015.

Exiled Eritrean rebel group plans joint military attack against regime, 7 September 2013 (<http://www.sudantribune.com/spip.php?article47958>), accessed 30 March 2015.

TesfaNews,

Africa's Cuba: Eritrea Endures 13 Years of Illegal Occupation and Sanctions, 16 April 2015 (<http://www.tesfanews.net/africas-cuba-eritrea-endures-13-years-of-illegal-occupation-and-sanctions/>), accessed 27 April 2015.

Eritrea Appoints New Chief of Staff, 19 March 2014 (<http://www.tesfanews.net/eritrea-appoints-new-chief-of-staff/>), accessed 30 March 2015.

Tesfagiorgis, M., *Eritrea*, ABC-CLIO, Santa Barbara, 2010.

Treiber, M.,

Der lange Schatten der EPLF, Felsberger Institut, Working Paper No. 1, May 2005.

Der Traum vom guten Leben, Lit Verlag, Münster, 2005.

Tronvoll, K., *The lasting struggle for freedom in Eritrea*, The Oslo Center, 2009, available at: (http://www.jus.uio.no/smr/forskning/publikasjoner/boker/2009/docs/Eritrea-the-lasting-struggle-for-freedom_2009.pdf), accessed 30 March 2015.

Tronvoll, K., and Mekonnen, D.R., *The African Garrison State. Human Rights & Political Development in Eritrea*, James Currey, Woodbridge, 2014.

Udlændingestyrelsen (Danish Immigration Service), *Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return, Appendix edition*, December 2014 (<http://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/744EA210-A4F1-4D7B-8898-AB792907769C/0/EritreareportAnnexABFINAL15122014.pdf>), accessed 30 March 2015.

UCLA (University of California, Los Angeles), *UCLA Language Materials. Tigrinya*, n.d. (<http://www.lmp.ucla.edu/Profile.aspx?LangID=18&menu=004>), accessed 30 March 2015.

UNAIDS, *Global AIDS Response Reporting. Narrative Report-Eritrea (Jan 2013-Dec 2013)*, 2014 (http://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/ERI_narrative_report_2014.pdf), accessed 30 March 2015.

UN Cartographic Section, *Eritrea* [map], n.d., available at (<http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Un-eritrea.png>), accessed 30 March 2015.

UN Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) and International Bureau of Education, *World Data on Education. VII Ed. 2010/11. Eritrea*, September 2010, available at (http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/Eritrea.pdf), accessed 30 March 2015.

UN High Commissioner for Refugees (UNHCR),

Fact Finding Mission report of the Danish Immigration Service, "Eritrea – Drivers and Root Causes of Emigration, National Service and the Possibility of Return. Country of Origin Information for Use in the Asylum Determination process", UNHCR's perspective, December 2014, available at (<http://www.ft.dk/samling/20141/almdel/uuu/bilag/41/1435206.pdf>), accessed 30 March 2015.

UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea, 20 April 2011 (<http://www.refworld.org/docid/4d4afe0ec2.html>), accessed 30 March 2015.

UN News Centre, *UN refugee agency warns Sudan over forced return of Eritrean asylum seekers*, 4 July 2014 (<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=48206>), accessed 30 March 2015.

UN Human Rights Council,

Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth, 28 May 2013 (http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A.HRC.23.53_ENG.pdf), accessed 30 March 2015.

Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, Sheila B. Keetharuth, 13 May 2014, available at (<http://www.refworld.org/docid/53a028174.html>), accessed 30 March 2015.

Report of the Working Group of the Universal Periodic Review, 8 March 2010 (<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/118/74/PDF/G1011874.pdf?OpenElement>), accessed 30 March 2015.

UN Office of the High Commissioner for Human Rights (UNOHCHR),

Oral Update by Mr. Mike Smith, Chair of the Commission of Inquiry on Human Rights in Eritrea at the 28th session of the Human Rights Council, 16 March 2015 (<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15699&LangID=E>), accessed 30 March 2015.

We know how many Eritrean children reach Europe on their own, but not how many die trying – UN Expert, 28 October 2014 (<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15231&>), accessed 30 March 2015.

UN Security Council,

Letter dated 24 July 2013 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2013/440), 25 July 2013 (http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2013_440.pdf), accessed 30 March 2015.

Letter dated 11 July 2012 from the Chair of the Security Council Committee Pursuant to Resolutions 751 (1992) and 1907 (2009) Concerning Somalia and Eritrea Addressed to the President of the Security Council (S/2012/545), 13 July 2012 (<http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/Somalia%20S%202012%20545.pdf>), accessed 30 March 2015.

Resolution 2023 (2011). Adopted by the Security Council at its 6674th meeting, 5 December 2011 (<http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/Somalia%20S%20RES%202023.pdf>), accessed 30 March 2015.

Security Council Imposes Sanctions on Eritrea over Its Role in Somalia, Refusal to Withdraw Troops Following Conflict with Djibouti, SC/9833, 23 December 2009 (<http://www.un.org/press/en/2009/sc9833.doc.htm>), accessed 30 March 2015.

Upper Tribunal (Immigration and Asylum Chamber) (United Kingdom), *MO (Illegal exit – risk on return) Eritrea, CG [2011] UKUT 00190*, 27 May 2011, available at (http://www.bailii.org/cgi-bin/markup.cgi?doc=/uk/cases/UKUT/IAC/2011/00190_ukut_iac_2011_mo_eritrea_cg.html&query=homosexuals&method=boolean), accessed 30 March 2015.

USCIRF (United States Commission on International Religious Freedom),

USCIRF Annual Report 2013 – Countries of Particular Concern: Eritrea, 30 April 2013 (<http://www.uscifr.gov/sites/default/files/resources/Eritrea%202013.pdf>), accessed 30 March 2015.

USCIRF Annual Report 2014, – Countries of Particular Concern: Eritrea, 30 April 2014 (<http://www.uscifr.gov/sites/default/files/Eritrea%202014.pdf>), accessed 30 March 2015.

US Bureau of Citizenship and Immigration Services, *Eritrea & Ethiopia: Large-Scale Expulsions of Population Groups and Other Human Rights Violations in connection with the Ethiopian-Eritrean Conflict, 1998-2000*, 1 January 2002, available at (<http://www.refworld.org/docid/3de25c7f4.html>), accessed 30 March 2015.

US Department of State,

2012 Report on International Religious Freedom – Eritrea, 20 May 2013 (<http://www.state.gov/documents/organization/208358.pdf>), accessed 30 March 2015.

2013 Report on International Religious Freedom – Eritrea, 28 July 2014 (<http://www.state.gov/documents/organization/222259.pdf>), accessed 30 March 2015.

2013 Human Rights Report: Appendix A – Notes on Preparation of Report, 27 February 2014 (<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2013/appendices/220481.htm>), accessed 30 March 2015.

2014 Investment Climate Statement, June 2014 (<http://www.state.gov/documents/organization/227167.pdf>), accessed 30 March 2015.

Country Reports on Human Rights Practices for 2012 – Eritrea, 19 April 2013 (<http://www.state.gov/documents/organization/204328.pdf>), accessed 30 March 2015.

Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Eritrea, 27 February 2014 (<http://www.state.gov/documents/organization/220321.pdf>), accessed 30 March 2015.

Trafficking in Persons Report 2014. Eritrea, 20 June 2014, available at (<http://www.refworld.org/docid/53aab9feb.html>), accessed 30 March 2015.

US Passports & International Travel, *Eritrea Travel Warning*, updated May 6, 2015 (<http://travel.state.gov/content/passports/english/alertswarnings/eritrea-travel-warning.html>), accessed 11 May 2015.

Van Reisen, M., Estefanos, M. and Rijken, C., *The Human Trafficking Cycle: Sinai and Beyond*, Wolf Legal Publishers, Oisterwijk, 4 December 2013, available at (http://www.eepa.be/wcm/dmdocuments/Small_HumanTrafficking-Sinai2-web-3.pdf), accessed 30 March 2015.

Vincent, L., *Érythrée: Pourquoi le pouvoir offre des kalachnikovs aux civils*, 24 October 2012 (<http://www.slateafrique.com/96981/erythree-le-gouvernement-distribue-des-kalachnikovs-aux-civils>), accessed 30 March 2015.

Warner, J., 'Eritrea's military unprofessionalism and US security assistance in the Horn of Africa', in: *Eritrea's military unprofessionalism and US security assistance in the Horn of Africa*, Vol. 24, No. 4, 27 February 2014, available at (http://scholar.harvard.edu/files/jasonwarner/files/warner_2014_eritreas_military_unprofessionalism.pdf), accessed 30 March 2015.

Weltspiegel, *Eritrea: Spurensuche in einem verschlossenen Land* [video], 29 March 2015 (<http://www.ardmediathek.de/tv/Weltspiegel/Eritrea-Spurensuche-in-einem-verschloss/Das-Erste/Video?documentId=27373490&bcastId=329478>), accessed 30 March 2015.

Woldemikael, T.M., 'Introduction to Special Issue: Postliberation Eritrea', in: *Africa Today*, Vol. 60, No. 2, Winter 2013 (<http://www.jstor.org/stable/10.2979/africatoday.60.2.v>), accessed 30 March 2015.

Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, May 2013 (https://womensrefugeecommission.org/joomlatools-files/docman-files/Young_and_Astray_web.pdf), accessed 30 March 2015.

World Bank, *Eritrea Overview*, 1 September 2012 (<http://www.worldbank.org/en/country/eritrea/overview>), accessed 30 March 2015.

World Coin Catalog, *Eritrea*, 16 December 2006 (<http://worldcoincatalog.com/C2/Eritrea/cir/1991to/Eritrea1991to.html>), accessed 30 March 2015.

WHO (World Health Organization),

Country Cooperation Strategy at a glance. Eritrea, April 2014 (http://www.who.int/countryfocus/cooperation_strategy/ccsbrief_eri_en.pdf?ua=1), accessed 30 March 2015.

WHO Country Cooperation Strategy 2009-2013. Eritrea, 2009 (http://www.who.int/countryfocus/cooperation_strategy/ccs_eri_en.pdf?ua=1), accessed 30 March 2015.

Yemenia, *Destinations*, n.d. (<http://yemenia.com/DisplayAllDestination.aspx?ID=135>), accessed 30 March 2015.

Yonas M.A., 'Origin and development of multilingual education in Eritrea', in: *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, Vol. 36, No. 2, 30 April 2014 (<http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01434632.2014.909440>), accessed 30 March 2015 (subscription required)

Sources anonymes, contactées par l'Office fédéral des migrations (FOM), désormais secrétariat d'État aux migrations (SEM)

Expert universitaire, courriels, 31 mars 2015 et 30 avril 2015. La personne ressource est un chercheur universitaire dans le domaine des langues et de l'histoire érythréennes.

Expert universitaire, entretien, Bern, 18 juillet 2012. La personne ressource est un chercheur universitaire dans le domaine de l'histoire érythréenne.

Expert du système de santé érythréen, entretien à Asmara, 7 novembre 2013. La personne ressource travaille pour un grand hôpital d'Asmara.

Contact local, entretien (au cours d'une mission d'enquête menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse), Éthiopie, 17 septembre 2014. Le contact local dispose d'une longue expérience en matière de travail avec des réfugiés arrivant d'Érythrée. La personne souhaite rester anonyme pour des raisons de sécurité.

Représentants de l'administration du *nus-zoba* de Mendefera, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], Mendefera, 7 novembre 2013.

Représentants de l'administration du *zoba* de Maekel, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], Asmara, 7 novembre 2013.

Représentants de l'Église catholique, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], Asmara, 7 novembre 2013.

Représentants de l'office de l'état civil de la municipalité d'Asmara, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], Asmara, 7 novembre 2013.

Représentants du département de l'immigration et de la nationalité, entretien [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], Asmara, 6 novembre 2013.

Représentants de l'Église orthodoxe érythréenne Tewahedo, courrier (du consul honoraire de Suisse à Asmara), 18 février 2014.

Représentants du tribunal régi par la charia du *zoba* de Maekel [au cours d'une mission technique menée par le secrétariat d'État aux migrations (SEM), Suisse], Asmara, 7 novembre 2013.

Représentant de l'ambassade de Suisse à Khartoum, courriel, 16 novembre 2014.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm), en
contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

BZ-04-15-327-FR-N



Office des publications

ISBN 978-92-9243-446-5
doi:10.2847/34099